

LUTOPIK

Magazine trimestriel - Numéro 14 - Printemps 2017 - 5 €

SUPERMARCHÉS COOPÉRATIFS

LUTTE FORESTIÈRE À BURE

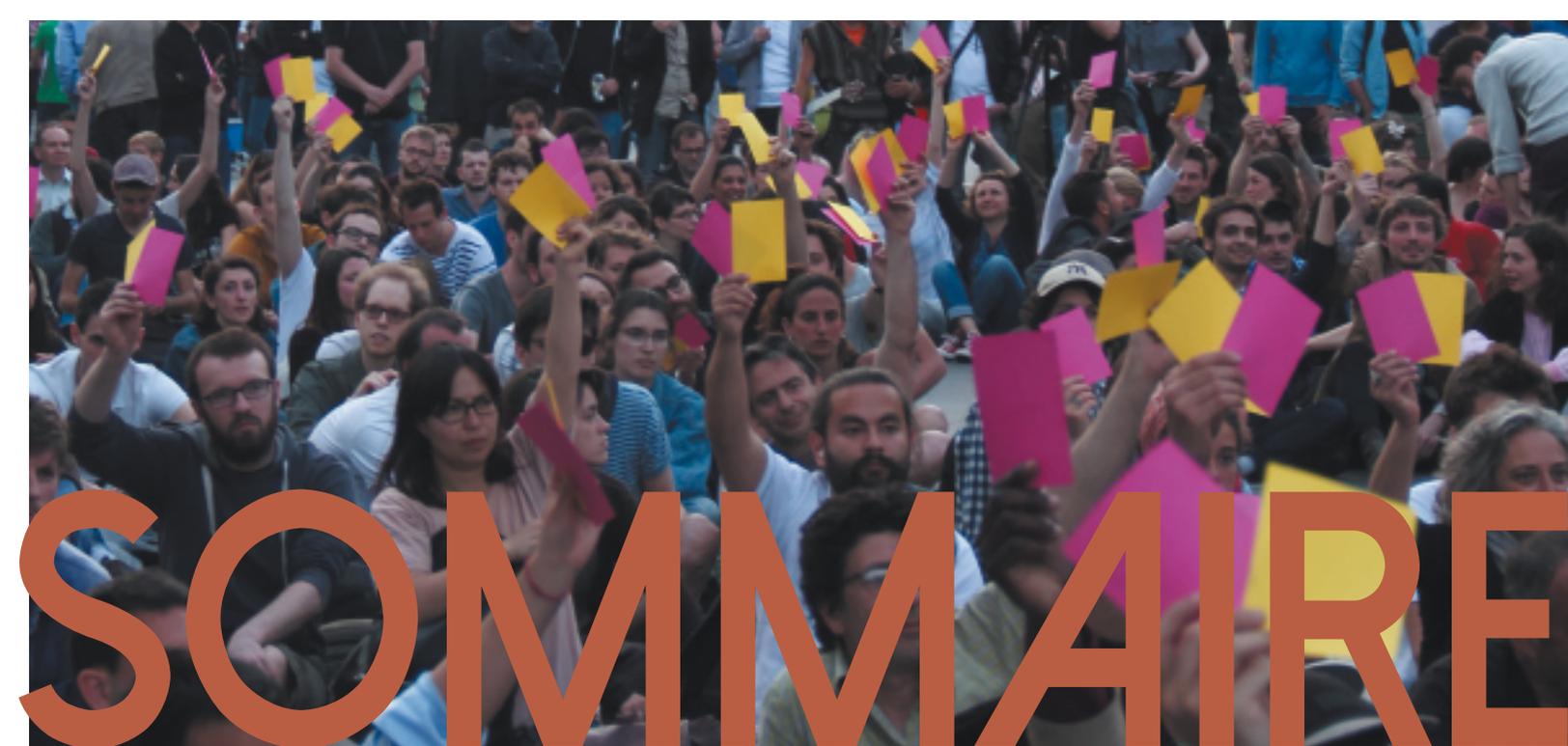
L'ATELIER PAYSAN

SPORT



PEUPLE CHERCHE
DÉMOCRATIE

Emile
SCTO



4. L'ATELIER POUR ET PAR DES PAYSANS

DOSSIER DÉMOCRATIE

6. PEUPLE CHERCHE DÉMOCRATIE

8. ENTRETIEN AVEC ÉLISA LEVY

13. "INGOUVERNABLES" : EN QUÊTE D'UN IDÉAL POLITIQUE

14. GRANDS PROJETS : LES FAILLES DE LA CONCERTATION

18. UNE DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE TROP CONSULTATIVE

21. « LA LÉGITIMITÉ ÉLECTORALE NE SUFFIT PLUS », ENTRETIEN AVEC JO SPIEGEL

24. UNE RÉGION EN TOURNÉE

26. LES PRÉMICES D'UNE VAGUE CITOYENNE

29. À SAILLANS, L'UTOPIE SE TRAVAILLE D'ARRACHE-PIED

32. VANDONCOURT, UN HÉRITAGE À TRANSMETTRE

34. LE CONSENTEMENT PLUTÔT QUE LE VOTE

36. LES JOURS HEUREUX

39. LU DANS LA PRESSE

40. PORTFOLIO : À BURE, LA BATAILLE DURE

44. LE DIFFICILE RETOUR À FUKUSHIMA

DOSSIER SPORT

46. ENJEUX SUR LES TERRAINS

48. SPARTAK LILLOIS

50. TRAVAILLEURS À CRAMpons

52. À NOUS LES SUPERMARCHÉS !

Édité par l'association Lutopik Magazine · 2 Sous-la-Côte 25340 Fontaine-lès-Clerval · Imprimé par Le Ravin Bleu · 7 rue Marie Pia 91480 Quincy-sous-Sénart

Directeur de la publication : Guillaume Clerc · Directrice de la rédaction : Sonia Pignet ·

N° CPPAP : 1021 D 91975 · N° ISSN : 2268-7467 · Dépôt légal : Mars 2017

Ont participé à ce numéro : Emilie Seto, Rob, Laurine Lestrat, Clément Barraud, Nico, Aude Deraedt, Tommy Dessine, Lisa Giachino, Pierre Isnard-Dupuy, Léonore Barthélémy, Claire Cordel, Le Poisson, Anne-Lise Vuillemin, Emilie Massemin. Merci également aux relecteurs (Nono, Fiona, Val), à Jean-Luc et Michel du Ravin Bleu, à Muriel pour l'hébergement alsacien et aux acteurs des logiciels libres, à commencer par Scribus.

ÉDITO

Lorsque nous avons choisi d'aborder le thème de la démocratie, en décembre dernier, nous faisons, comme beaucoup, le constat d'un système électoral fatigué. Dépités par avance par une campagne électorale s'annonçant morose, nous demandant si cela avait encore un sens de donner sa voix au moins pire et rechignant au vote utile synonyme de continuité. Nous sommes alors partis à la rencontre de celles et ceux qui essaient d'améliorer les pratiques démocratiques, et se révoltent contre un pouvoir qui ne les représente plus. Celles et ceux qui croient que les idées passent avant les noms, et qui, souvent hors des partis, imaginent de nouvelles façons de gouverner.

Aux attentes de transparence, d'honnêteté et d'humilité des dirigeants, l'actualité répondait chaque jour par une nouvelle affaire. Mise en examen de François Fillon, châtelain qui ne comprend pas l'indécence d'utiliser à son profit l'argent public tout en réclamant le démantèlement de la sécurité sociale et la fin de l'« assistantat », poursuites judiciaires à l'encontre de Marine Le Pen, soupçons de favoritisme chez Emmanuel Macron... Aux demandes de renouveau politique s'opposaient les vieilles batailles d'égos et de partis, ces démonstrations d'appétit de pouvoir, les

impossibles rapprochements malgré des programmes sensiblement identiques et les alliances opportunistes trahissant les électeurs.

Au-delà des cris d'orfraies des mis en cause et de la clameur des mécontents, nous avons trouvé des voix puissantes, originales, convaincantes. Des milliers de voix désireuses d'un réel changement, sortant des sentiers battus de la critique des élus indignes de leurs charges, pour questionner nos pratiques démocratiques et s'aventurer vers une redéfinition du rôle de chacun. Des voix souvent inquiètes de la montée du Front national, mais désireuses d'affronter nos différences pour rendre féconds nos désaccords.

Seules ou déjà organisées, ces voix misent sur l'intelligence collective et affirment avec force leur légitimité à intervenir dans le débat public. Elles émanent de gens jeunes comme vieux, élus ou non, passés par des partis ou farouchement opposés à l'encartage. Elles affirment que la démocratie est possible, à condition de ne pas impliquer le peuple seulement lors de rares élections, mais de lui conférer le pouvoir de débattre et de décider. Les dirigeants pourront-ils encore longtemps prendre le risque de ne pas les entendre ?

JE M'ABONNE À LUTOPIK

4 N° / AN

Remplissez ce bulletin ou envoyez-nous une demande sur papier libre.

Lutopik fonctionne sans publicités ni actionnaires. N'hésitez pas à nous soutenir, à abonner vos amis, à en parler... Merci !

Par Internet : rendez-vous sur www.lutopik.com à la page abonnement

Abonnement simple
1 an : 20€

Abonnement soutien
1 an : 30€ ou plus

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Email : _____

Je commence mon abonnement au n° : _____

Renvoyez ce bulletin d'abonnement accompagné de votre chèque (à l'ordre de Lutopik Magazine)
Lutopik Magazine - 2 Sous-la-Côte - 25340 Fontaine-lès-Clerval / contact@lutopik.com

L'ATELIER POUR ET PAR DES PAYSANS

La réappropriation des savoir-faire pour redonner un peu plus d'autonomie aux paysans, c'est le leitmotiv de l'Atelier paysan. La coopérative organise des formations un peu partout en France pour aider les agriculteurs biologiques à concevoir et fabriquer les outils dont ils ont besoin.

Le chantier fait un peu de bruit dans le village. Normal, une douzaine de personnes s'affairent à la meuleuse sur des plaques de ferraille. Les bricoleurs et les bricoleuses découpent, soudent et percent la tôle en même temps qu'ils apprennent à fabriquer un four à pain. Le modèle n'est pas encore tout à fait définitif, « *c'est un prototype, il nous sert de support à l'initiation du travail du métal* », indique Seb, maraîcher à la belle saison et formateur l'hiver pour l'Atelier Paysan. « *En trois jours de stage on démystifie, on ne devient pas soudeur ou métallier, mais on se rend compte que l'on peut modeler une plaque de métal* », explique-t-il. L'Atelier Paysan existe depuis 2009. Il est devenu une coopérative en 2014, reconnue pour ses formations d'autoconstruction. Celles-ci visent la réappropriation des savoirs paysans en « *soutenant la conception d'équipements agricoles adaptés et adaptables* ».

La construction d'un four à pain est une première pour l'Atelier Paysan, plutôt habitué jusqu'ici à travailler sur des outils de travail du sol et d'entretien des cultures (qu'ils soient attelés à un tracteur, manuels ou adaptés à la traction animale). L'idée vient de Marine, future paysanne boulangère et habitant depuis quelques mois à Bure, dans la Meuse. C'est une autre particularité de ce stage : il a lieu à la maison de la résistance au projet d'enfouissement de déchets nucléaires. « *Je voulais avoir un four à pain ici, et beaucoup plus envie de le construire que de l'acheter* », affirme-t-elle. C'est pour « *enraciner la lutte* »

Stage de fabrication d'un four à pain à Bure, dans la Meuse. L'Atelier Paysan propose aux agriculteurs des formations pour qu'ils apprennent à fabriquer eux-mêmes les outils dont ils ont besoin.



qu'elle veut s'installer là. Si une majorité des stagiaires connaissaient le milieu militant, certains le découvrent, et tous recherchent de meilleures connaissances techniques. La plupart ont financé leur stage via le fonds d'assurance formation agricole Vivéa. D'autres ont pu le faire, pour la première fois, avec Pôle Emploi.

RECHERCHE D'AUTONOMIE

« Je m'installe en Moselle, pas en paysan boulanger, mais il me faut les bases générales pour apprendre le travail du métal, utiliser des outils, apprendre à souder, etc. La recherche d'autonomie est importante pour les paysans. Ce sont des choses que l'on fera tous les jours en économisant de l'argent », raconte David. « Ce qui me plaît, c'est l'esprit coopératif, c'est pour les paysans, par les paysans », ajoute Delphine, installée en Aveyron en agriculture diversifiée. « J'ai dû apprendre à bricoler, je ne savais pas le faire avant ». C'est son deuxième stage d'initiation au métal ; cette fois, elle repartira avec l'un des trois fours en construction. « J'aurais peut-être pu m'en sortir toute seule, même si ça aurait été difficile. Mais de toute façon, je n'avais pas toutes les machines nécessaires. » Elle a hésité avec un four d'occasion, qu'elle aurait pu trouver entre 500 et 1.000 €, avant de choisir l'autoconstruction. Pour un prix hors-tax de 850 €, soit le prix des matières premières, elle s'en tirera pour environ 1.200 € avec la livraison.

Pour Marine, « c'est politiquement très important de rester le plus autonome possible. Savoir construire mon outil, le comprendre et être capable de le gérer moi-même, c'est différent que d'en avoir un clé en main. C'est de l'autonomie aussi sur le plan financier. Pour un four neuf de qualité, il faut compter 7.000 €. En le construisant, je peux avancer, emprunter et rembourser très vite après quelques journées. » Jean-Pierre est venu donner un coup de main. Il habite à 7 km de là et c'est un habitué de la maison anti-nucléaire. « À l'âge que j'ai, je sais manier tout ça. J'ai une formation agricole, et j'ai appris plein de choses sur le tas. C'est important de revoir certaines bases, de se faire recadrer sur le côté sécurité, d'y être sensibilisé. Et avec l'Atelier Paysan, on peut faire des choses qui sont devenues inaccessibles. »

CONTRE LE TOUT NUMÉRIQUE

La coopérative entend « favoriser une souveraineté technologique des campagnes ». Elle dénonce avec le pôle InPACT (Initiatives pour une agriculture citoyenne et territoriale) le plan « Agriculture et Innovation 2025 », doté de 10 milliards d'euros, et qui semble tout miser sur le « déploiement des technologies numériques, de la robotique et des biotechnologies dans le secteur agricole ». Selon Julien Reynier, chargé de développement à l'Atelier Paysan, « si ces technologies apparaissent comme des investissements financiers intéressants pour l'agro-industrie, elles ne constituent pas pour autant une réponse aux problématiques agricoles du XXI^e siècle. »

Pour InPACT, « il est évident que la complexité et le verrouillage des technologies agricoles actuelles ne permettent pas aux agriculteurs d'être pleinement maîtres de leurs outils de travail. Nous devons étudier et comprendre cette perte d'autonomie et cette dépendance croissante à un réseau d'experts extérieurs à la ferme. » Ce qu'ils proposent, c'est la « participation directe des agriculteurs à la conception des outils dont ils auront l'usage, tout en veillant à intégrer des critères agronomiques, écologiques, économiques et ergonomiques exigeants. »

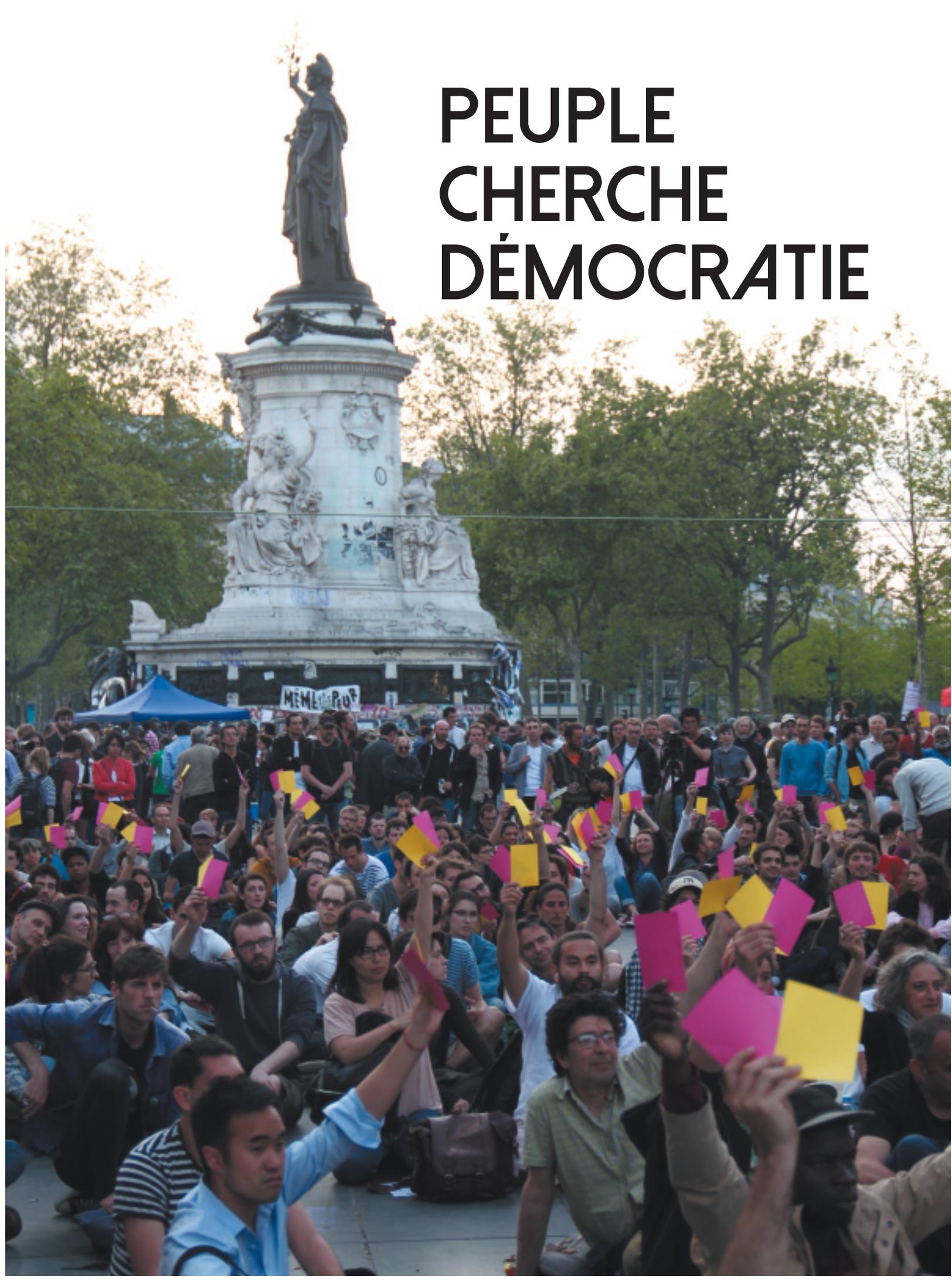
Pour le moment, à Bure, les travaux prennent du retard, les trois fours ne pourront pas être terminés à temps. La plieuse à tôle que quelqu'un a pu ramener a un peu accélééré le chantier, mais cela n'a pas suffi. Ceux qui doivent repartir avec un four à finir sont un peu déçus. « C'est la version bêta, mais il va falloir se mettre à jour et simplifier pour éviter les écueils rencontrés ici. Dans 15 jours, il y aura un nouveau plan sur le forum », explique Seb, qui continuera d'apporter ses conseils après le stage. Il y avait tous les niveaux, beaucoup de débutants, et chacun est tout de même satisfait d'avoir pu reprendre en main quelques précieuses compétences techniques. Pour les rendre accessibles à tous, et pour les plus bricoleurs, les plans de fabrications sont disponibles sur Internet gratuitement sous licence libre.

Guillaume

Pour en savoir plus :

<http://www.latelierpaysan.org/Pour-une-souverainete-technologique-des-paysans>

PEUPLE CHERCHE DÉMOCRATIE



Trustée par une classe de professionnels déconsidérés, la vie politique n'offre aujourd'hui plus guère d'espoir. Si les élus fondent leur légitimité sur le vote, ils ne sont choisis que par une minorité de la population, et souvent par défaut. Les promesses ne suivent pas vraiment toujours, et si leurs décisions sont rendues au nom de l'intérêt général, ils donnent plutôt l'impression que leurs plus grandes victoires ont eu lieu le soir des élections. Le principe du suffrage universel, un droit accordé à ceux qui sont reconnus comme citoyens, a permis à notre régime représentatif de se réclamer d'un héritage démocratique. Mais le vote ponctuel pour désigner les représentants qui décident à notre place est une conception très étroite de la démocratie, qui dans son étymologie confère le pouvoir directement au peuple.

La référence qui revient spontanément est celle du système politique en place dans la cité athénienne au Ve siècle avant J.-C. À Athènes, l'Ecclésia est l'assemblée souveraine. Elle réunit trois ou quatre fois par mois tous les citoyens, qui peuvent prendre la parole, proposer des amendements et voter les lois. Celles-ci sont ensuite présentées au public sur l'Agora. L'ordre du jour de l'Ecclésia est défini à partir des propositions citoyennes par un conseil de 500 personnes tirées au sort, appelé Boulè. Les magistrats chargés de mettre en œuvre les mesures sont eux aussi tirés au sort ou élus, et sont contrôlés à l'issue de leur

mandat pour vérifier qu'ils ne se sont pas enrichis. Cet « *âge d'or* » démocratique était loin d'être parfait, seuls les citoyens étaient en capacité de jouir du pouvoir politique, ce qui excluait les femmes, les esclaves et les métèques.

INSATISFACTION

Il ne serait bien sûr pas facile de reproduire cette expérience de démocratie directe sur un territoire beaucoup plus grand. Avec un système représentatif et le changement d'échelle, nous avons perdu cette proximité avec le pouvoir, et par la même peut-être aussi, le goût du politique. L'insatisfaction envers notre régime est bien palpable. Scandale après scandale, le sentiment du « *tous pourris* » est bien ancré et supplante l'impression d'être dignement représentés. On ne peut pas dire que le peuple est vraiment associé à la gouvernance ni que ses intérêts ne soient très bien protégés. Le pouvoir politique cède le pas aux puissances économiques et financières. Pour certains, l'oligarchie est le terme qui convient le mieux pour décrire notre système. Depuis plusieurs années, les inégalités entre les plus pauvres et les plus riches ne cessent de se creuser. Les tenants d'un ordre néolibéral n'ont pas le souci de l'intérêt public et resserrent encore l'étau en invoquant la crise.

Si le périmètre de la démocratie peut encore se réduire, et que beaucoup ne seraient pas contre l'idée d'un régime

plus autoritaire, des voix s'élèvent aussi partout dans le monde pour lui redonner tout son sens. Sur les places, dans les rues ou les cafés, des milliers de personnes s'emparent de cette question fondamentale pour précipiter la chute d'un système incapable de préserver l'intérêt général. C'est un mouvement diffus et divers qui émerge pour réclamer plus de démocratie. La route est encore longue jusqu'à la participation du peuple au processus politique. Nous n'avons pas été habitués à nous sentir légitimes à reprendre la parole ni à délibérer ensemble des actions communes qu'il serait bon d'entreprendre. Nous n'avons même pas de lieux de débat pour y réfléchir ensemble.

Notre pratique démocratique est très pauvre et pour tenter d'y remédier, des initiatives fleurissent pour favoriser l'implantation d'assemblées locales. Il s'agit de revenir aux fondamentaux, aux assemblées, les seules instances où le débat entre tous est possible. Ce n'est pas une réunion partisane, mais bien une assemblée composée dans l'idéal de toutes les composantes de la population, de toutes les sensibilités politiques. Elle n'a pas de programme pré-établi et tout l'enjeu est de parvenir à rendre une délibération commune à partir d'opinions différentes au départ. La démocratie du XXI^e siècle est à construire. Nous avons choisi de vous présenter celles et ceux qui s'y attellent déjà.

Guillaume

« PASSER D'UNE DÉMOCRATIE D'ÉLECTIONS À UNE DÉMOCRATIE D' ACTIONS »



ÉLISA LEWIS

Élisa Lewis se définit comme une entrepreneure. Elle a voyagé dans le monde entier avec Romain Slitine

pour l'écriture du livre « Le coup d'État citoyen », qui réunit « les initiatives qui réinventent la démocratie ». Elle est également membre de l'association Démocratie ouverte, qui veut accompagner les innovateurs démocratiques. À ce titre, elle a été nommée responsable du pôle « conseil citoyen » de la campagne présidentielle de Benoît Hamon, qui a lancé un processus de consultation citoyenne pour élaborer quelques points de son programme.

Alors que notre régime politique est en crise, la question du fonctionnement démocratique suscite un regain d'intérêt. Elisa Lewis nous relate quelques pistes d'améliorations possibles pour une réelle reprise en main citoyenne des affaires publiques.

COMMENT DÉFINISSEZ-VOUS LA DÉMOCRATIE ?

Si l'on revient à son étymologie, c'est le gouvernement du peuple par le peuple. Mais sommes-nous en démocratie ? Jusqu'à il y a peu, la réponse à cette question paraissait évidente pour une très grande majorité des gens. On élit des représentants, les gouvernements gouvernent, les parlements légifèrent...

Mais revenons un instant à l'origine du système représentatif électif, à l'issue des révolutions française et américaine. Les révolutionnaires, qui étaient plutôt des élites intellectuelles, certains ayant même eu des postes à responsabilité dans la monarchie, ne voulaient pas du tout mettre en œuvre la démocratie au sens du « *gouvernement du peuple par le peuple* ». Ils se méfiaient de cette démocratie là, qu'ils associaient à la tyrannie des pauvres, au chaos, à la violence. Ils craignaient un peuple prisonnier de ses peurs, de ses humeurs, immature, incapable de savoir ce qui est bon pour lui-même. Ils ont donc choisi de confier le gouvernement du peuple à un petit nombre, à une élite éclairée.

Cela dit, je ne pense pas que la forme représentative soit à jeter à la poubelle. Mais elle connaît un essoufflement, car la représentation telle qu'on la pratique aujourd'hui, limitée à la possibilité pour les citoyens de mettre un nom dans une urne une fois tous les cinq ans, est une forme qui est largement inaboutie et immature de la démocratie. Elle nous impose de vivre dans une démocratie intermittente, où les citoyens ne sont qu'électeurs.

Néanmoins, depuis quelques années, on sent qu'un vent de contestation se lève sur des démocraties qui semblaient solidement établies, notamment en Europe et aux États-Unis. Les Indignés, Nuit Debout, le mouvement Occupy : tous nous invitent à nous réinterroger sur la démocratie. Alors qu'on a considéré pendant 200 ans que la démocratie c'était les élections, c'est-à-dire le droit pour les citoyens de choisir régulièrement des représentants, il n'est plus évident que cela suffise à maintenir l'efficacité et la légitimité d'un système démocratique.

QUELS SONT AUJOURD'HUI LES SYMPTÔMES DE CETTE CRISE DÉMOCRATIQUE ?

C'est la montée croissante de l'abstention, la désertion des partis politiques, la crise de confiance, qui fait que 88 % des Français aujourd'hui estiment que les représentants ne se préoccupent pas de ce que les gens pensent^[1]. Tout cela est dû en partie à une crise de la légitimité de la représentation. À l'Assemblée nationale, il n'y a par exemple que 2,6 % d'ouvriers ou d'employés alors qu'ils représentent plus de 50 % de la population. Tout cela nous oblige à nous intéresser sérieusement à cette crise, d'autant plus que le défi démocratique est sans doute l'un des plus importants posé à la résilience de notre société. En cette période trouble, on sent bien que les démocraties, qui sont soumises à la pression de la tentation autoritaire, pourraient basculer ; on l'a vu dans l'actualité internationale avec l'élection d'un Donald Trump, ou encore en France avec des candidats qui promettent de gouverner par décrets en s'asseyant sur le parlement. Que ce soit la tentation du repli sur soi ou la tentation du gouvernement des experts, ces ten-

1. Source : Cevipof, baromètre 2016

dances sont un aveu d'échec de l'efficacité et de la légitimité de la démocratie telle qu'elle fonctionne aujourd'hui.

COMMENT EN EST-ON ARRIVÉ À UN TEL NIVEAU DE DÉFIANCE ENTRE LES CITOYENS ET LEURS REPRÉSENTANTS ?

Les causes sont multiples. Il y a d'abord ce sentiment latent du peuple qui ne se sent plus représenté, et une démocratie qui est devenue obsolète par rapport au monde dans lequel elle vit. Aujourd'hui, on peut sauver les emplois sur notre territoire en reprenant en Scop notre entreprise, on peut participer à l'écriture d'une encyclopédie collaborative comme Wikipédia, qui détient moins d'erreurs que les encyclopédies traditionnelles, on peut s'engager dans son territoire dans l'économie sociale et solidaire, on peut mobiliser des manifestations d'ampleur en quelques clics, mais cette aspiration à être acteur de sa vie n'est pas prise en compte en politique. Dans ce domaine, on nous parle et on nous gouverne comme il y a 50 ans. On reste dans des schémas extrêmement descendants, hiérarchisés, où les responsables politiques font des monologues et déversent une vérité sur le peuple.

Il y a aussi un sentiment de ras-le-bol, entretenu par les scandales et des déceptions à répétition. Et puis cette démocratie intermittente semble extrêmement pauvre par rapport aux possibilités offertes par la volonté d'engagement des ci-

toyens, les niveaux d'éducation, l'expertise d'usage présente dans la société, les nouveaux outils numériques qui, sans être une solution miracle, permettent de repenser notre rapport au temps, à l'espace, à la foule, à la multitude...

SELON VOUS, QUI EST RESPONSABLE DE CETTE SITUATION ?

Le système démocratique est étouffé par l'exaltation de l'homme providentiel, par ces partis politiques qui conservent le monopole de la désignation des candidats, par ces ténors qui s'accrochent au pouvoir malgré la perte de leur crédibilité morale, par ces élus drapés dans leur légitimité électorale alors que sur certains territoires ils sont désignés avec des taux de participation de 15 %...

Les citoyens ont aussi leur part de responsabilité, on s'est laissé installer confortablement dans ce rôle de consommateurs électeurs, parfois bien contents de se dédouaner de la gravité des défis qui se posent à nous pour s'en remettre à d'autres. Le drame, c'est qu'on a fini par croire que l'on était illégitimes à participer à la politique et on entend souvent des « *je ne comprends rien, ça ne me regarde pas, ce n'est pas mon truc, etc.* » Il faut arrêter d'être passifs et passer de cette démocratie d'élections à une démocratie d'actions.

QUAND ON PARLE DE DÉMOCRATIE D'ACTION, L'EXEMPLE DE SAILLANS REVIENT SOUVENT.

L'expérience de Saillans est sur ce point très intéressante (voir p. 29). Saillans, c'est une commune de la Drôme où des citoyens ordinaires ont pris le pouvoir dans leur collectivité à l'issue d'une mobilisation contre un projet de supermarché porté par l'ancien maire du village. Opposés à la destruction des commerces locaux du centre-ville, ils se sont mobilisés pour faire échouer ce projet. Ils se sont posé cette question plus fondamentale : « *Comment se fait-il qu'un maire puisse décider seul d'un projet de cette envergure avec autant d'impact sur la vie locale, quand bien même ce n'était pas dans son programme ?* ».

Ils ont organisé une dizaine de réunions publiques pour construire un programme, en partant non pas de la petite mesure ou du projet concret, mais en commençant par s'interroger collectivement sur ce qui les réunissait sur ce territoire, ce qu'ils partageaient en termes de développement économique, de développement local, de protection de l'environnement, de vivre ensemble... Et puis au fur et à mesure des discussions, le projet s'est affiné, passant d'une vision globale à des propositions et des mesures concrètes. La suite est intéressante aussi, puisque c'est après avoir eu un programme qu'ils ont désigné celui qui serait tête de liste aux municipales. Pour cela, ils ont utilisé la méthode d'élection sans candidat (voir p. 14), qui est une méthode particulière de désignation qui consiste à d'abord définir des critères (être ouvert, suffisamment passionné pour pouvoir dialoguer avec tous, avoir du temps à allouer à cette fonction) avant de désigner la personne qui correspondra le plus.

Leur liste a gagné et ils ont poursuivi l'expérience en réfléchissant aux conditions d'un exercice du pouvoir qui n'enferme pas et qui reste au service de tous. Un tas de pra-



tiques de collégialité ont été mises en œuvre en interne, comme des binômes pour casser cette représentation extrêmement verticale, pyramidale, du maire en haut de sa basse-cour. Tous les projets sont aussi pensés avec les citoyens. Pour la rénovation du plan d'éclairage de la ville, par exemple, ils n'ont pas fait appel à un prestataire, mais ils l'ont fait faire par les habitants en partant du principe qu'ils étaient les meilleurs experts de leur territoire.

C'est un modèle qui, je trouve, est très intéressant. L'expérience démocratique est aussi une expérience sensible, celle de se rencontrer, de débattre, de délibérer avec des gens qui ont des points de vue parfois différents. C'est cette capacité qui manque cruellement à notre démocratie aujourd'hui.

DE NOMBREUX OUTILS NUMÉRIQUES SONT DÉVELOPPÉS POUR AMÉLIORER LA DÉMOCRATIE, COMMENT PEUVENT-ILS S'ARTICULER AVEC DES RENCONTRES PHYSIQUES ?

Il ne faut absolument pas les opposer. Personnellement, je ne crois pas à une démocratie qui serait faite en permanence sur une plate-forme, qui ne ferait qu'agréger des points de vue individuels. Mais le numérique permet d'ouvrir la participation au plus grand nombre. Aller à des réunions publiques en plein milieu de l'après-midi, passer des heures à délibérer de tout ça, c'est un engagement fort. Ce n'est pas souhaité par tout le monde. Le numérique peut aussi faciliter la rencontre physique. En Estonie, alors que le pays connaissait une crise éthique et politique, le président a décidé de remettre aux citoyens un mandat pour réviser un certain nombre de règles d'encadrement des partis, du statut de l'élu, de participation des citoyens à la vie politique. Pour

mener ce travail, il y a d'abord eu une grande phase de « *crowdsourcing* », c'est-à-dire que tous les citoyens ont pu déposer leurs propositions sur une plate-forme numérique. Puis une assemblée de citoyens tirés au sort a été désignée pour travailler sur ces propositions afin d'élaborer des mesures concrètes. Celles-ci ont ensuite été soumises au président dans le cadre d'une réflexion publique dans des assemblées délibératives qui voulaient favoriser l'intelligence collective.

AVEC DÉMOCRATIE OUVERTE, VOUS AVIEZ PORTÉ LA PLATE-FORME EN LIGNE POUR UNE CONCERTATION CITOYENNE SUR LA LOI NUMÉRIQUE. POUVEZ-VOUS NOUS FAIRE UN BILAN DE CETTE EXPÉRIENCE ?

Démocratie ouverte est un collectif transpartisan qui réunit des élus de tous bords, des citoyens, et un grand nombre de Civic Tech^[2]. Parmi ces projets qui utilisent le numérique pour repenser le rapport des citoyens à la politique, il y a la start-up Cap Collectif, qui développe un outil de consultation qui a en effet été utilisé par Axel Lemaire dans le cadre de sa loi pour une République numérique en 2014. Ce projet de loi a été mis en consultation : chacun e pouvait commenter en ligne certains des articles, proposer des amendements, etc. Plus de 20.000 citoyens ont participé et à l'issue de cette consultation, l'ensemble du texte a été réécrit. Onze nouveaux articles ont été intégrés, reprenant des amendements citoyens issus de la plate-forme^[3]. Ce test a montré qu'il y a un vrai enjeu sur l'écriture collaborative des lois, d'autant qu'il y a de plus en plus de soupçons sur la manière dont sont produites les normes qui nous régissent.



Pouvoir passer du sentiment qu'elles sont écrites en huis clos à un processus d'élaboration collaborative permet donc, d'une part, de faire le lien entre représentés et représentants, et d'autre part, d'activer l'intelligence collective de la société. Avec cette méthode, on obtient des lois à la fois beaucoup mieux acceptées, parce qu'elles ont été co-construites en amont, et meilleures, car aucun cabinet ministériel ni aucun expert ne peut prétendre détenir la solution sur l'ensemble des sujets qu'il doit traiter.

Mais l'écriture collaborative n'est qu'une des réponses possibles à ce mur face auquel on est aujourd'hui, à savoir une démocratie prise en étau d'une part entre des citoyens qui sont consumés par la colère, et d'autre part la résignation, le silence de ceux qui n'y croient plus du tout et qui ne vont plus voter.

POUR AMÉLIORER LA DÉMOCRATIE, BEAUCOUP PRÔNENT UN CHANGEMENT DE CONSTITUTION.

Avec notre livre, on a voulu faire passer le message qu'il existe des brèches, des possibilités d'agir et de transformer la démocratie dans les parlements, au niveau local, dans les territoires, aujourd'hui et maintenant, sans avoir à subir l'attente terriblement angoissante d'une hypothétique révision constitutionnelle.

La Vème République est, il est vrai, un système de l'hyper présidentialisation néfaste pour la démocratie. Il faut donc renforcer la démocratie parlementaire, mettre une dose de proportionnelle, notamment dans les élections législatives, prendre des mesures de parité, de non-cumul des mandats, d'encadrement du statut de la rémunération des élus... Ces mesures assainiront le fonctionnement de la démocratie en rétablissant l'équilibre des pouvoirs, mais je pense qu'elles ne suffiront pas. Selon nous, le cœur de la problématique vient de cette démocratie intermittente, avec un électeur consommateur qui ne vote qu'une fois tous les cinq ans. L'enjeu est de généraliser toutes les expériences démocratiques qui ont fait le pari de l'intelligence citoyenne et qui ont montré leurs effets, comme les initiatives citoyennes.

QUE SONT LES INITIATIVES CITOYENNES ?

C'est la possibilité, pour les citoyens, de mettre un sujet en débat. Il en existe trois variantes. Le niveau un, c'est un droit de pétition augmenté, comme cela existe au Royaume-Uni ou aux États-Unis, où les citoyens peuvent interpellier le gouvernement ou les parlementaires via des pétitions encadrées par la loi. Les représentants sont alors tenus d'y répondre. Le niveau deux, c'est la possibilité pour les citoyens d'inscrire à l'ordre du jour parlementaire une question. Elle est alors posée directement soit au parlement, soit aux citoyens par référendum, comme c'est le cas en Suisse avec les votations. Le dernier niveau est la possibilité pour les citoyens de s'opposer à un texte qu'ils jugent contraire à l'intérêt général en demandant un vote par référendum.

L'existence de véritables mécanismes d'initiatives citoyennes est, je pense, une voie d'avenir pour la démocratie, car cela permettrait de casser cette dichotomie entre une démocratie de la résignation et une démocratie de la contestation et de la colère. La politique française souffre de trop peu de démocratie.

CERTAINS VOIENT AUSSI DANS LA "DÉMOCRATIE LIQUIDE" UNE VOIE D'AVENIR, POUVEZ-VOUS NOUS ÉCLAIRER SUR CETTE NOTION ?

La démocratie liquide reste pour le moment assez conceptuelle, mais elle est intéressante, car elle incarne les problématiques de la représentation traditionnelle, notamment le fait qu'on est complètement écartés de la façon dont nos représentants prennent leurs décisions entre deux élections. La première hypothèse sur laquelle repose la démocratie liquide consiste à dire qu'il faudrait pouvoir s'en remettre au peuple à chaque décision, de manière directe ou référendaire.

2. Les Civic tech sont des outils technologiques permettant de renforcer le lien entre les citoyens et ceux qui les gouvernent.

3. NB : Tout le monde ne partage pas cet enthousiasme. Selon l'Observatoire des Libertés et du Numérique, « la quasi totalité des propositions arrivées en tête des soutiens des internautes portaient sur le logiciel libre, la défense du domaine public, l'affirmation des Communs, la neutralité du Net, le renforcement de la protection des données personnelles, le droit au chiffrement des communications ou l'open access. De tout cela, le gouvernement n'a quasiment rien repris, signifiant par là que l'apparence lui importait plus que le fond, et que la vieille politique était celle qui prévalait. »

L'autre hypothèse de la démocratie liquide est de dire que personne n'est en capacité de s'exprimer tout le temps sur tous les sujets, et ce qui n'est peut-être pas souhaitable non plus. Parler de démocratie liquide, c'est donc imaginer un intermédiaire entre la représentation permanente et la démocratie directe permanente. Par exemple, sur un sujet donné où il y a une décision à prendre, on pourrait avoir la possibilité de s'exprimer et de voter directement, mais sur d'autres, on pourrait librement déléguer son pouvoir de décision à une personne de confiance, une personnalité de la société civile engagée, un chercheur, un représentant politique, etc. Dans la démocratie liquide, ces personnes sont appelées des proxys, et elles permettent de créer une diversité de leaderships dans la société. Aujourd'hui la démocratie liquide n'a pas d'application nationale, mais c'est une idée portée notamment par le parti pirate qui l'a expérimentée en interne en Allemagne et en Islande pour co-écrire des programmes et désigner des représentants.

COMMENT FAVORISER L'ÉMULATION, DONNER AUX GENS L'ENVIE DE PARTICIPER À CES PROCESSUS ?

Toutes les expériences de démocratie participative montrent que lorsqu'on ne traite pas les citoyens comme du bétail électoral, ils se comportent en adultes capables de rai-

sonner aussi bien que n'importe quel expert et d'apporter des évolutions parfois complexes aux enjeux de société.

Néanmoins, l'école a une forte responsabilité dans l'apprentissage de la démocratie. Aujourd'hui, on est dans un système éducatif assez vertical où les élèves sont assez peu en responsabilité de leur apprentissage. L'élection des délégués pourrait par exemple être l'occasion d'apprendre la délibération, le débat, de réfléchir sur les méthodes pour désigner le meilleur candidat, etc.

L'une des conditions de l'implication est également de développer cette culture de la participation. Ce sont des choix de société à faire collectivement : comment organise-t-on notre temps personnel, professionnel, l'engagement dans des activités d'intérêt général, le temps familial ? La solution doit aussi passer par l'entreprise, car ça me paraît compliqué d'être un citoyen accompli dans la vie de la cité et d'être un employé stressé, en souffrance professionnelle dans son travail.

Enfin, l'enjeu est également de maintenir l'envie de participer. L'une des conditions de la participation citoyenne est qu'elle ait un impact. Si on ne voit pas véritablement l'issue du processus délibératif auquel on a participé, on ne le referra pas.

Propos recueillis par Guillaume



« INGOUVERNABLES », EN QUÊTE D'UN IDÉAL POLITIQUE

À l'approche de l'élection présidentielle, le mouvement « Ingouvernable », d'inspiration anarchiste, remet en cause la démocratie électorale et le vote « comme seul horizon ». Outre des appels à « saboter » la prochaine échéance électorale, il revendique aussi la création de lieux libres et autogérés.

« 2017 n'aura pas lieu ». Avec ce mot d'ordre, le mouvement « Ingouvernable » développe depuis plusieurs mois une critique radicale du système électoral. La première rencontre « Génération ingouvernable » a eu lieu un week-end à Paris fin janvier, et d'autres assemblées et comités ont été organisés, notamment à Lyon et Nantes. Informel, ce courant regroupe principalement des militant-e-s, inscrit-e-s ou pas dans des partis, des libertaires, des autonomes, des habitants des ZAD et d'autres lieux squattés, des participant-e-s de Nuit Debout, etc. Beaucoup se réfèrent aussi aux cortèges de tête, qui s'élançaient au-devant des syndicats pendant les manifestations contre la Loi travail. La plupart sont plutôt jeunes, mais le terme "génération" a fait débat, certains pensant que la question de l'âge n'est pas ce qui les rassemble. La ligne du mouvement est claire : dénoncer la mascarade des élections. Cette position n'est pas nouvelle, mais semble prendre une tournure particulière avec la campagne présidentielle 2017.

Au sein de « Génération Ingouvernable », le rejet et la défiance envers le personnel politique se matérialisent par des appels à « saboter » l'élection. Plusieurs idées d'actions sont proposées : manifestations pendant les meetings et le soir du premier tour, « enfarinages » de candidats, appels à bloquer l'accès aux bureaux de vote. « Il ne faut pas culpabiliser ceux qui veulent aller voter, mais dépasser l'illusion que ce n'est que par un vote que l'on peut avoir une activité politique », ont rappelé plusieurs participants au week-end parisien. Au sein du mouvement, la question du vote blanc

est aussi débattue. Pour certains, il peut servir à « montrer que l'on n'est pas d'accord » et pourrait entraîner une annulation de l'élection si les bulletins blancs sont majoritaires. Pour ceux qui sont contre le principe même des élections, le vote blanc participe à les cautionner. Derrière ces divergences, une idée commune : « destituer » le pouvoir en place. Mais peu de réponses sont apportées sur ce qui pourrait le remplacer. Pour un participant, « ce n'est pas le moment des propositions. Il faut viser la suspension, libérer les choses. »

POUR UN CONFÉDÉRALISME DÉMOCRATIQUE

La réunion nantaise fut l'occasion de définir cette « ingouvernabilité ». « Être ingouvernable n'est pas une identité politique, mais une attitude, une idée collective à un moment donné », estime un militant. La ZAD de Notre-Dame-des-Landes est largement prise comme exemple pour illustrer la notion de « territoire ingouvernable » qu'il conviendrait de développer, sur le modèle de la Commune de Paris. Selon un habitant de la ZAD présent à l'assemblée, l'expérience menée sur cette zone prouve qu'il est possible « de faire sécession, arracher des territoires, ouvrir des espaces... »

Cette reprise en main du pouvoir au niveau local pourrait rappeler le municipalisme libertaire théorisé par Murray Bookchin, un auteur américain du 20^e siècle. Ce projet politique et social est basé sur un confédéralisme démocratique, composé de communes et municipalités libres et autogérées. Il promeut la démocratie directe décentralisée qui agirait, selon Book-

chin, comme un « contre-pouvoir capable de placer en contrepoint à l'État centralisé des assemblées et des institutions confédérales »^[1]. Concrètement, il s'agit de favoriser une organisation sociale à l'échelon local avec des assemblées de citoyens autonomes prenant les décisions pour la communauté. Les problématiques concernant un cadre plus large que la commune sont discutées au niveau régional, voire confédéral.

Ce modèle est aussi revendiqué par le mouvement kurde qui milite pour son indépendance au Moyen-Orient. À la mort de Bookchin en 2006, et sous l'impulsion de son leader Abdullah Öcalan qui correspondait avec l'auteur américain, le Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK) initie la construction d'un municipalisme libertaire dans la région du Rojava (Kurdistan syrien, au nord-est de la Syrie) où les Kurdes ont proclamé leur autonomie en 2012. Le Rojava dispose de sa propre administration depuis 2013 et s'est doté, l'année suivante, d'une Constitution^[2]. Cette reprise en main du pouvoir sur un territoire défini est également mise en œuvre depuis 1994 par les Zapatistes au Chiapas (Mexique), avec la création de municipalités et régions autonomes. Des expériences de vie collective, d'autonomie politique et d'affranchissement du pouvoir central qui inspirent les tenants d'une vie « ingouvernable ».

Clément Barraud

1. Murray Bookchin, « Pour un municipalisme libertaire », aux éditions Atelier de création libertaire. 2003

2. <http://inforojava.tumblr.com/>

GRANDS PROJETS : LES FAILLES DE LA CONCERTATION

De manière plus ou moins visible et virulente, de nombreux chantiers d'infrastructures ont été remis en cause et perturbés par des mouvements de résistance. Pour la plupart, il s'agit de projets accusés de ne pas répondre à l'intérêt général et qui ont été décidés sans réelles concertations. Les phases d'enquête et de débat publics sont particulièrement pointées du doigt, et des propositions ont été avancées pour permettre une participation plus démocratique des citoyens.

Des débats publics organisés souvent après les prises de décision, aucune obligation de tenir compte des avis émis, un accès aux dossiers pas toujours garanti... La participation des citoyens dans l'élaboration de grands projets d'infrastructures se résume le plus souvent à une illusion de démocratie. De l'aéroport de Notre-Dame-des Landes à la ligne ferroviaire Lyon-Turin en passant par le Center Parcs de Roybon ou le projet de centre commercial Europa City, les exemples ne manquent pas pour dénoncer l'absence d'une réelle prise en compte de l'avis des citoyens. La loi du 27 décembre 2012, en application de la Charte de l'environnement, définit pourtant le droit pour toute personne d'être informée « *des projets de décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement dans des conditions lui permettant de formuler ses observations, qui sont prises en considération par l'autorité compétente.* »

PARCOURS DU DÉBAT

Pour les projets les plus importants, deux temps sont consacrés à cette mission de communication avec le public. Le premier a lieu lors de la phase de concertation, déclenchée lorsque la Commission Nationale du Débat Public (CNDP), une autorité indépendante, est saisie. Créée en 1995, celle-ci compte 25 membres, dont trois à temps plein, qui se réunissent une fois par mois. Elle peut être saisie par le maître d'ouvrage, un ministre, dix parlementaires, ou bien un conseil régional, général ou municipal. Jusqu'à présent, la CNDP n'était saisie obligatoirement que pour des projets de plus de 300 millions d'euros. Une fois saisie, la CNDP peut décider d'organiser elle-même un débat public. Si elle ne le juge pas nécessaire (sur des sujets ayant moins d'enjeux environnementaux par exemple), elle peut confier au maître d'ouvrage l'organisation d'une concertation, sous la supervision d'un garant issu de la CNDP. Dans les deux cas, le maître d'ouvrage a six mois pour constituer un dossier clair.

Le débat dure quatre mois en moyenne, un temps relative-

ment court pour des projets d'une telle ampleur « *mais qui peut être prolongé pour les plans nationaux* », précise Christian Leyrit, son président. La population a différents moyens de participer au débat. Les réunions publiques commencent par la présentation du projet par le maître d'ouvrage, suivie d'un temps d'échange durant lequel le public peut questionner le maître d'ouvrage et donner son avis sur le projet. Ces réunions peuvent rassembler plusieurs centaines de personnes. Des ateliers thématiques et des réunions de proximité peuvent alors être organisés en complément pour approfondir la présentation du projet, par exemple sur des aspects techniques. En plus de ces rencontres, le public peut donner un point de vue documenté et argumenté via des contributions envoyées à la Commission. Certaines contributions peuvent être regroupées dans des « *cahiers d'acteurs* » mis à la disposition du public lors des réunions.

L'ensemble du dossier du maître d'ouvrage (avec les contributions, les cahiers d'acteurs, des études complémentaires...) est publié sur le site internet de la CNDP, ainsi que le calendrier du débat public. Dans les trois mois qui suivent la fin du débat, le maître d'ouvrage doit motiver sa décision de poursuivre ou non le projet. La CNDP ne fait donc que faciliter le dialogue entre les différentes parties prenantes et la population. Elle rédige un compte-rendu, et un bilan reprenant les différents arguments et les points soulevés par le débat. Mais elle ne donne pas d'avis, contrairement à la Commission d'enquête d'utilité publique.

« LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE DEVRAIT ÊTRE PRISE EN FONCTION D'UN BESOIN RÉEL VALIDÉ PAR LA POPULATION, PAR EXEMPLE. MAIS CE N'EST PAS TOUJOURS LE CAS. »

Celle-ci intervient dans un deuxième temps pour déclarer ou non l'utilité publique du projet, la dernière grande étape avant sa validation. À la différence du débat public qui porte sur l'opportunité et la faisabilité du projet, l'enquête d'utilité publique recueille l'avis de la population une fois que le projet est délimité. Après planification du projet par les autorités compétentes, un ou plusieurs commissaires enquêteurs sont désignés, le plus souvent par le tribunal administratif, pour superviser l'organisation de l'enquête d'utilité publique, qui dure un mois minimum. Le dossier

d'enquête publique, toujours élaboré par le maître d'ouvrage, est normalement plus abouti et contient des éléments plus précis sur la réalisation du projet : cartes, plans, expertise écologique... Le compte-rendu et le bilan du débat public sont également joints au dossier.

Au moins 15 jours avant son démarrage, l'enquête publique est annoncée dans la presse locale et affichée en mairie et en préfecture. La population est ensuite invitée à se rendre dans les mairies concernées pour prendre connaissance du dossier et noter ses observations sur un registre ou avec le commissaire-enquêteur lors d'une permanence. Celui-ci doit ensuite rendre un rapport et émettre un avis, qui peut être favorable, favorable sous réserves ou défavorable. À la fin de l'enquête publique, c'est l'autorité de l'État (Ministre ou Préfet) qui décide de la poursuite du projet en prononçant la Déclaration d'Utilité Publique (DUP).

Dans les faits, ces procédures rencontrent de nombreux dysfonctionnements, résumés dans un rapport d'une commission spéciale du Conseil National de la Transition Écologique (CNTE), chargée de proposer des pistes de rénovation du débat public^[1], et nommée quelques mois après la mort de Rémi Fraisse, tué par la gendarmerie en 2014 alors qu'il s'opposait à la construction du barrage de Sivens. En mars 2015, des membres et représentant-e-s de douze mouvements d'opposition aux Grands Projets Inutiles et Imposés (GPII) ont été reçus par le CNTE et ont avancé vingt propositions concrètes pour améliorer la participation des citoyens.

DÉFINIR L'UTILITÉ PUBLIQUE

Pour Françoise Verchère, membre du Collectif d'élus doutant de la pertinence du projet d'aéroport de Notre-Dame-des-Landes (Cédpa), c'est la notion d'utilité publique qui pose le plus de problèmes : « *La DUP est la vache sacrée d'un projet en France. Une fois qu'elle est prononcée, cela déclenche l'expropriation, la destruction des espèces...* » Il est ensuite très difficile de faire machine arrière, comme l'illustre le barrage de Fourogue (Tarn), exploité depuis 1998 de manière illégale. Même si la justice a déclaré invalide la déclaration d'utilité publique prise par le préfet en 1997, pour absence d'intérêt général, les travaux avaient déjà commencé et le projet est arrivé à son terme^[2]. « *La DUP devrait être prise en fonction d'un besoin réel validé par la population, par exemple. Mais ce n'est pas toujours le cas* », affirme Françoise Verchère.

Lors du débat public en 2014 concernant le projet de ligne à grande vitesse qui vise à relier Paris et Brest en trois heures, il est apparu que les besoins exprimés par les populations portaient plutôt sur le renforcement et la modernisation de lignes existantes dans les zones rurales que sur l'intérêt que représentait la construction d'une LGV. « *Malgré la contestation des objectifs pendant ce débat, comme l'a bien relevé la CNDP, la SNCF a annoncé poursuivre son projet justifiant même que "le débat public a permis de conforter l'opportunité du projet, au travers de ses grands objectifs", ce qui est faux !* », souligne Françoise Verchère. Et ce n'est pas le seul cas du genre. Le projet de ligne ferroviaire Lyon-Turin est basé sur des prévisions de hausse du trafic de marchandises dans les Alpes effectuées il y a vingt ans. Selon Daniel Ibanez, membre du collectif des opposants au Lyon-Turin, l'intérêt général auquel répondrait la nouvelle liaison est inexistant, « *alors même que la ligne*

1. <https://www.actu-environnement.com/media/pdf/news-24667-rapport-dialogue-environnemental.pdf>

2. Une procédure de régularisation a été engagée en 2016 par le Conseil départemental du Tarn pour que le barrage soit déclaré d'intérêt général. Suite à l'enquête publique, le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable en novembre. Le barrage de Fourogue pourrait donc ne plus être illégal, 18 ans après sa mise en service.





3. La création de cet atelier répond à une demande faite par le vice-président de la Région Rhône-Alpes Auvergne, Patrick Mignola, aux organisations et à la population, de lui transmettre des solutions pour une mise en service du report modal dès 2017.

existante, qui passe par le tunnel du Mont-Cenis, n'est utilisée qu'à 17 % ».

PROPOSITIONS

Autre point noir relevé par les opposants, l'accès aux documents du dossier et leur compréhension. Si la CNDP demande que le porteur du projet constitue un dossier « *suffisamment clair et complet* » dans un délai de six mois précédant le débat public, toutes les phases de la procédure ne répondent pas aux mêmes exigences. Dans le cadre de l'enquête publique, notamment, les dossiers présentés par les porteurs de projets sont parfois très complexes et disponibles seulement quelques semaines avant. « *Dans les textes, les circulaires Bianco et De Robien énoncent que les citoyens ont le droit d'avoir accès aux documents. C'est faux !*, déplore Françoise Verchère. *À Notre-Dame-des-Landes, on n'a jamais obtenu l'étude qui prouvait qu'il était intéressant financièrement de construire un nouvel aéroport. On ne nous la donne toujours pas, car nous pensons qu'elle est faussée* ».

Si le débat public permet en théorie de recueillir une grande diversité d'avis et d'améliorer le projet, la parole des citoyens est donc peu prise en compte, estiment les collectifs mobilisés. « *L'État décide de tout, avec une apparence de démocratie. Le débat public est centré sur la réalisation finale d'un projet, pas sur le fait de contester les objectifs comme on nous le fait croire ! Quand le préfet ou l'État tient la balance, c'est lui qui décide ce qui pèse le plus malgré les nombreux avis négatifs, comme ceux des scientifiques sur la destruction de la zone humide dans le cas de Notre-Dame-des-Landes* », lâche Françoise Verchère.

Face à ces critiques, la CNDP et le CNTE ont émis plusieurs propositions pour réformer le débat public. Ils préconisent notamment d'offrir aux citoyens la possibilité d'être plus impliqués dans le processus, au travers d'un droit d'initiative. Ce droit permettrait ainsi à 10.000 citoyens de saisir directement la CNDP sur un grand projet ayant un impact sur l'environnement. Le gouvernement a également publié une ordonnance en août 2016 qui élargit le champ de compétence de la CNDP. Celle-ci devra désormais obligatoirement être saisie pour les plans et programmes nationaux. « *Il s'agira par exemple du Schéma national d'infrastructures de transport ou de la programmation pluriannuelle de l'énergie*

(PPE) », affirme Christian Leyrit. La liste complète des sujets concernés doit être précisée par un décret d'application, qui n'a pas encore été publié.

Le texte prévoit également l'installation de 200 à 300 garants, pendant et après le débat, pour permettre au public de disposer des informations et participer effectivement à la concertation, ainsi que la dématérialisation de l'enquête publique. « *Auparavant, les débats se résument à de grandes réunions le soir, ce qui attirait essentiellement des hommes, plutôt âgés, de CSP +. Aujourd'hui, on fait circuler des questions-réponses sur Internet* », avance Christian Leyrit. La commission a également développé des ateliers participatifs et des débats mobiles dans les gares et universités.

Mais pour Françoise Verchère, les réformes ne vont toujours pas assez loin : « *L'enjeu de démarrer le débat plus en amont est pris en compte mais cela ne répond pas à la question de la part du citoyen dans la définition même de ces projets, au tout début, avant le déclenchement de la procédure de concertation.* »

L'EXPERTISE CITOYENNE

Il arrive tout de même que les citoyens reprennent la main grâce à des travaux collectifs de contre-expertise. Les opposants au Lyon-Turin ont ainsi mis en place un atelier, Savoirs partagés, pour proposer des solutions concrètes favorisant le transfert des camions sur les routes vers le ferroviaire à partir de 2017, afin de faire face aux pics de pollution dans la région^[3]. L'atelier, composé de citoyens, a présenté en janvier 2017 un dossier de dix propositions permettant un report modal dans le transport de marchandises. Une manière de prouver que des solutions existent déjà pour désengorger les vallées alpines, sans compter sur le projet contesté Lyon-Turin. Pour Daniel Ibanez, la crédibilité et la force des mouvements de contestation reposent sur leur capacité à apporter des contre-arguments : « *Si l'on accepte d'être présentés comme des opposants, c'est parce que l'on oppose des propositions et de la documentation concrètes à des mensonges, de la triche, des sur-évaluations, des prévisions fantaisistes, etc. On n'est pas les opposants que les porteurs de projets aiment voir, ils les préfèrent avec des pancartes plutôt qu'avec des dossiers...* ».

Clément Barraud

EN BREF

LE VOTE ÉLECTRONIQUE EN QUESTION

Début mars, malgré les protestations de parlementaires, le gouvernement a annoncé la suppression du vote électronique aux élections législatives de juin pour les Français de l'étranger. Une décision prise « en raison du niveau de menace élevé de cyberattaques », selon Matthias Fekl, le secrétaire d'État chargé des Français de l'étranger. Le vote électronique fait toujours l'objet de débats quant à sa sûreté et à son efficacité. Les machines à voter, par exemple, avaient cristallisé les tensions en 2007 alors qu'environ 80 municipalités les avaient choisies. Depuis, leur utilisation a diminué : seules 66 communes y ont eu recours en 2012. Chantal Enguehard, chercheuse au Laboratoire d'Informatique de Nantes Atlantique (LINA) et auteure d'une étude sur les machines à voter, critique une « religion numérique qui voudrait régler tous les problèmes. Cette doxa dominante nous impose un objet magique... ». « Le système de vote doit être le plus transparent possible. Or la transparence n'est pas garantie par le vote électronique, il est difficile de vérifier que le vote a bien été pris en compte. Un bulletin est inerte, pas une machine ou un système informatique, sur lequel différentes personnes interviennent », ajoute-t-elle.

DÉBATS SUR LE ZINC

Créés en 1997 à Caen, les Cafés Citoyens ont pour objectif de favoriser l'expression et l'échange dans des lieux publics. Une ou deux fois par mois, les citoyens viennent débattre sur des sujets de société, choisis la séance précédente. Des initiatives de ce type sont présentes sur tout le territoire, en milieu urbain et rural, et répertoriées sur www.cafes-citoyens.fr



UNE DÉONTOLOGIE RELATIVE

Le déontologue de l'Assemblée Nationale, notamment saisi dans l'affaire Fillon, a lui-même été épinglé par le Canard Enchaîné du 14 février dernier... Ferdinand Mélin-Soucramanien, nommé à ce poste en 2014, est également professeur de droit à l'université de Bordeaux-IV. Depuis son entrée en fonction au Palais-Bourbon, il percevait deux rémunérations : 70.000 euros bruts par an pour son statut d'universitaire, auxquels s'ajoutent les 42.000 bruts annuels alloués au poste de déontologue. Mais Ferdinand Mélin-Soucramanien n'a jamais demandé l'autorisation de cumuler ces deux revenus selon l'hebdomadaire satirique, pensant toucher une indemnité à l'Assemblée et non un salaire. Rappelons que le déontologue est chargé de faire respecter le code de déontologie par les députés pour prévenir, notamment, les conflits d'intérêts...



LE PROGRAMME PARTICIPATIF D'ALEXANDRE JARDIN

Alexandre Jardin, écrivain et candidat à l'élection présidentielle pour le mouvement « Bleu Blanc Zèbre » a lancé une plate-forme numérique, WikiCitoyen. Ce site permet à chacun de mettre en avant des propositions ou des problèmes sur plusieurs thématiques (social, santé, éducation...). Des solutions sont ensuite apportées par les membres de Bleu Blanc Zèbre, puis soumises au vote pour être intégrées dans le programme final d'Alexandre Jardin.

À LIRE

Dans son numéro de janvier 2017, "Démocratie c'est pas foutu", le mensuel L'Âge de Faire s'est intéressé à plusieurs expériences menées pour refonder la démocratie.



Le magazine pour enfants Patatras (mars-avril 2017) s'est posé la question "Le pouvoir, pour qui, pour quoi ?"

La revue Silence lance un appel dans son numéro d'avril : "Pour des élections moins primaires". Et Kaizen consacre son numéro de mars-avril à cette question, en titrant "Aux actes, citoyens !"

OUTILS EUROPÉENS

Chez nos voisins européens, les exemples pour réformer la démocratie ne manquent pas. La Suisse organise ainsi depuis 1848 des référendums d'initiative populaire, qui permettent aux citoyens de proposer l'adoption d'un nouveau texte législatif, à condition de réunir au moins 100.000 soutiens.

Les Islandais ont lancé en 2009 un vaste mouvement citoyen pour réformer la Constitution. Une assemblée composée de 25 citoyens élus a rédigé le futur texte, s'appuyant notamment sur les valeurs définies par un groupe de 1.500 Islandais tirés au sort. De nombreux débats et des milliers de contributions sur Internet plus tard, la première « Constitution 2.0 », composée de 114 articles, a vu le jour. En 2012, le texte a été soumis à un référendum, au cours duquel 67 % des électeurs ont approuvé cette nouvelle Constitution, mais celle-ci n'a toujours pas été soumise au gouvernement, des élus faisant obstruction.

Quant à la Finlande, elle a adopté en 2012 le Citizens Initiative Act, inscrit dans sa constitution, et qui offre le droit pour les Finlandais de saisir directement le Parlement afin de proposer une loi, à condition de réunir au moins 50.000 signatures en six mois (soit 1.7 % de la population). Dans la foulée, une plate-forme numérique, Open Ministry, a été créée pour faciliter l'usage de ce droit. En 2014, l'initiative citoyenne en faveur du mariage homosexuel a par exemple reçu le soutien de 110.000 Finlandais et a été approuvée par le Parlement en décembre 2014.

UNE DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE TROP CONSULTATIVE

Conseils de quartiers, conseils citoyens, budgets participatifs, droit d'interpellation... Depuis une quinzaine d'années, la démocratie participative s'immisce progressivement dans la vie publique. Mais entre les obligations de la loi, les difficultés à mobiliser les citoyens sur le long terme, l'absence de réels pouvoirs de ces instances et le manque de volonté de certains élus, le chemin est encore long.

La démocratie participative peut-elle endiguer la crise du système représentatif ? Cette « *participation des citoyens à la prise de décision publique au-delà de l'acte électoral, via des espaces dédiés* », telle que la définit le sociologue Julien Talpin, est apparue à la fin des années 1970. Ce concept était « *une réponse des élus et des institutions à une série de problèmes qu'ils rencontrent alors : la pression de mouvements citoyens pour avoir plus de voix au chapitre, la montée de l'abstention (surtout à partir des années 1980), la crise des collectifs intermédiaires (partis, syndicats, etc.)* », ajoute-t-il.

Plusieurs textes législatifs encadrent la démocratie participative, comme la loi Joxe de 1992, qui énonce le « *droit des habitants de la commune à être informés des affaires de celle-ci* ». Plus engageante, la loi Vaillant de 2002 sur la « *démocratie de proximité* » oblige les villes de plus de 80.000 habitants à créer un ou plusieurs conseils de quartier. Ils peuvent rassembler élus municipaux, habitants et représentants associatifs. Mais ils sont critiqués pour leur unique rôle de consultation et leur manque d'indépendance vis-à-vis de la mairie, qui choisit sa composition, son fonctionnement et ses compétences. Pour donner plus d'autonomie aux habitants, la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine de 2014, dite « *loi Lamy* », instaure la mise en place de conseils citoyens dans l'ensemble des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Ces derniers, auxquels ne participent pas les élus, peuvent se substituer aux conseils de quartier.

LES CONSEILS CITOYENS

Aujourd'hui 1.054 conseils citoyens sont installés ou en voie de l'être^[1]. Ils sont composés uniquement d'habitants et d'acteurs associatifs et économiques des périmètres concernés, volontaires et tirés au sort. Toutefois, leur fonctionnement et leur pouvoir diffèrent selon les communes. Clichy-sous-Bois, en Seine-Saint-Denis, possède le sien depuis 2015. Cette ville enclavée, aux copropriétés dégradées, a voulu donner la parole à ses habitants pour mener à bien sa politique de reconstruction urbaine. Mais difficile de mobiliser. Il y a bien quelques volontaires, mais la plupart sont des membres d'associations et d'entreprises. Pour une meilleure représentation, une partie du conseil a été tirée au sort. « *On ne pouvait pas les sélectionner sur les listes électorales. On a mixé les fichiers des bailleurs et les listes de*

parents d'élèves », explique Mourad Zemani, chef de projet développement local au sein de la vie associative et des quartiers. 92 personnes, dont une cinquantaine de volontaires, ont accepté de participer à l'aventure. « *Mais le noyau dur, c'est plutôt 25-30 participants réguliers* », souligne Mourad Zemani.

Non loin de là, à Montreuil, les cinq conseils citoyens lancés en 2016 balbutient encore. « *Ça ne marche pas très bien* », estime Claude Szatan, membre à la fois d'un conseil de quartier et d'un conseil citoyen. « *Le conseil citoyen ajoute une couche, alors que ce sont les mêmes habitants qui viennent aux conseils de quartier qui y participent, et on se demande quels sont leurs pouvoirs...* », explique le Montreuillois. « *Il y a plus d'échecs que de réussites. Des chaises, des bancs, un terrain multisport. Voilà ce qu'on a pu obtenir. Dans un quartier où seul un quart de l'habitat est pavillonnaire et le reste, un ghetto social, voire ethnique, cela n'a pas de sens. Plein de gens ne s'impliquent pas du tout : ils n'ont plus de raisons de le faire. Sans une vraie co-élaboration et non une pseudo-concertation sur des décisions déjà prises, nous n'arriverons à rien. Il faut un réel sens citoyen pour continuer malgré tout...* », confirme Jean-Marc Gerbeau, l'un des fondateurs du conseil de quartier des Ruffins à Montreuil.

À Angers, Djamel Blanchard, membre du conseil citoyen du quartier de la Roseraie, regrette le peu de marge de manœuvre de ces organes. « *Les habitants ont des attentes en matière d'emploi, mais pendant deux ans et demi, les conseils citoyens travaillaient essentiellement sur des questions techniques ou juridiques : l'intégration des conseils au comité de pilotage, des demandes de salles. La mairie nous sollicitait aussi pour des appels à projets, là où on aurait souhaité travailler sur le contrat de ville ou la rénovation urbaine.* ». Dans cette ville de presque 150.000 habitants, le bilan des conseils citoyens est fait une fois par an en conseil municipal. Mais les conseils sont peu fréquentés, avec un impact réel limité. « *Une vingtaine de personnes a travaillé sur le réaménagement du hall de l'hôtel de ville, par exemple. Suite à une demande de la mairie, d'autres ont réfléchi aux points noirs de la circulation* », précise Michèle Moreau, adjointe à la vie associative et la vie des quartiers.

Dans le Pas-de-Calais, Loos-en-Gohelle, ancienne cité minière de 7.000 habitants, veut faire de la consultation citoyenne un réflexe. Elle n'a pas l'obligation d'instaurer un

conseil de quartier et n'en veut de toute façon pas. « *On ne s'y retrouve pas idéologiquement. On souhaite créer un vrai échange, une coproduction avec les habitants* », explique Geoffrey Mathon, directeur général des services. La petite ville préfère innover, comme avec son programme « *fifty-fifty* » qui doit permettre à tous les habitants ayant un projet de venir en parler directement à la mairie. Après discussion, la municipalité offre les outils pour le réaliser, aux habitants de se retrousser les manches. Il peut s'agir d'installer des jardinières, de repeindre un vestiaire ou d'entretenir les routes. La commune souhaite avant tout être à l'écoute. Après avoir reçu plusieurs plaintes concernant le bruit des jeunes musiciens qui répètent chez eux avec leur groupe, la mairie a par exemple proposé la mise en place d'un studio dans un bâtiment public. Un groupe d'habitants par quartier a aussi été concerté sur le Plan local d'urbanisme. « *En changeant de point de départ et en fixant le cadre de la participation, les citoyens se sentent plus écoutés, se responsabilisent et en retour respectent l'espace public et le mobilier urbain.* »

1. Enquête réalisée en novembre 2016 par le Commissariat général à l'égalité des territoires et l'Observatoire national de la politique de la ville.

2. <https://budgetparticipatif.paris.fr/bp/>

LES BUDGETS PARTICIPATIFS

Pour impliquer davantage les habitants dans la gestion locale, certaines municipalités ont opté pour un budget participatif. Si la première expérience remonte à 1989 à Porto-Alegre, au Brésil, les premiers exemples en France datent du début des années 2000. Des villes comme Paris, Grenoble ou encore Nantes permettent aux habitants de choisir la destination d'une partie des fonds publics communaux. Les Parisiens planchent ainsi sur leur quatrième budget participatif. Après les élections municipales de 2014, Paris décide d'allouer 5 % de son budget, soit 480 millions d'euros répartis sur six ans.

Pour la première édition, seul 1,82 % des habitants a participé. En 2016, la participation est passée à 7 %, soit 159.000 Parisiens (dont environ 66.000 élèves) qui ont voté l'orientation d'un budget de 100 millions d'euros. L'organisation aussi a évolué. La première année, les habitants ont voté pour des projets choisis par l'équipe municipale. Désormais, ils peuvent proposer les leurs via une plateforme en ligne^[2]. Après vérification du respect du règlement par la Ville, les Parisiens ont retenu 219 projets, dont 58 à destination des quartiers populaires auxquels 30 millions d'euros ont été alloués. La destination du budget participatif peut aussi poser quelques questions. À Paris, certains maires l'ont attribué pour des mesures relevant de leurs obligations de base, comme la remise à neuf de toilettes scolaires. À Montreuil, la proposition d'utiliser ce budget pour financer une Maison des associations a mis en exergue le flou du règlement, qui ne précise pas si les projets doivent bénéficier au quartier ou à la ville.

En plus de ces outils, certaines villes vont plus loin et expérimentent de nouvelles manières d'installer la participation citoyenne. Ainsi, à Grenoble, la municipalité, dirigée par Éric Piolle (Europe Écologie les Verts) a instauré le droit à « *l'interpellation et à la votation d'initiative citoyenne* ». Il permet à tout Grenoblois de plus de 16 ans de déposer une pétition sur le sujet de son choix, pourvu qu'il entre dans les compétences municipales. Si la pétition obtient 2.000 signatures dans un délai de six mois, le projet est délibéré en conseil municipal. Pour Pascal Clouaire, « *le seuil des 2.000 signatures est suffisamment haut pour éviter des propositions iconoclastes tout en restant abordable* ». Si le conseil municipal rejette la pétition, le sujet sera soumis à une votation citoyenne ouverte pendant une semaine chaque automne dans différents bureaux de vote (Hôtel de Ville, Maisons des habitants, bibliothèques...). Pour être adoptée, une pétition devra remporter au moins 50 % des suffrages exprimés et 20.000 voix, soit le nombre de bulletins remportés par la liste municipale au second tour de 2014. « *L'idée est de dire : si vous mobilisez plus de monde que nous sur une pétition, vous êtes légitimes* », précise l'adjoint au maire.

En octobre dernier, 7.000 des 160.000 habitants se sont déplacés à la semaine de votation, au cours de laquelle les Grenoblois pouvaient aussi voter sur les projets retenus dans le cadre du budget participatif de la ville. Une seule pétition a réussi à obtenir les 2.000 signatures, elle portait sur la hausse des tarifs de



stationnement. Cette mesure avait été adoptée par la mairie en juin 2016, mais elle a été mise en votation suite à une pétition demandant son abrogation. Mais faute de mobilisation pour la votation, elle n'a pas obtenu les 20.000 voix nécessaires pour désavouer la mairie. Actuellement, une pétition s'opposant à un projet de fermeture de trois bibliothèques municipales, lancé par la majorité, a d'ores et déjà recueilli plus de 4.000 signatures en trois mois. Toutefois, le principe des votations, inspiré du modèle suisse, ne serait pas compatible avec le droit français. « Selon le préfet, ce mécanisme décisionnaire peut être considéré comme une création de droit, car ce n'est pas prévu par la loi. Or, les collectivités territoriales ne peuvent pas créer du droit », indique Pascal Clouaire. Mais la votation citoyenne n'a pour l'instant pas été frappée d'illégalité puisqu'il s'agit d'un engagement de la mairie, et non d'une délibération écrite.

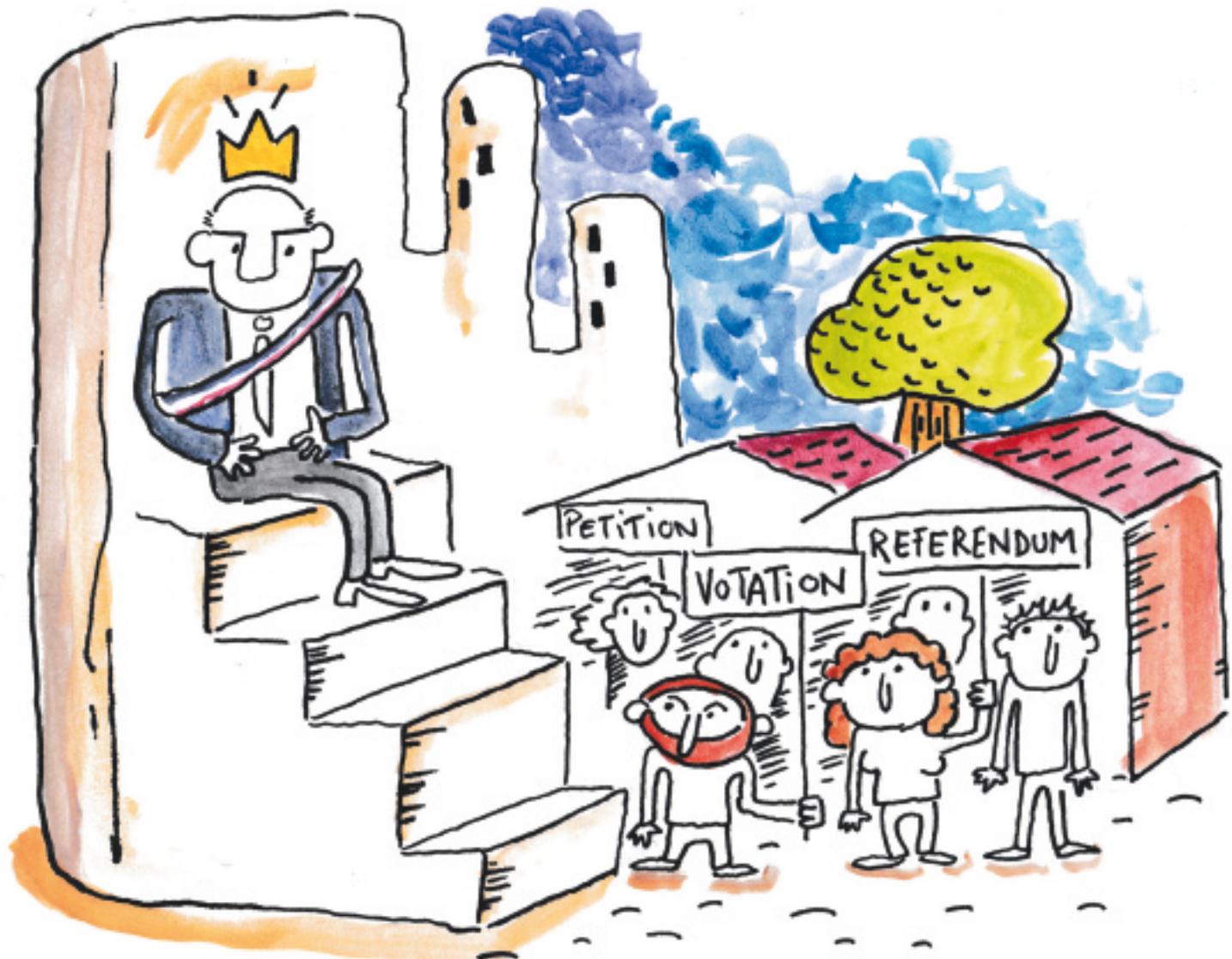
LES HABITANTS S'ORGANISENT

Quoi qu'il en soit, quand les choses ne vont pas assez loin, ou quand les élus ne veulent pas partager le pouvoir, certains habitants veulent prendre les choses en main. Le collectif Pas Sans Nous, qui se présente comme un « syndicat des quartiers populaires », milite pour la création d'un « Fonds pour la Démocratie d'Initiative Citoyenne » (FDIC). Il serait financé par un prélèvement de 5 % des montants consacrés au financement de la vie politique (fi-

nancement des partis politiques, remboursement forfaitaire des élections, réserves parlementaires, etc.), soit environ 50 millions d'euros. Ce Fonds financerait des projets locaux ou nationaux « qui ne sont pas à l'agenda des politiques publiques et du débat public ». En 2014, en partenariat avec la Fédération nationale des centres sociaux, le collectif lance une expérimentation de douze « tables de quartiers » à travers la France.

« Les conseils citoyens sont un moyen d'impliquer les citoyens, mais ils proviennent directement des institutions. Avec les tables de quartiers, nous créons nous-mêmes notre propre outil pour reprendre du pouvoir par rapport aux grandes orientations de la ville. C'est une rencontre où tous les habitants peuvent prendre la parole et retrouver une place qu'ils ont perdue dans les instances classiques », explique Djamel Blanchard, co-président de Pas Sans Nous, qui lance une nouvelle table de quartier à Angers. Cette réappropriation de la politique par les citoyens, en dehors de tout cadre institutionnel, n'est pas toujours bien reçue par les élus locaux. Selon Julien Talpin, « ils sont vus comme des empêcheurs de tourner en rond, avec parfois des manifestations, des actions spectaculaires. Ces initiatives montrent que les habitants ne sont pas seulement en demande de création d'outils de participation, mais aussi d'espaces où leur parole est vraiment prise en compte. »

Clément Barraud et Aude Deraedt



« LA LÉGITIMITÉ ÉLECTORALE NE SUFFIT PLUS »



JO
SPIEGEL

Maire depuis 1989 de Kingersheim, commune du Haut-Rhin de 13.000 habitants, Jo Spiegel a consacré ses mandats à mettre

en place des outils de participation citoyenne. Auteur de plusieurs livres sur l'exercice du pouvoir et la démocratie, il a refusé en 2014 la Légion d'honneur, expliquant qu'« alors que le fossé ne cesse de se creuser entre les représentants et les représentés (...), tout ce qui "fait distinction" alimente le discrédit et renforce la crise de la "démocratie-régime" ».

Voilà 28 ans que Joseph Spiegel, dit Jo, exerce la fonction de maire. Un temps long, durant lequel il a mûri sa réflexion sur son rôle d'élu, le rapport au pouvoir et les moyens de mettre en œuvre une participation des habitants à l'élaboration des politiques locales.

QUEL REGARD PORTEZ-VOUS SUR L'ÉVOLUTION DE VOS PRATIQUES EN TANT QUE MAIRE DEPUIS 1989 ?

Plusieurs éléments ont changé mon regard par rapport à l'engagement public. Il y a d'abord eu un événement personnel qui m'a fait connaître ma propre fragilité et m'a rapproché de mon humanité. On ne peut pas travailler sur une participation démocratique si on reste Ubu roi et si on est dans une dimension de rapport tout puissant au pouvoir. La transformation personnelle est sans doute un passage obligé. Regardez les Trump, Erdogan et compagnie, il y a presque une analyse psychanalytique à faire.

Le deuxième élément, c'est de se donner le temps du discernement sur nos propres pratiques. J'ai consacré mon premier mandat à faire pour les habitants et je me suis rendu compte qu'il faudrait désormais faire avec les habitants, sortir du tout ou rien pour construire avec le plus ou moins, sortir du rapport infantilisant entre le maire magicien et les habitants consommateurs. Pour remettre de la responsabilité et de la solidarité dans l'espace public, il faut une offre démocratique édifiante, qui permette à chacun de passer du Je au Nous, du particulier au général et de l'immédiat au long terme.

Et le troisième élément, c'est la conscience de la crise démocratique, qui est la crise de toutes les crises. On voit bien aujourd'hui que le système est à bout de souffle, que nous sommes dans une crise systémique, à la fois des représentants et des représentés. Il n'y a pas d'un côté les citoyens qui auraient la science infuse et de l'autre les élus qui seraient des bêtas. Et inversement. Si on veut réduire le fossé entre les représentants et le représenté, il faut travailler sur des démarches de plain-pied.

COMMENT CES TROIS ÉLÉMENTS SE SONT-ILS CONCRÉTISÉS À KINGERSHEIM ?

Nous avons progressivement mis en place toute une démarche et des balises. La première, c'est évidemment un état d'esprit : on ne peut pas revendiquer la participation des habitants si on n'est pas nous-mêmes exemplaires en matière de représentation. Et l'une des formes d'exemplarité les plus profondes, c'est la sobriété, la simplicité. Aujourd'hui par exemple, je ne fais plus les vœux du maire. C'est le vœu des habitants, avec un moment culturel qui fait que les gens se souhaitent la bonne année. On ne fait plus non plus d'inaugurations, je trouve que le « *couper de ruban* » a pris du vieux. C'est comme si nous étions propriétaires de ce que l'on fait. Il y a également une dimension d'égalité. Pour les jobs d'été communaux, on réunit dans la maison des citoyens tous les candidats, en général une centaine, accompagnés de leurs parents, et je fais un tirage au sort. Pour moi, ce sont des moments symboliques très forts, afin de montrer aux habi-

tants qu'il n'y a pas d'opacité, pas de clientélisme et qu'ici chacun a sa chance. C'est donc un état d'esprit, avec aussi le souhait de congruence : dire ce qu'on fait et faire ce qu'on dit. C'est une question d'honnêteté. Il y en a ras-le-bol de la culture des promesses non tenues.

La seconde balise qui me paraît importante, c'est de consacrer un lieu aux pratiques démocratiques. On a des lieux dédiés à toutes les activités humaines, alors pourquoi n'aurait-on pas un lieu dédié à une activité si enthousiasmante, si difficile mais si importante qu'est le débat public, l'élaboration collective des propositions et la décision mûrie ? C'est pourquoi nous avons bâti la maison de la citoyenneté. C'est le lieu de toutes les ressources démocratiques, où les habitants, les élus, les organisations doivent être à l'aise. Ce lieu réhabilite le débat, l'agora, le forum romain. C'est aussi là que se réunit le conseil municipal pour décider. La mairie reste le bâtiment administratif où j'accueille les gens dans mon bureau.

AUJOURD'HUI, D'APRÈS VOUS, QUEL DOIT ÊTRE LE RÔLE DES ÉLUS ?

Le rôle de l'élu n'est pas de décider à la place des citoyens, mais d'être un activateur du potentiel citoyen. Pour cela, il a besoin de ressources d'ingénierie démocratique. Car comment restituer le pouvoir aux gens ? À travers quels outils, quels moments ? C'est compliqué, même à l'échelle d'une commune. Je suis à la fois dans l'enthousiasme absolu de changer les choses parce qu'il y en a marre, que les gens ne supportent plus, qu'il y a 50 % d'abstention, que le Front national est à nos portes. Mais en même temps, il faut être dans le principe de réalité, car comme a dit Jaurès, « le cou-

rage, c'est d'aller à l'idéal et de comprendre le réel ». C'est un long cheminement, une affaire de générations.

QUELS SONT LES OUTILS DE PARTICIPATION CITOYENNE DONT VOUS DISEZ ?

Entre le débat et la décision, il y a cette phase très importante, et pourtant très minorée en France, pour ne pas dire complètement escamotée, qui est la co-construction. Celle-ci passe notamment par les conseils participatifs que nous avons créés à Kingersheim. Il s'agit de réunir toutes les ressources démocratiques concernées par un projet, qu'il soit ou non structurant : des habitants, volontaires mais aussi tirés au sort pour ne pas avoir toujours les mêmes, des élus, parce qu'ils apportent leur contribution en termes de savoirs juridiques et budgétaires, et puis toutes les expertises (associations, professionnels, etc.). Et, ensemble, fertiliser les points de vue différents. Notre pays est marqué par l'affrontement stérile, toujours blanc ou noir. Pour en sortir, il faut apprendre à construire, à travers l'éthique de discussion, des compromis dynamiques, c'est-à-dire être capable de mettre sur la table des désaccords pour ensuite construire des accords.

Lorsque les conseils participatifs sont au terme de leur travail, et ce travail est long, car je revendique une démocratie lente, ils sont invités au conseil municipal où ils rendent leurs préconisations pour que nous puissions ensuite décider. Parce qu'il n'y a pas pire qu'un manque d'impact entre la phase décisive d'un conseil participatif et la décision. Autant ne pas en faire.

Nous avons aussi d'autres outils, comme les jurys citoyens tirés au sort^[1], la charte pour un renouveau démocra-



tique ou la démarche Agora 15/20 pour améliorer la participation des habitants et leur donner plus de pouvoir d'action. Tous ces outils permettent de sortir des postures politiques que ne supportent plus les gens aujourd'hui et qui leur donnent l'impression que les élus sont soit là pour garder le pouvoir, soit pour le conquérir. Ils permettent de construire la meilleure décision possible, sans tenir compte de l'étiquette politique ni d'un court terme électoral.

Y A-T-IL DES SUJETS QUE VOUS N'AVEZ PAS VOULU SOUMETTRE AUX HABITANTS ?

Le budget, car c'est trop compliqué. Je ne l'exclus pas, mais il me semble très difficile de définir avec les habitants un budget qui incluerait un effort fiscal par exemple. Il y a quand même une habitude de pensée chez les gens, qui veulent plus de services et moins de fiscalité. Le réel, c'est aussi l'individualisme puissant.

En 1998, j'ai aussi fait le tour de la ville avec un questionnaire sur la construction de logements sociaux. 82 % des habitants n'en voulaient pas. Moi, je sais qu'il en faut, et là, c'est l'honneur du politique d'être parfois à contre-courant de l'opinion. Il ne faut pas confondre démocratie d'opinion et démocratie de construction, qui est le concept que je défends.

CELA VEUT DIRE QUE L'ÉLU CONSERVE UN CERTAIN RÔLE DE GARANT ?

Pas sur tout, mais oui, je le pense. Je n'oppose pas le leadership et la participation des habitants. Je pense d'ailleurs que si je n'avais pas été leader dans la participation démocratique, il n'y aurait pas de participation à Kingersheim. Il est faux de penser qu'il y a à opposer le vertical et l'horizontal. Je pense qu'il faut le marier, et lorsqu'à un moment donné il y a à trancher, c'est le conseil municipal qui a la décision. Pourquoi ? Parce que nous sommes dans la responsabilité, dans l'honneur de prendre des décisions sur la base du suffrage universel qui nous a donné une légitimité. Pour autant, je pense que la légitimité électorale ne suffit plus aujourd'hui ; une décision tient autant sa légitimité de comment on la prend que de qui la prend.

POURQUOI VOUS NE VOUS REPRÉSENTEZ PLUS À L'ISSUE DE CE MANDAT ?

Parce que c'est mon cinquième mandat et que j'ai compris dans la discussion avec les co-auteurs du livre *Faire renâître la démocratie* que le non cumul des mandats, que ce soit de fonctions, et j'ai été un cumulard, ou dans le temps, est la pierre angulaire de la rénovation démocratique.

Propos recueillis par Sonia

1. Composé d'habitants tirés au sort, le jury citoyen est créé pour répondre à une question précise. À Kingersheim, un jury citoyen a par exemple été mis en place pour trancher sur la question du vote électronique (et s'est prononcé contre).

« ON A DES LIEUX DÉDIÉS À TOUTES LES ACTIVITÉS HUMAINES, ALORS POURQUOI N'AURAIT-ON PAS UN LIEU DÉDIÉ À UNE ACTIVITÉ SI ENTHOUSIASMANTE, SI DIFFICILE MAIS SI IMPORTANTE QU'EST LE DÉBAT PUBLIC, L'ÉLABORATION COLLECTIVE DES PROPOSITIONS ET LA DÉCISION MÛRIE ? »

UNE RÉGION EN TOURNÉE POUR LA "DÉMOCRATIE PERMANENTE"

En Centre - Val de Loire, la majorité PS-EELV, qui a remporté in extremis les dernières élections régionales, s'est lancée dans l'opération "démocratie permanente". Entre une "tournée citoyenne", des rencontres et des débats physiques ou en ligne, quelques élus partent à la rencontre des administrés. La promesse d'améliorer les pratiques démocratiques est cependant loin de convaincre tout le monde.

Faire vivre une "démocratie permanente", telle est l'ambition de la Région Centre-Val de Loire, qui a nommé depuis les dernières élections en 2015 un vice-président délégué à la démocratie et aux initiatives citoyennes. « Il existe une crise démocratique, une inquiétude vis-à-vis des politiques et des doutes sur les institutions, mais on observe dans le même temps une mutation, des initiatives multiples pour essayer d'améliorer les choses », explique Charles Fournier qui occupe le poste. « Tout l'enjeu est d'inventer de nouvelles formes de légitimités », plaide l' élu écologiste qui vient de lancer l'opération "démocratie permanente" dans le but de « créer le débat pour dépasser le clivage stérile entre démocratie représentative et démocratie directe ».

Plusieurs manifestations sont au programme. Une « tournée citoyenne », qui s'étale de février à juillet, promènera les élus volontaires à la rencontre des habitants dans les six départements de la région. Des débats et des rencontres sont prévus dans 23 bassins de vie en autant de journées et la Région s'est engagée à faire le compte-rendu de l'ensemble des débats et à adopter fin 2017 une délibération sur le fonctionnement de la "démocratie permanente". Des groupes constitués de citoyens tirés au sort, d'élus et de représentants d'association seront chargés de reformuler les propositions recueillies sur Internet et lors de la tournée citoyenne, afin de formuler des propositions à l'assemblée régionale.

EN QUÊTE D'IDÉES

Ce 8 février, la tournée des élus démarre. L'opération a été montée avec l'aide de l'association Démocratie Ouverte^[1], co-fondée par Armel Le Coz, qui explique viser un

double objectif : « créer un autre type de relation entre les élus et les citoyens, parce qu'elle est souvent vécue comme condescendante, et améliorer l'efficacité des politiques publiques, qui devraient s'appuyer sur l'expertise d'usage des citoyens, les meilleurs connaisseurs de leur quotidien. » La première rencontre se déroule dans un café de Châteauneuf-sur-Loire, avec un rendez-vous donné à 10 h aux membres du collectif Châteauneuf en transition. Ceux-ci expliquent

aux élus leur mode de gouvernance, qu'ils décrivent comme horizontale, avec une attention portée à l'écoute, même si ce n'est pas toujours facile et que ça ne permet pas toujours d'éviter les conflits. Charles Fournier s'enthousiasme de la capacité du groupe à utiliser le "nous" et pas le "je" pour parler de leurs projets. Ce qu'il veut dénicher avec la "tournée citoyenne", c'est un maximum d'idées, d'avis, de suggestions aussi bien lors des rencontres physiques que sur une plateforme Internet dédiée. Il en profite pour émettre une proposition : que la région chapeaute une rencontre entre tous les territoires en transition.

La réaction de ses interlocuteurs ne se fait pas attendre : « ce mouvement doit rester citoyen, pas venir d'en haut ». Confronté à cette méfiance et à l'accusation de récupération, Charles Fournier demande au groupe ce qu'ils attendent des institutions. « Un éventuel soutien sur nos projets, on ne veut pas qu'elles nous disent ce que nous devons faire », lui répond-on. « On ne veut pas uniquement être le tiroir-caisse et les fournisseurs de matériels, donnez-nous la chance de réinventer nos institutions, il faut changer la posture des deux côtés, innover collectivement », rétorque le conseiller régional. Une personne du collectif pointe « l'importance de disposer de lieux qui incarnent la transition, pour pouvoir communiquer et rayonner ». Mais il est midi passé, déjà l'heure de repartir pour la tournée. Par



manque de temps, le débat aura été un peu frustrant, rendez-vous est donné ce soir à la Fabrik, pour une rencontre destinée au public.

DÉFIANCE ET DÉCALAGE

La camionnette décorée aux couleurs de la "démocratie permanente" se dirige en périphérie d'Orléans pour la prochaine étape, les ateliers de *Respire*, une association de réinsertion qui propose ses services pour l'entretien des espaces verts, la collecte des déchets, gère un garage solidaire, etc. Après la « *rencontre des engagés* » de ce matin, c'est le « *déjeuner citoyen* », dont le principe est d'organiser une rencontre entre des élus et des personnes qu'ils ne côtoient pas souvent. La nappes sur laquelle se dressent quelques salades, tartes, et gâteaux, sert aussi de support pour une frise qui représente la journée d'un individu imaginaire. Il s'agit de repérer comment il est possible de s'impliquer quotidiennement dans la vie démocratique. Les idées qui en ressortent évoquent l'engagement dans des associations, de faire des cafés débats à la fin de la journée, de parler politique à la pause café, commenter les journaux à la pause déjeuner, etc.

Mais certains ne semblent guère convaincus et trouvent la démarche un peu trop vague. Beaucoup se demandent ce qui pourra bien ressortir de tout ça. Arsène, chef d'équipe à *Respire*, ne se dit pas forcément intéressé par la politique, mais éprouve le besoin d'en parler, de pouvoir en discuter, surtout de l'échelon local. « *C'est plus dur quand on connaît moins. Il faudrait aussi du temps en plus, c'est pas facile pour des gens qui travaillent* ». Dans ce petit groupe de discussion informelle, une des rares élues présentes souligne qu'elle se levait à 5 h pour aller tracter devant les entreprises en période électorale, qu'elle a sa journée dans un cabinet de conseil juridique, et qu'elle peut encore se consacrer à la politique de 20 h à 23 h, puis enfin se détendre et regarder une série. Le décalage est frappant, l'un des salariés de *Respire* lui répond un peu éberlué qu'après sa journée de travail, il s'endort à 21 h.

La tournée prend encore du retard sur son prochain rendez-vous, programmé dans un hall de l'université d'Orléans. Un seul étudiant prendra la parole pour souligner le manque de lieux où il est possible de confronter des idées. Puis le débat se poursuit autour du rôle des experts et de l'orientation des recherches. Mais c'est décidément la course, il faut encore se déplacer dans un café du centre d'Orléans pour évoquer le lycée du futur. Cette fois, Charles Fournier n'a même pas le temps d'assister à la fin, il doit se rendre en conférence de presse. Devant deux journalistes, il évoque « *l'urgence de reconstruire l'intérêt général, et le défi majeur qui consiste à élargir le cercle de ceux qui participent. Il faut sortir des TLM, toujours les mêmes. Il ne faut pas oublier que le monde a changé avec eux, mais il faut apprendre à renouer avec les autres* ». La chargée de communication semble étonnée que les promesses de démocratie participative aient du mal à être prises au sérieux et regrette que plusieurs médias ne soient pas là. « *Ils disent que c'est de la communication, mais ils ne s'intéressent pas à ce que l'on fait* »

La Fabrik est présentée comme le clou de la journée, c'est un temps d'échange et d'ateliers participatifs ouverts à tous dans une salle d'exposition d'Orléans. Il est 18 h, et une soixantaine de personnes ont répondu présentes, dont des

élus et des membres de l'organisation. La forme est importante ; depuis ce matin, différents outils ont été utilisés pour favoriser l'émergence de l'intelligence collective. Cette fois, tout le monde est invité à se déplacer au centre s'il se sent concerné par des grands thèmes comme la santé, l'éducation, alimentation, les transports, etc. Ensuite, chacun est invité à trouver les personnes intéressées par le même thème pour le développer en petit comité avec l'élue de référence. Mais avant tout, chaque groupe ainsi constitué dispose de 30 minutes pour échanger autour de la démocratie, de sa signification, des façons de mettre en place une "démocratie permanente". La conclusion est partagée que nous ne vivons pas en véritable démocratie, qu'il faut des instances de débats, associer les citoyens à l'élaboration de la décision, et l'idée du tirage au sort surgit.

ET APRÈS ?

« *Je sens que beaucoup de personnes veulent reprendre le pouvoir* », confie Isabelle, participante de la Fabrik. Elle voudrait garder espoir, mais reste très méfiante vis-à-vis d'une telle opération. Elle a déjà été déçue par des réunions citoyennes convoquées par la ville d'Orléans à propos d'un pôle santé. « *Tout s'est arrêté sans explications. Il faut être sûr que lorsque l'on consulte les gens ce n'est pas du temps perdu, des idées qui finiront dans des tiroirs. Si on fait des propositions sur des thèmes précis, il faut savoir quel budget on a derrière* ». Pour Philippe Fournié, vice-président délégué au transport et présent dans le groupe dédié, « *la démocratie permanente ne sera pas le grand soir, mais ça peut nous faire évoluer. Si cela nous permet d'associer petit à petit les élus, les citoyens et les professionnels, on aura énormément avancé* ». Il voudrait voir les élus sortir de leur posture toute puissante et du clientélisme pour « *soutenir des projets et faire le lien avec la réalité financière, les porter techniquement* ».

Il faut l'avouer, la "tournée citoyenne" et les promesses de "démocratie permanente" ne suscitent pas un fort engouement populaire, pas assez pour sortir des "TLM". Le site Internet n'a recueilli presque aucun avis après la tournée du Loiret et les participants restent généralement très méfiants. « *Moi aussi j'ai peur que rien n'en sorte* », confie Arnel Le Coz, « *On a, a priori, un engagement fort des élus, mais qui peut accoucher d'une souris. On joue un rôle de garant avec notre association, on force la main aux politiques pour qu'ils prennent des engagements sur lesquels ils ne pourront pas revenir. Il y a aussi eu tout le travail informel avant de se lancer dans cette aventure avec eux, pour s'assurer que les élus et les agents de la collectivité avaient une volonté réelle de transformation et d'innovation démocratique et politique. On voit très vite ceux qui sont là pour faire de la com et ceux qui sont sincères* ». On pourrait aussi ajouter que le fait pour des élus d'aller à la rencontre de leurs administrés pour se confronter aux réalités devrait être le minimum. Et si cette opération n'est encore qu'une promesse vaine d'associer citoyens et élus entre deux élections, ces derniers perdront définitivement toute légitimité et confiance.

Guillaume

1. Démocratie ouverte est un collectif citoyen indépendant qui promeut les initiatives politiques citoyennes et tente de faire le lien avec les élus et administrations.

DE CHRYSALIDE EN ARCHIPEL, LES PRÉMICES D'UNE VAGUE CITOYENNE

À l'approche des élections présidentielle et législatives, de nombreux mouvements citoyens ont bien l'intention de peser dans le débat public. S'ils sont tous différents, ils s'accordent sur le fait de refuser les logiques de partis pour proposer aux citoyens de réinvestir directement le champ politique. L'enjeu est désormais de créer une dynamique commune pour peser davantage et acquérir plus de visibilité.

Quatorze candidats à la présidentielle avaient reçu une invitation à se rendre à la Chrysalide Citoyenne, une rencontre initiée par Sud-Alsace Transition un week-end de février. Son objectif était de réunir celles et ceux qui « *se reconnaissent dans une démarche de promotion de la démocratie réelle et du pouvoir citoyen* ». Plusieurs mouvements et collectifs engagés sur ces questions se sont donc retrouvés dans la Maison de la Citoyenneté de Kingersheim, une petite commune près de Mulhouse.

Le spectre était plutôt large, la liste des invités comprenait Benoit Hamon, Yannick Jadot, Jean-Luc Mélenchon, ou encore Jean Lassalle. Finalement, seuls quatre candidats ont fait le déplacement. Charlotte Marchandise, qui a gagné LaPrimaire.org (une primaire ouverte à tous organisée sur Internet), et Jean-Marc Fortané, qui l'a perdue, mais « *ne peut se résoudre à laisser tomber* », sont restés les deux jours. Antoine Waechter, candidat des Verts à l'élection présidentielle de 1988 représentant aujourd'hui le Mouvement écologiste indépendant, a fait une brève apparition le dimanche. Quant à Rama Yade, ex-secrétaire du gouvernement Sarkozy, venue samedi pour promouvoir sa nouvelle formation « *La France qui ose* », elle semblait un peu égarée et n'a pas dit grand-chose. Alexandre Jardin, auteur et candidat « *bleu blanc zèbre* », est excusé, absent pour raisons personnelles. Le mouvement 100 %, la « *force éco-citoyenne* », soutenue par Francis Lalanne et Jean Lassalle, et qui a déjà établi la liste de l'ensemble des candidats aux législatives sur l'ensemble des 577 circonscriptions, est aussi représenté malgré les critiques qu'il

agrège. Outre ces désignations qui paraissent un peu floues, ses détracteurs lui reprochent un financement par le controversé homme d'affaires Jean-Marc Governatori, co-secrétaire national de l'Alliance écologiste indépendante.

NOS ÉGAUX, LEURS ÉGOS

« *On fait le constat qu'il existe maintenant une multitude de mouvements autour de la citoyenneté et qu'il était opportun de les mettre autour de la même table* », introduit Philippe Kuhn, membre de l'organisation ainsi que des Colibris. Le mouvement fondé par Pierre Rabhi ne défend aucun candidat, mais a rédigé un appel signé par plusieurs personnalités pour « *compter les voix de tous ceux qui aspirent à remettre l'écologie et l'humain au cœur des préoccupations politiques* ». Pour

l'heure, ce week-end de travail a pour objectif « *de faire émerger quelque chose, d'initier des actions ou des intentions communes* ». Certains font référence à un

sondage qui donnerait jusqu'à 39 % d'intention de votes à un candidat citoyen aux prochaines présidentielles^[1]. Le rêve aurait donc été de rassembler plusieurs invités autour du principe d'une candidature citoyenne unique en mai 2017.

Mais parmi les candidats présents, personne n'est encore vraiment prêt à s'effacer pour un autre. Ici aussi, l'égo semble primer sur la nécessité de se

mettre en retrait pour favoriser un projet commun. Un porte-parole de Rama Yade évoque, avec emphase, la nécessité d'une candidature « *crédible, capable de faire le poids face à Trump, Poutine et Al-Assad* ». La critique du manque de notoriété de ses adversaires est à peine sous-entendue. Chez les partisans d'Alexandre Jardin, les « *faiseurs* », certains admettent que le côté candidat auto-proclamé est un inconvénient, mais son succès, notamment sur les réseaux sociaux, plaide en sa faveur. Du côté de l'équipe de Charlotte Marchandise, l'idée d'une seule candidature citoyenne a du sens, mais avant de renoncer à la sienne, « *il faudrait consulter les 33.000 internautes qui ont voté pour elle* », assure son chargé de campagne, qui rappelle que parmi toutes les candidatures (plus de 70 personnes en février ont indiqué vouloir se présenter à la présidentielle),

celle de Charlotte Marchandise est à ses yeux la plus légitime, car la seule à avoir été soumise à un processus de désignation citoyenne.

Montée par deux personnes qui indiquent dans leur manifeste ne plus

« **IL NE FAUT PAS QUE SEUL LE FN PROFITE DU RAS-LE-BOL, IL FAUT PROPOSER UNE VOIE QUI NE SOIT NI LE REJET NI LE REPLI, IL FAUT AVOIR DES PROPOSITIONS ET NON PAS UNE OPPOSITION.** »

accepter « *la confiscation systématique des élections présidentielles par les partis politiques traditionnels* », la première phase de LaPrimaire.org a été organisée entre avril et juillet 2016. Tout citoyen éligible a pu se porter volontaire, ou être proposé comme candidat. Plus de 1.300 personnes ont concouru, dont 215 volontaires. Seize d'entre eux ont obtenu les 500 soutiens citoyens nécessaires à la qualification.



Ils ont alors pu proposer leur programme, et un premier vote a fait émerger cinq finalistes en octobre. C'est finalement Charlotte Marchandise, formatrice de métier et adjointe à la mairie de Rennes, qui est sortie vainqueur de cette élection.

Les trois points principaux de son programme sont l'instauration d'un revenu de base, une transition énergétique et économique et, comme beaucoup de partisans d'une amélioration démocratique, la mise en place d'une constituante, c'est-à-dire d'une assemblée chargée de modifier la constitution. « *J'ai le sentiment que notre enjeu majeur, c'est la démocratie. On parle de reprendre le pouvoir, de dégager les politiques professionnels, de sortir du système de corruption, etc. C'est un message plus compréhensible qu'un message partisan. Il ne faut pas que seul le FN profite du ras-le-bol, il faut proposer une voie qui ne soit ni le rejet ni le repli, il faut avoir des propositions et non pas une opposition. Les citoyens doivent se rassembler autour d'objectifs réalisables* », affirme-t-elle.

LABEL DÉMOCRATIQUE

La promesse d'organiser une constituante est partagée par le candidat Super Châtaigne, qui n'est pas venu à la Chrysalide. Le super héros ardéchois s'est fait connaître sur Internet avec ses actions filmées contre les manifestations de « *ce monde qui ne tourne pas rond* ». Pour le justicier masqué aussi, « *notre problème est avant tout démocratique, ce n'est pas une question de droite ou de gauche* ». Sa mission : « *déboguer le système. Tout le monde y a intérêt, sauf les glands, à savoir ceux qui gardent tout le pouvoir* ». Mais que ce soit avec une cape ou une étiquette

citoyenne, la perspective de remporter la présidentielle, ou même seulement de réunir les 500 signatures, n'est pas une sinécure. L'essentiel est ailleurs, à rechercher dans les prémices de cette reliance que beaucoup évoquent, cette construction d'une force commune capable de porter d'une manière cohérente et plus forte ce désir de refondation démocratique.

Le collectif de La Belle Démocratie est au cœur de ces préoccupations. Une semaine avant la rencontre de Kingersheim, il avait réuni une dizaine de mouvements citoyens à Marseille, dont Charlotte Marchandise et Super Châtaigne. Mais La Belle Démocratie souhaite s'inscrire dans une démarche de plus long terme que l'échéance présidentielle. « *On appelle à la constitution d'assemblées locales autonomes sur différents bassins de vie. Ce serait un moyen pour la population de se forger des outils politiques. Il n'y aurait pas de programme pré-établi et on pourrait confronter des idées sur différents sujets* », indique Daniel Le Scornet, l'un des initiateurs. Le groupe, qui puise ses origines dans l'expérience de Saillans, veut être suffisamment mûr pour les municipales de 2020. Il se prépare également en vue des législatives de juin 2017, puisque deux assemblées locales ont déjà été montées en Ardèche pour l'occasion. Il entend aussi être l'un des moteurs de cette reliance, avec l'idée lancée d'un « *archipel citoyen* » capable de réunir des mouvements différents.

MaVoix est l'un d'eux. Ce mouvement citoyen s'est fait connaître après une première expérimentation à Strasbourg lors des législatives de mai 2016. Une offre d'emploi de député avait été postée sur les réseaux sociaux

De gauche à droite: Isabelle Attard, députée du Calvados, est candidate aux législatives ; Charlotte Marchandise a remporté la primaire citoyenne organisée en ligne sur laprimaire.org et est candidate à l'élection présidentielle ; tout comme Super Châtaigne, le super héros ardéchois qui veut "déboguer le système".

1. Sondage OpinionWay réalisé en novembre 2016 pour le mouvement 100 % auprès d'un échantillon de 1055 personnes.

et 16 personnes y ont répondu. Pour participer au tirage au sort déterminant le candidat, il fallait suivre une formation civique et valider des cours en ligne sur le fonctionnement des institutions. Pour éviter au maximum la personification, le candidat a été choisi la veille de la date limite du dépôt des candidatures. La campagne s'est presque résumée au collage des affiches électorales, qui, avec un effet miroir et le slogan « *Qui me représente le mieux ?* », invitaient à voter #MaVoix pour finalement voter pour soi. Le candidat a frôlé les 5 %. L'idée est qu'une fois élu, le député ne fasse qu'appliquer les décisions des consultations ouvertes à tous sur Internet. Si plusieurs députés sont élus, ils reportent proportionnellement les résultats du vote en ligne. Une cinquantaine de candidats MaVoix devraient se présenter aux prochaines législatives.

Dans la même mouvance, À nous la démocratie revendique une dizaine de candidats citoyens aux législatives, « *pour dire que la politique n'est pas un métier* », explique Mariette Valiergue, présente également à Marseille. Ceux-ci ont été choisis après un appel à candidatures, dont la condition pour postuler était de porter les six propositions^[2] du mouvement « *pour lever les blocages au sein des institutions qui empêchent l'accès et l'inclusion des paroles publiques* ». On

pourrait aussi citer La Relève Citoyenne, fondée en majorité par des déçus de Nouvelle Donne, et dont l'objectif est « *de faire émerger et accompagner des candidats et des collectifs sur tous les territoires à chaque scrutin* », ou encore le Parti du Vote Blanc, qui milite pour une réelle prise en compte de celui-ci, etc.

HACKER LE SYSTÈME

Pour formaliser la naissance de l'archipel citoyen et son horizon électoral, La Belle Démocratie avait conclu son week-end marseillais par une conférence de presse. Sur scène, il y avait notamment Isabelle Attard, élue députée du Calvados en 2012 sous l'étiquette des Verts et investie par le Parti Socialiste en vertu d'un accord électoral. Après avoir quitté son parti pour Nouvelle Donne, qu'elle quitte également en 2015, elle se dit aujourd'hui « *en transition* », et souhaite accomplir un dernier mandat pour « *pousser la participation citoyenne le plus loin possible* ». Il y avait aussi Nathalie Perrin-Gilbert, maire du 1er arrondissement de Lyon et représentante du Gram, le groupe de réflexion et d'action métropolitaines. Elle fut élue en s'alliant au Front de Gauche, mais compte porter sa candidature aux législatives uniquement avec le Gram. Ces candidatures, tout comme celles de Rama Yade, Jean Lassalle, Alexandre Jardin ou autres aux présidentielles, ne font pas l'unanimité au sein de la galaxie citoyenne. Aucune d'entre elles ne pourrait d'ailleurs bénéficier du Label de Haute Qualité Démocratique porté par La Belle Démocratie. Il ne permet aucun cumul, exige une transparence intégrale, pas de programme ni de candidat prédéfini (élaboré et choisi par les habitants dans les assemblées locales), pas d'alliances ni de soutien d'aucun parti et pas de consignes de vote.

La seule formation politique qui participe à La Belle Démocratie est le Parti Pirate. « *Après le terrorisme, la mise en place de l'état d'urgence et la montée du FN aux régionales, on avait l'impression que tout pouvait basculer rapidement. On voulait trouver des alliés pour lutter contre la mise en place d'un possible État policier* », indique Thomas Watanabe-Vermorel, son porte-parole. Le Parti Pirate est international ; il existe en France de-

puis 2009 et défend les libertés fondamentales et numériques. Il a aussi intégré dans son programme la défense et le renforcement de la démocratie. Thomas prône la complémentarité des démarches et souligne l'intérêt stratégique des partis politiques, qui « *ont des avantages tactiques et fiscaux.* » En effet, seul un parti politique officiel peut prétendre aux aides publiques réservées au fonctionnement de la vie politique. Les frais de campagnes peuvent être remboursés et le parti reçoit un peu plus d'un euro par voix aux législatives si ses candidats font plus de 1 % dans au moins 50 circonscriptions. Les partis politiques sont aussi financés en fonction du nombre de représentants à l'Assemblée nationale, pour un montant de 37.500 € annuels par tête.

La tentation est donc grande de vouloir hacker un peu le système pour détourner des fonds qui ne bénéficient actuellement qu'aux grosses formations. Avec La Belle Démocratie, le Parti Pirate a finalisé un accord à Marseille pour créer La Caisse Claire, un groupement politique qui permettra à quelques formations de s'y affilier pour recevoir cet argent. L'adhésion se fera par cooptation. Cette orientation a fait grincer les dents de quelques-uns, qui redoutent une éventuelle brouille du message délivré par des mouvements construits en opposition aux partis politiques classiques. Mais La Caisse Claire apparaît comme un outil très important, qui permettra sûrement de consolider la dynamique commune lors des prochaines législatives. Ces élections seront le premier vrai test pour les mouvements qui veulent ouvrir une brèche démocratique dans le jeu électoral. La très grande diversité de ces mouvements citoyens constituent leur richesse, mais aussi l'une de leurs faiblesses.

Guillaume

2. Assurer le renouvellement de la représentation politique, lutter contre le parachutage, remplacer le Sénat par une chambre des Français établie par tirage au sort, rendre le gouvernement responsable devant le peuple et créer un « 49.4 », rendre possible le référendum d'initiative, et établir une justice impartiale pour les responsables politiques.



À SAILLANS, L'UTOPIE SE TRAVAILLE D'ARRACHE-PIED



Dans ce village de la Drôme, un quart des adultes participe à la politique locale à travers des commissions et des groupes de travail. La municipalité veut continuer à élargir le cercle des personnes concernées, et associer la population aux dossiers les plus ardues, comme le budget ou le Plan local d'urbanisme.

A Saillans, le Café des sports est incontournable : c'est le seul établissement ouvert chaque jour, à toute heure et en toute saison, dans ce village coincé entre les montagnes et la Drôme qui lui mouille les pieds. Les journalistes y sont envoyés lorsqu'ils veulent des avis critiques sur la gestion municipale. Parmi les clients, il y aura toujours quelqu'un pour se plaindre des nombreuses réunions « faites pour ceux qui ne travaillent pas », des places de parking supprimées ou du fait « qu'on ne sait pas qui commande »... L'affluence des médias, intrigués par le fonctionnement atypique de la liste qui a remporté les élections municipales de 2014, a suscité de l'agacement dans ce bourg de 1.200 habitants, en donnant l'impression que les élu-e-s étaient plus efficaces pour communiquer que pour agir, et en confrontant presque systématiquement « les pour » et « les contre ».

Quand je lui demande ce qu'il pense de tout ça, Laurent Bernard, l'un des deux patrons du bar, évite soigneusement le piège du manichéisme. Certes, il regrette que le conseil municipal soit « devenu politique ». Est-ce mal de faire de la

politique ? « Oui. La politique, ce sont les pourris qui nous gouvernent », dit-il en levant le menton en direction du ciel... ou du sommet de l'État, là-bas, très loin. Cette définition est à mille lieux de celle de Tristan Rechid, qui a formé les élu-e-s de Saillans aux méthodes de l'éducation populaire : « *Le politique, c'est l'habitant, pas l'élu. L'élu est un représentant qui anime le processus.* » N'empêche. Le conseil des sages, auquel appartient Tristan et qui accompagne l'action municipale, ira bientôt à la rencontre des habitants dans différents lieux publics, dont le Café des sports. Laurent Bernard en est plutôt content. « *Ici, c'est ouvert à tous.* »

De fait, en terrasse et dans la salle, à peu près tout le monde se côtoie dans un va-et-vient permanent : des grand-mères qui se retrouvent autour de leur café quotidien, des jeunes parents avec bébé en écharpe, des chasseurs, des écolos, des gens « du cru », des néo-ruraux, des travailleurs saisonniers... Toute la diversité de la Drôme, dont les composantes ont parfois du mal à se comprendre, est là.

« ILS VONT ÊTRE FORMÉS EN URBANISME, EN GESTION... EN FIN DE MANDAT, ON AURA PLEIN DE GENS COMPÉTENTS. C'EST UN RÊVE D'ÉDUCATION POPULAIRE ! »

« JE SUIS UN PEU DE L'ANCIENNE ÉCOLE »

Sébastien Dragan est arrivé de la Marne il y a près de vingt ans. Il a longtemps tenu la pizzeria à deux pas du café. Il raconte qu'aux élections, « *je n'étais pas spécialement pour cette liste. Je suis un peu de l'ancienne école, à penser qu'on est élu pour décider* ». Son parcours professionnel l'a finalement poussé à rejoindre la commission Économie. En septembre, pour la Semaine de l'économie locale, « *nous avons fait une expo photo sur les acteurs économiques : commerçants, artisans, artistes... La plupart ont joué le jeu, et ont organisé en tout une quarantaine d'ateliers. Ce genre de choses donne de la fierté à des gens qui ont besoin de reconnaissance. Ça les amène à s'ouvrir à la démarche.* »

C'est l'un des grands questionnements du moment à Saillans : comment élargir le cercle des 230 personnes (24 % de la population majeure) qui participent aux commissions et aux Groupes action-projet ? « *Ce sont surtout des peurs qui bloquent les gens, estime Sébastien. Peur de ne pas trouver leur place, d'être dépossédés de leurs droits sur le village. Et puis, il faudra quelques générations pour que les gens redeviennent acteurs de leur propre vie !* »

Le fonctionnement de la municipalité de Saillans repose sur deux grands principes : la collégialité et la participation. La collégialité concerne le conseil municipal proprement dit. Ici, pas de système pyramidal avec le maire tout en haut, puis ses adjoints, et enfin les simples conseillers. Les élu·e·s se partagent les responsabilités et travaillent en binômes. La participation des habitant·e·s, quant à elle, peut se faire dans les commissions thématiques (finances, aménagement, jeunesse, transparence...) et les Groupes action-projet (jardin public, stationnement-circulation, entraide-bénévolat, rythmes scolaires...). Les citoyen·ne·s peuvent aussi se porter volontaires pour être membres du conseil des sages, animer des réunions, rédiger la lettre d'information municipale...

« ON VEUT SAVOIR POURQUOI ILS NE VIENNENT PAS ! »

Deux à trois fois par mois, ils sont également conviés au comité de pilotage, l'un des principaux lieux de décision, où ils peuvent prendre la parole. Les travaux des commissions et des groupes Action-projet y sont présentés et validés ; les questions qui feront l'objet d'un vote officiel en conseil municipal y sont débattues. Sébastien ne va pas souvent au comité de pilotage, mais son père s'y rend régulièrement. « *Il a 70 ans, et il se sent honoré qu'on lui demande son avis !* »

J'avais assisté à un comité de pilotage en juin 2014, quand la liste encore toute fraîche et enthousiaste se lançait dans de multiples groupes de travail. Deux ans et demi plus tard, les élu·e·s doivent gérer leur fatigue. Ce jeudi soir de novembre, ça grince parfois un peu dans les échanges, ça frotte entre les tempéraments. Fanny Larroque, qui prend des notes et surveille l'horloge, met de l'huile dans les rouages depuis le mois de septembre. Une subvention de la Fondation de France a permis à la mairie de financer son poste pour un an, soulageant les élu·e·s surmené·e·s.

En début de réunion, des membres du conseil des sages annoncent qu'ils iront discuter à bâtons rompus avec les habitants, sur le marché et dans différents quartiers. Un élu les interpelle : « *Nous, ce qu'on veut surtout savoir, c'est pourquoi ils ne viennent pas !* » Une créatrice de vêtements et deux artisans présentent leur projet de recyclerie, pour lequel ils sollicitent un local municipal. Ils proposent aussi de fabriquer de petites remorques qui seraient proposées en libre service dans le centre du bourg, pour transporter les courses sans utiliser de voiture. Puis, après un débat autour de la vente d'un terrain communal, le comité aborde une question épineuse : l'analyse du budget. Agnès Hatton, élue responsable des finances, dit son désarroi : difficile de travailler de façon cohérente quand le coût des projets ne cesse de grossir, gonflé par les imprévus et l'application des normes ! On sent planer sur la salle tout le poids des réglementations et des normes techniques, qui réduisent la liberté politique des communes. Pour y voir plus clair, le comité décide de recourir à un expert qui réalisera une étude globale sur le budget. L'équipe municipale est aujourd'hui à un tournant. Après avoir organisé plus de 200 réunions participatives et fait émerger des dizaines de projets d'habitants, elle se concentre sur les réalisations. Compostage collectif, réduction

de l'éclairage public, installation de panneaux solaires à l'école, aménagement du jardin public... De nombreux projets se sont déjà concrétisés. Les élu·e·s ont aussi eu le temps de digérer certaines réalités qui mettent des bâtons dans les roues de leur utopie. Peu à peu, des solutions se dessinent pour surmonter les obstacles.

LES DÉBUTS DU TIRAGE AU SORT

Première réalité, qui revient en boucle : tout le monde ne participe pas. « *Aux élections, 43 % des votants n'étaient pas d'accord avec nous, et sur les 57 % qui nous ont élus, beaucoup en avaient juste marre du maire* », rappelle Joachim Hirschler, élu référent en Environnement, énergie et mobilité. Fanny a été recrutée pour aller à la rencontre des « *abstentionnistes* » qui ignorent les réunions publiques. « *Mon boulot, c'est de travailler avec ceux qui ne viennent pas, ou ne viennent plus, les déçus, ceux qui ne se sentent pas capables ou qui ont du mal à s'engager sur la durée* », explique-t-elle. Les outils numériques et l'organisation de chantiers collectifs bénévoles sont les premières pistes envisagées pour diversifier les formes de participation. Sans oublier le tirage au sort, que le conseil des sages utilise pour recruter ses nouveaux membres et souhaite expérimenter à une échelle plus large. Des citoyens tirés au sort sur les listes électorales devraient ainsi participer, aux côtés des élus, aux travaux concernant la révision du Plan local d'urbanisme (PLU).

Seconde réalité : la lourdeur du fonctionnement d'une commune laisse les habitants à l'écart des plus gros budgets et des projets de fond. Emmanuel Capelin, membre du conseil des sages, relève le paradoxe. « *On met beaucoup d'énergie dans les Gap (Groupes Action-projet, Ndlr), mais 60 % des finances vont dans le train-train de la mairie... C'est ainsi qu'on évacue le politique du budget, avec le risque de se contenter d'une petite ligne avec laquelle la population fait joujou.* » Un débat d'orientation budgétaire est programmé pour le printemps, et des membres du conseil des sages verraient bien des discussions sur le sujet au marché, par exemple. Mais les élu·e·s ont encore eux-mêmes un gros travail à fournir, avant de pouvoir en débattre avec les habitant·e·s.

« UN RÊVE D'ÉDUCATION POPULAIRE »

Une autre piste consiste à inviter la population à participer aux « *projets structurants* », imposés par la réglementation ou par la nécessité de rénover certains équipements. Le conseil municipal a ainsi fait appel à l'association d'éducation populaire « *La turbine à graines* » pour s'attaquer à un gros morceau : le PLU. Avant la rédaction des objectifs de révision du PLU, des habitant·e·s ont travaillé sur une carte géante de la commune et autour de tables thématiques ; ont décortiqué ensemble des textes réglementaires ; ont participé à des promenades de repérage... « *Tout le travail qu'on a fait se retrouve dans les objectifs*, se réjouit Sébastien, qui a été formé pour aller à la rencontre des habitants et accompagner une promenade. *C'est super gratifiant !* » Pour mener l'ensemble de la révision selon cette démarche, la commune devra se mettre en quête de financements.

À mi-mandat, la liste cherche donc à la fois à élargir et à approfondir la participation. Un travail de longue haleine, dont les succès prennent parfois des chemins inattendus. Fernand Karagiannis, élu référent pour l'Économie, se réjouit presque de voir des habitants signer une pétition contre l'installation de bacs à déchets. « *Quelque part, ils ont intégré notre fonctionnement. Ils nous disent : "Vous êtes participatifs et vous ne nous informez pas !" Ça va devenir quelque chose de naturel, qui devrait continuer après nous.* » Tristan, lui, attend beaucoup du tirage au sort de citoyens qui travailleront avec les élus et les experts. « *Ils vont être formés en urbanisme, en gestion... En fin de mandat, on aura plein de gens compétents. C'est un rêve d'éducation populaire !* »

Lisa Giachino

Article initialement publié dans

l'âge de faire ✖

VANDONCOURT, UN HÉRITAGE DIFFICILE À TRANSMETTRE

Au début des années 70, les habitants de la commune de Vandoncourt se sont lancés dans une expérience intéressante de démocratie directe et d'autogestion. Avec le temps, l'élan est un peu retombé et les anciens peinent à transmettre ces pratiques. Malgré tout, le village conserve un fonctionnement original et un dynamisme exemplaire.

La vie politique et festive du petit village de Vandoncourt, situé dans l'agglomération de Montbéliard dans le Doubs, a été profondément marquée par le tournant des élections municipales de 1971. Cette année-là, la liste victorieuse annonçait la couleur : « *Démocratie, contrôle populaire et autogestion* ». Plus de 45 ans après, nous sommes loin du Grand Soir, mais la commune dispose toujours d'outils favorisant une gouvernance ouverte et collective. Et à la mairie, tout le monde se revendique encore de l'héritage de Jean-Pierre Maillard-Salin, l'instigateur de cette petite « *révolution culturelle* ». Quand l'ancien instituteur est rentré d'une tournée dans plusieurs pays de l'océan Indien en tant que responsable d'un mouvement de jeunesse, il a retrouvé son village un peu trop endormi à son goût. Inspiré par le conseil des Sages, qu'il avait pu observer à Madagascar, et motivé par un conflit entre certains parents d'élèves et le maire, il décide de monter une petite équipe pour en finir avec les pratiques « *vieux jeu* » de l'ancien édile.

Ensemble, ils sondent les villageois pour connaître leurs aspirations avec le mot d'ordre « *Vos souhaits seront notre programme : Voter pour nous c'est voter pour vous !* ». Une fois élus, ils vont encourager le public à prendre



La Damassine est l'un des premiers bâtiments publics de France construit en bois et paille. Il abrite un pressoir municipal, une miellerie, une cuisine et de nombreux ateliers.

la parole pendant le conseil municipal, qui se contente de valider les décisions de huit commissions thématiques^[1] ouvertes à tout le monde et chargées d'élaborer des propositions. Trois instances sont aussi imaginées : le conseil des sociétés, composé des représentants des associations, le conseil des anciens, élus par les plus de 55 ans et celui des jeunes, élus par les 15 - 21 ans. « *Jean-Pierre Maillard-Salin m'a donné le goût de la vie publique. Quand j'avais 17-18 ans, il m'a sollicité pour devenir le premier président du conseil des jeunes* », se remémore Patrice Vernier, devenu ensuite adjoint au conseil municipal et maire depuis 2001.

850 HABITANTS, 28 ASSOCIATIONS

Il souhaite pérenniser l'action de son prédécesseur, mais bien des choses ont changé. Si les huit commissions extra-municipales existent encore, les

conseils des jeunes et des vieux n'existent plus, remplacés par un foyer des jeunes et un club du troisième âge. Seul le conseil des associations est encore actif, et il reflète le très fort dynamisme du village, qui compte pas moins de 28 associations pour environ 850 habitants. « *Il n'y en a pas autant par hasard, les gens aiment se retrouver ensemble. Il y a un gros potentiel de forces vives pour les grands événements, on compte 200-300 bénévoles pour le trail, la balade gourmande, pareil pour le spectacle de sons et lumières* ». Ces manifestations culturelles représentent une grande réussite pour les villageois, très fiers aussi de La Damassine. C'est l'un des premiers bâtiments publics en France à être construit en ossature bois et isolé en paille, dans lequel on retrouve un pressoir municipal, une miellerie, divers ateliers et animations, une cuisine pédagogique, etc.

Ce qui rend la gouvernance de ce village un peu particulière commence

dès l'ouverture du courrier. Pour mettre l'équipe municipale au même niveau d'information, les élus lisent ensemble toutes les lettres adressées à la mairie ou au maire lors d'une réunion hebdomadaire. Les habitants sont régulièrement invités à participer aux commissions. L'une d'elles prépare le budget et présente les grandes lignes lors d'une réunion publique avant le vote du conseil. Des rendez-vous citoyens sont aussi organisés autour de différents sujets ; un débat a par exemple été organisé sur la question de la gestion forestière. Le maire souligne aussi l'importance des chantiers participatifs pour la vie dans le village. Il cite celui de la clôture et de la cabane du mouton (qui a intégré le village pour débroussailler des espèces vertes) ou encore la tradition de fleurissement collectif du village.

ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE

Lors d'une réunion de la commission culture à laquelle nous avons pu assister en février, il y avait une dizaine de personnes, dont beaucoup de responsables associatifs. Il y était notamment question du numéro 109 de L'écho du village, un semestriel dans lequel les habitants peuvent proposer un article (la mairie édite aussi un petit bulletin mensuel sur ses actions), d'une exposition programmée dans les bureaux de vote pour les prochaines élections ou encore de l'invitation prochaine d'un poète. La commission a aussi décidé ce jour-là d'installer des fourreaux aux entrées du village pour y encadrer facilement des panneaux annonçant les événements culturels locaux, et de fixer un rendez-vous citoyen pour évoquer les conséquences de l'intégration de la commune avec 72 autres dans la grande agglomération de Montbéliard. Malgré ce dynamisme, beaucoup regrettent de retrouver toujours un peu les mêmes aux commissions, dans lesquelles se rendent au total entre 30 et 40 personnes.

L'enthousiasme des débuts semble en effet difficile à maintenir. « *Il y a une certaine démobilisation, expliquée par une certaine confiance aussi. Des gens me disent : c'est bien ce que vous faites, alors ça ne sert pas à grand-chose que je vienne aux réunions* », indique le maire. De plus, l'évolution

sociologique du village n'a pas vraiment facilité la transmission de cette expérience. Principalement peuplée dans les années 70 d'agriculteurs ou de travailleurs de Peugeot, la commune, qui n'est qu'à quelques kilomètres de la Suisse, compte maintenant beaucoup de frontaliers, qui s'impliquent peu dans la vie locale. Les jeunes ne sont pas non plus au rendez-vous. Malgré les quelques trentenaires impliqués, la relève est loin d'être assurée.

Pour préserver cette culture participative, les nouveaux Damas, le nom des habitants de Vandoncourt, sont conviés tous les ans à une réunion de présentation du village. Ses atouts sont passés en revue par quelques élus et membres d'associations : le verger de 5.000 arbres fruitiers, le gîte communal, le centre de vacances, l'épicerie, dont l'installation en 2002 avec l'aide de la mairie a été décidée par référendum, les festivités, les chantiers, etc. Si le pasteur du village a pu se présenter aux nouveaux habitants, aucun mot n'a en revanche été prononcé à propos de l'originalité démocratique du village...

Le maire reconnaît après coup une erreur, mais cet oubli semble surprenant. « *On ne voit plus notre particularité, cela fait partie du décor, on en parle moins, mais on aurait dû* », souligne pour sa part Brigitte Cottier, adjointe au maire. C'est dommage en effet, parce que parmi la quinzaine de nouveaux habitants, très peu étaient au courant du fonctionnement particulier du village. Lise, elle l'avait découvert sur Internet avant son installation ici il y a 6 mois. « *Je n'ai pas eu l'occasion de ressentir tout ça, ni eu le temps pour l'expérimenter. J'ai d'autres pré-occupations pour le moment, mais j'espère pouvoir m'impliquer* », assure-t-elle après la réunion. Les autres n'auront pas eu l'information.

NOSTALGIE

Pour préserver le dynamisme du village, les nouveaux arrivants ont plutôt été invités à s'engager dans l'une des nombreuses associations ou pour aider au bon déroulement des diverses manifestations ou fêtes, considérées comme la « *clé de voûte* » ayant permis depuis toutes ces années aux habitants de se connaître et de faire des choses ensemble. Ce que Jean-Pierre Maillard-Salin a réussi, c'est de mettre tout le

village en mouvement. « *C'était un moteur extraordinaire, il faut savoir s'appuyer sur les forces vives du village. Il disait, ton idée est super, c'est bien, mais tu t'en occupes* », songe Yves Montavon, un compagnon du début. Mais pour lui, sa plus belle période restera sans doute 71-77, « *quand il fallait tout mettre en place.* »

Michel Marchand est revenu dans son village pour sa retraite après un mandat d'adjoint auprès de Jean-Pierre Chevènement à Belfort. « *Quand on prenait une décision, c'étaient les employés qui mettaient en œuvre, ici, chacun le fait bénévolement. Cela repose sur la bonne volonté des uns et des autres. Le budget est étroit, il faut mutualiser les moyens* ». Il est président de l'association du Temple de Vandoncourt, qui a organisé des concerts pour la rénovation de l'édifice. « *Quelqu'un s'est proposé pour faire les affiches, les tracts, l'accueil, la pâtisserie, etc. Chacun y apporte sa patte et cela donne une émulation assez intéressante.* » Pour Isabelle Hege, ici depuis 18 ans, « *il y a une vie sociale que l'on ne retrouve pas dans d'autres villages résidentiels. Mais cela n'empêche pas les désillusions, il y avait 40 % de votes FN aux dernières élections. J'ai du mal à comprendre ce décalage entre ce village qui vit de façon solidaire et ce vote protestataire, de la peur d'être déprécié, la peur de l'étranger.* » Si certains ne se font plus trop d'illusions sur la poursuite de cette expérience, ou se reposent un peu trop sur leur héritage, ce bouillonnement de démocratie directe et d'auto-gestion berce encore l'imaginaire des Damas.

Guillaume

1. Les huit commissions sont : Enseignement-enfance, Technique-bâtiments communaux-Voirie-Travaux, Budget-finances, action sociale, Vie dans la cité-urbanisme-PLU-fleurissement, Pour les habitants de la cité-information-culture-cérémonies-jumelage, Autour de la cité : forêt-agriculture-vergers-cimetière-environnement, et Emploi-jeunesse-économie solidaire-inter-communalité.

LE CONSENTEMENT PLUTÔT QUE LE VOTE

Dans un processus de décision basé sur le vote, la majorité acquiert généralement tellement de pouvoir qu'il est impossible aux minorités de s'affirmer. Pour éviter cela, les méthodes par consentement proposent une concertation avant toute prise de décision, afin de la rendre collective et qu'elle ne souffre plus d'aucune objection.

Dans nos régimes politiques, ce qui est décidé par la majorité simple, soit la moitié des votants plus une voix, est considéré comme démocratique. Mais cette manière de choisir ne permet pas aux avis minoritaires d'être entendus, ni même respectés. Pire, ceux-ci sont écrasés. L'historien et homme politique Alexis de Tocqueville considérait déjà au 19^e siècle que la démocratie pouvait se muer en « *tyrannie de la majorité* » à même de soumettre les minorités. Moins rapide et moins pratique à mettre en œuvre, le consensus, où tout le monde doit être d'accord, est sans doute plus juste. Mais il peut facilement aboutir à des blocages et à une tyrannie de la minorité. Dès lors, comment rendre perfectible la démocratie en prenant en compte les avis minoritaires et l'expression de plusieurs courants de pensée dans les processus de décision ?

La technique de prise de décision par consentement représente une alternative intéressante. Cette méthode est directement inspirée de la sociocratie (voir encadré), adoptée dans les années 1970 par Gerard Endenburg, un ingénieur hollandais devenu patron de l'entreprise familiale. Confronté à des conflits internes incessants, il réfléchit à des outils permettant l'implication de l'ensemble des avis dans la prise de décision. Aujourd'hui, des acteurs de l'éducation populaire s'emparent de ces préceptes, à l'instar de Tristan Rechid. Fort de l'expérience qu'il a partagée à Saillans, ce dernier parcourt désormais la France pour proposer « des outils d'éducation populaire et d'intelligence collective » à des groupes souhaitant monter des listes participatives pour les élections municipales de 2020.

LE CERCLE CONSENTI PAR SES MEMBRES

En sociocratie, le cercle, l'équivalent d'une assemblée, est l'organe de base de décision. Il peut être constitué par les membres du comité directeur d'une entreprise, d'une association ou encore d'une assemblée locale politique. Ses règles et un cadre de valeurs sont fixés en commun par ses membres et le cercle se choisit un animateur, appelé aussi facilitateur. C'est en général le rôle de Tristan Rechid, qui précise que, au risque « *de lui conférer trop de pouvoir* », le facilitateur ne doit pas participer au processus de décision. « *Il faut qu'il soit intransigeant. Qu'il coupe la parole, si elle se fait trop longue ou hors-sujet et qu'il gère le temps, dans les intérêts des règles édictées* » détaille-t-il. Pour chaque question qui se pose au cercle, la prise de décision s'applique selon trois étapes.

Dans un premier temps, l'animateur récolte la pensée de chaque individu sur la question posée puis fait émerger des intérêts collectifs. Tristan Rechid donne l'exemple du métaplan, dans lequel chaque personne exprime son idée sur un post-it affiché au mur aux yeux de tous. L'animateur regroupe les idées proches sous forme de nuage pour faire naître les problématiques principales. Dans le même style, il y a aussi la technique de la boule de neige. Pour répondre au thème débattu, l'animateur propose à chaque personne de noter plusieurs idées. Il forme ensuite des binômes chargés de fusionner les idées, puis les duos se rassemblent en quatuor pour la même opération. La démarche est reproduite jusqu'à ce que l'animateur considère que les groupes sont trop importants et qu'il serait donc

préférable de passer à une présentation devant l'ensemble du cercle.

Quelque soit l'outil choisi pour cette première phase, le but est de faire émerger une série de propositions qui seront « *mises à l'étude* ». La personne ou le groupe qui porte une proposition est chargé de la défendre, et chacun livre alors son ressenti. En fonction de ce qui est exprimé collectivement, le défenseur peut soit retirer la proposition (si l'opposition est largement partagée), soit la maintenir telle quelle (si elle est largement plébiscitée), soit l'amender. Si certains ne sont pas entièrement d'accord, la décision peut quand même être prise à condition qu'elle ne « gêne profondément » per-

LA SOCIOCRATIE

Composée du latin *societas* (société) et du grec *Kratos* (pouvoir), la notion de sociocratie désigne l'exercice du pouvoir par un ensemble de personnes engagées dans des organisations ou des projets partagés. C'est une différence avec la démocratie (pouvoir du peuple), telle que vécue de nos jours, qui consacre la prise de décision entre des personnes aux relations très distantes partageant un nombre infime de valeurs communes. « *Savoir pour prévoir et prévoir pour pouvoir* » constitue la devise du positivisme d'Auguste Comte, à l'origine du mot sociocratie, au 19^e siècle.

sonne. C'est en cas de désaccord majeur que réside la particularité de la décision par consentement, qui permet à chaque participant d'opposer à toute proposition une objection radicale et argumentée « *s'il considère selon ses propres valeurs qu'elle va l'empêcher personnellement de s'y investir ou si elle nuirait à l'objectif du cercle* », informe Tristan Rechid. Tant qu'elle existe, l'objection bloque la prise de décision.

Débutent alors la troisième phase où « *tout le groupe va travailler à lever les objections. Des amendements sont proposés jusqu'à que la personne signifie qu'elle n'a plus d'objection. Alors on considère que la décision est prise avec zéro objection* », poursuit-il. La méthode permet de prendre en compte et de bonifier les désaccords qui deviennent de véritables « *désaccords féconds* », selon Tristan Rechid qui considère que « *si tout le monde est d'accord au départ, la solution est relativement pauvre* ». Cette méthode est aussi le moyen de s'affranchir de ces « *problèmes récurrents des processus de groupe* » que sont les « *silences, les non-dits et l'entre soi* ».

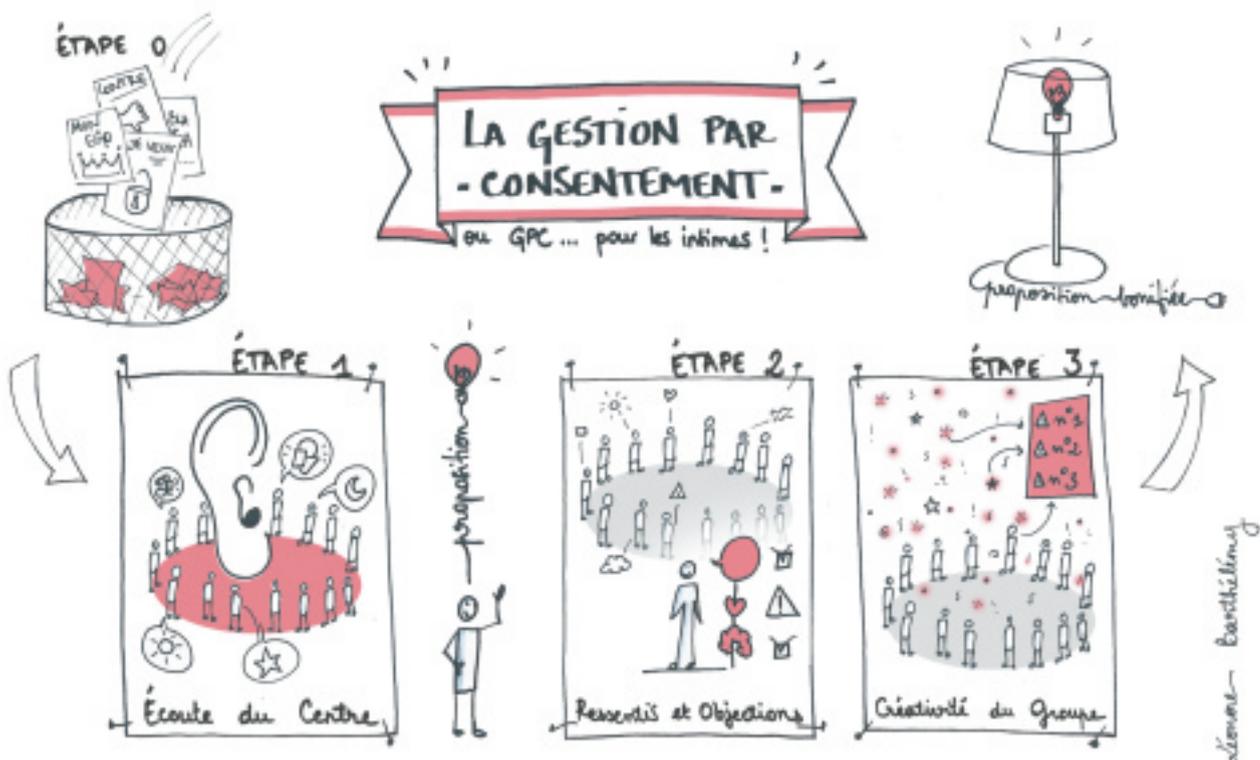
DES ÉLECTIONS SANS CANDIDATS

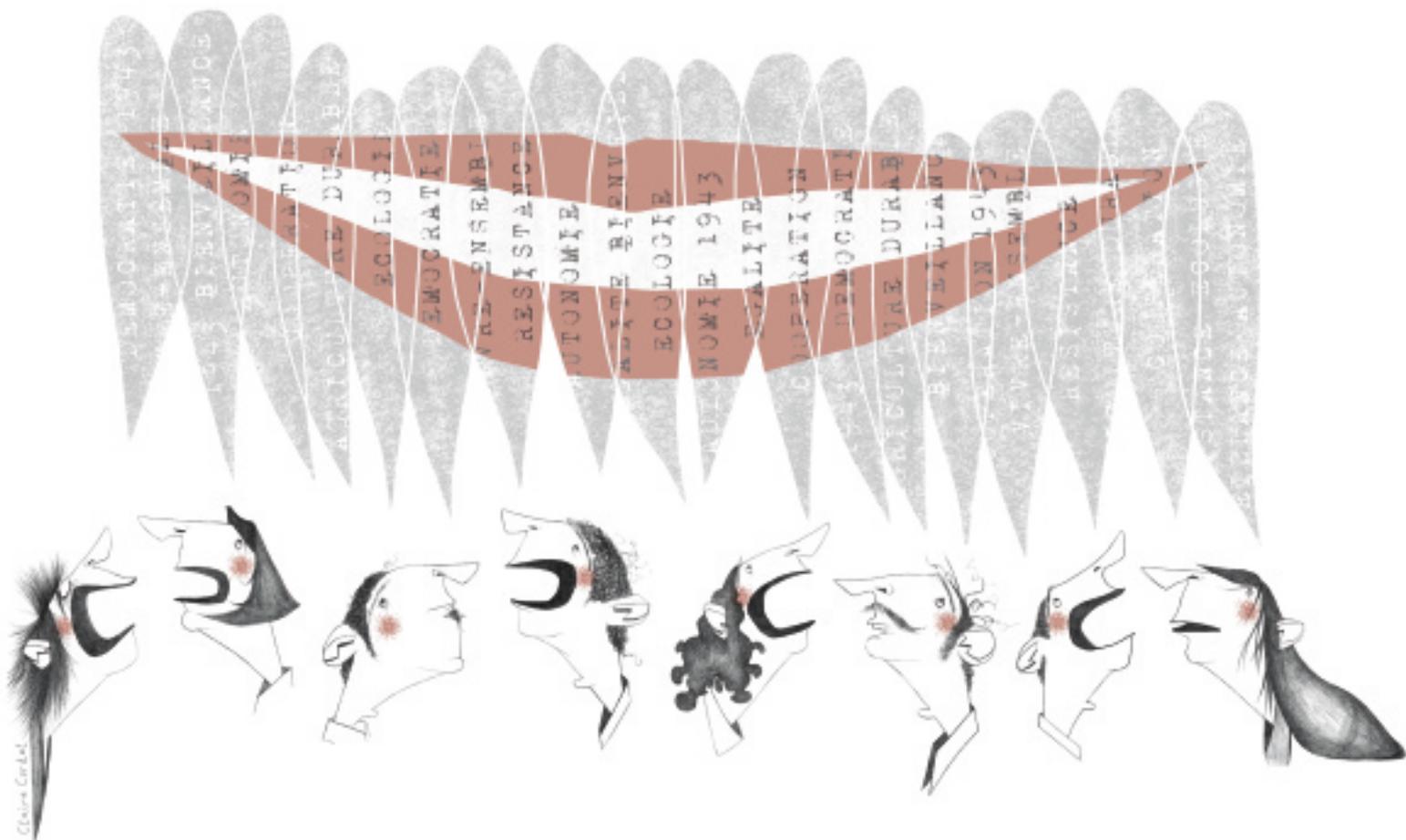
Lorsqu'il y a besoin de désigner des représentants parmi les membres du cercle ou d'une assemblée, la sociocratie s'appuie sur la méthode dite de l'élection sans candidats. « *Au lieu de demander qui veut le poste, comme dans le cas du choix d'un maire ou d'une tête de liste, on commence par définir collectivement un profil de poste avec les qualités attendues, le mandat, etc.* », explique-t-il. Puis chacun désigne la personne qui correspondrait le mieux, en argumentant son choix. De fait, certaines personnes du cercle, sans s'être déclarées candidates, recueillent une ou plusieurs voix. Le choix se fait ensuite par consentement. Lorsque

Tristan Rechid joue le rôle de facilitateur, il offre alors la possibilité aux participants de faire un report de voix. Ils peuvent changer leur choix en fonction des arguments qui ont été exprimés. « *À cette étape, j'instaure un temps de silence pour la réflexion personnelle* », relate Tristan Rechid. La première personne qui l'interrompt, de sa propre initiative, propose un nom et argumente son choix. « *Ce n'est pas nécessairement celui ou celle qui a le plus de voix, mais il faut qu'elle dispose au moins d'une voix* », clarifie Tristan Rechid. Puis s'ouvre un tour d'objections. Le groupe s'appuie sur la fiche de poste pour les lever. Si une ou plusieurs objections persistent, une autre personne devra être proposée pour un autre tour d'objection. Au final, « *ce n'est quasiment jamais la personne attendue au départ qui est désignée* », remarque notre interlocuteur.

Usuellement, la démocratie est vue comme « *l'affrontement de différentes visions* », pense Tristan Rechid. Lui préfère se concentrer sur la notion de « *communs à gérer* » pour lesquels l'intérêt n'est pas « *de se rallier derrière une vision* », mais plutôt « *de mettre toutes les visions sur la table* ». C'est ce qui fonde la méthode qu'il propose. « *Elle ne permet pas d'évacuer le conflit et la potentielle prise de pouvoir. Elle permet plutôt de les gérer* », assure-t-il. À première vue, elle est taillée pour de petits groupes qui agissent sur le long terme. Mais ces outils peuvent aussi servir pour résoudre des situations collectives plus complexes. Par exemple, « *en tirant au sort des personnes de camps qui s'affrontent dans une réunion publique pour qu'elles élaborent ensemble des propositions* » propose Tristan Rechid. S'en inspirer pourrait permettre un nouveau fonctionnement de la démocratie à l'échelle d'une région ou d'un État. À condition que l'activité politique ne se résume plus à un bulletin dans une urne.

Pierre Isnard-Dupuy





LES JOURS HEUREUX RÉÉCRIVENT LE PROGRAMME DU CNR

Au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale, un programme rédigé par le Conseil national de la résistance (CNR) est parvenu à concilier les Français sur une même ligne de conduite autour d'idéaux de démocratie politique, sociale, économique et culturelle. Plus récemment, un collectif a rédigé une nouvelle version du texte adaptée au XXI^e siècle pour interpeller les candidats à l'élection présidentielle.

Assis autour du poste de télévision, une douzaine de militants se replongent dans l'histoire. Il est minuit, en cette nuit de décembre 2015. À l'écran, le film de Gilles Perret, *Les Jours Heureux*, relate le parcours de résistants pendant la Seconde Guerre Mondiale, leurs réunions clandestines, l'alliance des différents mouvements politiques et des citoyens et leur accord, unanime, en 1943, sur un texte : le programme du Conseil national de la résistance (CNR), sous-titré « *Les Jours Heureux* ». Celui-là même qui guidera la refonte du pays et la politique d'après-guerre.

72 ans plus tard, dans une ferme au pied du Vercors, ces militants décident de s'en inspirer et fondent le collectif, "Les Jours Heureux". Comme leurs prédécesseurs, ils se sont mis d'accord sur l'écriture d'un texte, un programme à présenter à des personnalités politiques. « *La plupart des fondateurs sont issus de mouvements de la Santé et de*

l'Environnement », précise Marion Buchheit, enseignante et membre des « *Jours Heureux* ». « *Ils veulent lutter contre la remise en cause du texte original, un texte plus que jamais d'actualité, à l'origine de la Sécurité sociale* », rappelle-t-elle.

UNE IDÉE LANCÉE EN 2004

Cette volonté de réécriture n'est pas nouvelle. En 2004, treize résistants, dont Stéphane Hessel et les époux Aubrac, lancent un appel aux jeunes générations « *à faire vivre et transmettre l'héritage de la Résistance et ses idéaux toujours actuels de démocratie économique, sociale et culturelle.* » Trois ans après, à deux jours de son élection, Nicolas Sarkozy décide de faire un show au plateau des Glières, haut lieu de luttes maquisardes situé dans les Alpes. Des signataires de l'appel s'en offusquent, et

organisent une semaine et demie plus tard sur ce même lieu un pique-nique, refusant une telle réappropriation du passé. Les années suivantes, Nicolas Sarkozy revient. Les résistants aussi. Ils forment même un collectif : « *Citoyens résistants d'hier et d'aujourd'hui* » et qualifient alors ces visites présidentielles de « *pèlerinage ostentatoire* ».

Stéphane Hessel disparaît en 2013, mais son idée ne s'éteint pas. « *Certains d'entre nous se sont dit qu'à l'approche des élections présidentielles et législatives, il fallait faire quelque chose* », explique Gilles Vanderpooten. Le directeur de l'ONG Reporters d'espoir a rejoint les rangs du collectif "Les Jours Heureux" début 2016. « *On voulait quelque chose de légitime, pas des propositions venues d'on ne sait où. On voulait faire travailler ensemble des praticiens et des penseurs.* »

VERS UN NOUVEAU TEXTE

En quelques mois, une centaine d'auteurs rejoint l'aventure. Parmi eux, la sociologue Dominique Méda, le moine bouddhiste Matthieu Ricard, la journaliste Marie-Dominique Robin. Et Gilles Vanderpooten. « *On est parvenus à rassembler des gens qui habituellement ne se parlent pas.* » Des entrepreneurs sont aussi présents pour rédiger ce nouveau programme. Charles Kloboukoff, président-fondateur de Léa Nature, un mastodonte du bio, s'est ainsi chargé avec six autres auteurs de la rubrique « *Pour qu'alimentation et développement soutenable fassent sens* ».

La composition du collectif "Les Jours Heureux" est aussi pluraliste que celle du CNR clandestin. « *Celle-ci était représentative d'un large éventail de mouvements de résistance, des diverses confédérations syndicales et de toutes les tendances politiques nationales à l'exclusion de l'extrême droite* », explique Claire Andrieu, historienne spécialiste de la Résistance. Durant neuf mois, les militants et résistants, « *peu expérimentés en politique* » pour la plupart, avaient eux aussi « *longuement débattu et négocié* » pour parvenir à rédiger leur programme.

Pour encadrer la rédaction de cette nouvelle version et vérifier la cohérence des textes, le collectif désigne un comité éditorial. Chaque groupe d'auteurs planche sur l'un des 31 sujets répartis en six grands thèmes : vie publique, valeurs, modes de vie, bien-être, savoirs, droits et devoirs. « *La plupart travaillaient sur des documents partagés en ligne et s'échangeaient les premiers jets pour relecture* », explique Marion Buchheit. « *Le comité a lu et relu. Chaque bénévole pouvait avoir accès aux textes pour y apporter des réflexions.* » La rédaction se termine en juillet 2016 et le livre, *Et nous vivrons des jours heureux*, paraît en octobre chez Actes sud.

LA DÉMOCRATIE EN PREMIÈRE LIGNE

Dans cette nouvelle version, une grande place est offerte à l'écologie et à la santé, mais aussi à l'égalité hommes-femmes. « *On n'a pas voulu changer les bases du texte* », précise Marion Buchheit. « *On voulait surtout l'actualiser et préciser certains points.* » Car si le texte de 1944 demeure une source d'inspiration, il n'est pas exempt de défauts. « *Par ses silences, le programme du CNR est aussi un texte conservateur, voire réactionnaire* », souligne Claire Andrieu. Aucune précision n'y est apportée sur la Constitution. Ni sur le vote des femmes. L'écologie, qui n'était pas encore une préoccupation en 1944, n'y apparaît pas non plus. « *Stéphane Hessel le rappelait souvent* », se souvient Gilles Vanderpooten. « *Il fallait que l'écologie et la terre priment.* »

En 168 pages, la centaine d'auteurs détaille ses « *constats* » et propose des « *actions immédiates* ». Ils décident de donner la priorité à la démocratie et lui consacrent le premier chapitre. « *C'est en changeant les règles démocratiques que le reste changera* », estime Marion Buchheit. « *À tous les niveaux, c'est la démocratie qui prime.* » Cette notion était déjà centrale dans le programme de 1944, à commencer par « *la manière dont il a été adopté, avec une recherche de consensus délibérée, alors que les parties en présence divergeaient sur de nombreux points* », rappelle Claire Andrieu.

Le diagnostic des auteurs est sans appel : « *La crise de la démocratie est née*

« ON VOULAIT QUELQUE
CHOSE DE LÉGITIME, PAS
DES PROPOSITIONS
VENUES D'ON NE SAIT OÙ.
ON VOULAIT FAIRE
TRAVAILLER ENSEMBLE DES
PRATICIENS ET DES
PENSEURS. »

précisément des limites de la démocratie électorale. » Pour y remédier, ils proposent plusieurs solutions, en commençant par une réforme de la démocratie locale, depuis les conseils de quartiers jusqu'à la législation du référendum local. Au niveau national, le collectif prône l'élaboration « d'une nouvelle Constitution par une convention de citoyens » et souhaite que celle-ci soit validée par référendum.

« On a décidé de mettre un phare sur cette mesure-là car c'est celle qui nous paraît la plus importante », explique Solenne Boiziau, porte-parole des Jours heureux et membre du mouvement Utopia. Comme d'autres associations et collectifs, Utopia a rejoint les Jours heureux pour proposer 25 mesures aux candidats à l'élection présidentielle. Ensemble, ils ont placé en tête de liste la mise en place d'un « processus pré-constituant » et commenceront avant le premier tour à plancher sur la rédaction d'une nouvelle Constitution en concertation avec les citoyens. « Une fois en place, ce type de mesures est difficile à remettre en cause », espère Solenne Boiziau.

PESER LORS DE L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE

En plus de la publication du livre, les Jours heureux ont lancé une marche à travers la France et créé une plateforme^[1] en ligne pour soumettre ces propositions à l'ensemble des citoyens. « On se dit qu'il faut élargir », explique Gilles Vanderpooten. « On ne pouvait pas se passer du 2.0. »

Ils souhaitent aussi obtenir des engagements des candidats à l'élection présidentielle sur les principaux points du texte. Plusieurs d'entre eux ont déjà été reçus. « Le but, c'est de faire pression sur les politiques, au moins jusqu'à la fin 2017 », lance Gilles Vanderpooten. Après, l'aventure se terminera. Le collectif, lui, « disparaîtra ».

Aude Deraedt

1. <https://2017agireensemble.fr/profile/lesjoursheureux>

RÉACTUALISER LE PROGRAMME DU C.N.R



LES DIX MESURES ESSENTIELLES DES JOURS HEUREUX

- Une nouvelle Constitution rédigée par des citoyens tirés au sort, soumise à un référendum
- Aucune rémunération globale supérieure à 20 fois la rémunération la plus basse
- Réduction du temps de travail par salarié pour mieux partager le travail
- Dans les écoles, une pédagogie fondée sur l'autonomie, la coopération et la bienveillance
- Sortie d'ici 2050 des énergies fossiles et nucléaire en France
- Généralisation du bio dans la restauration collective, 90 % de surfaces en agriculture durable avant 2050
- Création d'un corps public d'experts de santé, s'appuyant sur des laboratoires publics de recherche et contrôlé par une autorité indépendante, qui participera à l'élaboration des nouvelles réglementations pour sécuriser la recherche publique
- Instauration d'une réelle gouvernance démocratique sur les banques, lutte contre la spéculation et l'évasion fiscale, reprise du contrôle de la dette
- Retrait du mandat donné à l'Union Européenne pour négocier les traités TAFTA (traité transatlantique avec les États-Unis), CETA (traité de libre-échange entre l'Europe et le Canada) et APE (Accord de partenariat économique, entre l'Europe et 16 pays de l'Afrique de l'Ouest), la France prendra l'initiative pour un « commerce juste »
- Reconnaissance des droits opposables en justice aux générations futures et à la nature

APPLE S'INVITE DANS L'ÉDUCATION NATIONALE

Les classes de 5^e de 15 collèges de l'Isère vont être équipées de tablettes en mars. Ce cadeau du Conseil départemental n'est qu'un point de départ ; en 2019, l'ensemble des collégiens du département devraient en avoir une. Coût estimé de l'opération : 33 millions d'euros minimum. Le bénéficiaire s'appelle Apple, puisque les enfants seront équipés d'iPad Air 2 et que toute la formation sur ces tablettes seront déclinées en version Apple. Pas de logiciel libre donc, « au risque de transformer nos élèves en consommateurs formatés », souligne une professeure d'un des 15 collèges. Et d'ajouter « En 4^e, on fait des études de cas sur la mondialisation, des ravages de certains échanges commerciaux, et on évoque les usines de Foxconn, où sont fabriqués les produits Apple et les conditions de travail des salariés... Mais maintenant on doit apprendre aux gamins à être des consommateurs de cette grande multinationale, et de tous les ravages qu'elle cause. C'est ça les valeurs que l'Éducation nationale doit inculquer ? ».

Pour obtenir ces tablettes, chaque parent d'élèves devra signer un contrat qui l'engage à déboursier 90 € en cas de dégradation volontaire, perte ou vol. De quoi accentuer les inégalités. Enfin, les élèves devront rapporter leur tablette à la maison les week-ends et les vacances et tant pis si certains parents se trouvent déjà désarmés face à l'addiction de leur enfant pour les écrans.

Source : *Le Postillon*

20 % DE BIO DANS LES CANTINES : REFUS CONSTITUTIONNEL

Le 22 décembre 2016, la décision d'imposer un seuil de 40 % de produits locaux de saison et 20 % d'aliments issus de l'agriculture biologique ou en conversion (contre 4 % aujourd'hui) en restauration collective publique a été adoptée par l'Assemblée nationale, dans le cadre du projet de loi Égalité et Citoyenneté. C'était sans compter sur un recours du groupe Les Républicains qui a saisi le Conseil Constitutionnel. Verdict prononcé le 26 janvier 2017 : l'article imposant ces seuils doit être retiré car il n'aurait pas de liens directs avec le sens de la loi. Vraiment ?

Source : *Silence*

FESSENHEIM, PROMESSE PRESQUE TENUE ?

Le projet de fermeture de la centrale nucléaire de Fessenheim avance. Le 24 janvier, le conseil d'administration d'EDF a accepté le mécanisme d'indemnisation de l'État (490 millions d'euros pour le démantèlement de la centrale et la reconversion des 850 salariés d'EDF, et le remboursement d'éventuels manques à gagner pour l'entreprise jusqu'en 2041). Cette fermeture, étroitement liée à la mise en service de l'EPR de Flamanville, pourrait avoir lieu en 2018. Mais prudence du côté du réseau Sortir du nucléaire qui craint de nouveaux retards dans le chantier.

Source: *L'Âge de Faire*

EN BREF

• *Le géant français Suez a été cité dans la liste des donateurs à l'équipe de transition présidentielle de Donald Trump, via sa filiale américaine Suez Water New Jersey. Il est vrai que Donald Trump a annoncé un plan d'investissement dans les « infrastructures », considéré comme une porte ouverte à la privatisation des services publics, incluant eau et assainissement... Le domaine de Suez justement.*

• *75 milliards d'euros, c'est le montant programmé pour l'extension de 800 aéroports (dont la construction de Notre-Dame-des-Landes) en Europe. Alors que les émissions de gaz à effet de serre du secteur ont doublé en vingt ans et que le trafic aérien serait le septième plus gros émetteur de la planète s'il était un pays, l'Organisation de l'aviation civile internationale a exprimé, en octobre dernier, son refus de s'engager dans une limitation des émissions, espérant même un doublement du trafic aérien d'ici vingt ans.*

• *Quand les drones butinent... Des chercheurs japonais ont annoncé l'invention d'un mini-drone pollinisateur « recouvert de trois millions de poils de cheval enduits d'un gel spécial », nous apprend Campagnes Solidaires. Le drone pourra capturer le pollen sur une fleur et le déposer sur le pistil d'une autre. Les détracteurs des réglementations anti-pollution peuvent se réjouir : contrairement aux abeilles, cet engin résistera aux pesticides...*

• *Depuis le 1^{er} janvier, ce n'est plus le ministère de la Santé mais celui de l'Intérieur qui évalue les demandes de titre de séjour pour soins. Environ 6.000 personnes, gravement malades et ne pouvant obtenir les soins nécessaires dans leur pays, obtiennent ces titres chaque année en France. Ce ne sont donc plus les agences régionales de santé mais l'Office français de l'immigration et de l'intégration qui statueront désormais sur les demandes d'asile pour soins, souligne L'Âge de Faire.*

LU DANS LA PRESSE



A BURE, LA BATAILLE DURE

**Mandre-en-Barois,
février 2017**

Par Guillaume

« Chasseurs, le bois Lejuc est libéré et habité. Au sol, dans les arbres », prévient une pancarte sur une petite route barrée par quelques chicanes montées en pneus et palettes.

Tout près de Bure, dans la Meuse, la lutte contre la « poubelle nucléaire », le centre d'enfouissement des déchets radioactifs de l'Andra (l'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs) se déroule aussi dans la forêt depuis l'été dernier, là où l'Andra veut installer les puits de ventilation du projet Cigéo (voir Lutopik#1). L'agence est devenue propriétaire du bois après une délibération votée à bulletin secret du conseil municipal de Mandre-en-Barois, convoqué à 6 h, un matin de juillet. Elle a, dans la foulée, érigé un mur de 3 km qui a depuis été entièrement mis à terre par les opposants au projet (sauf quelques rares pans, comme sur la photo en haut à droite) qui se sont installés dans la forêt pour la protéger. La base de vie, où était entreposé du matériel, a été détruite, et les tubes de forages sabotés.

En février, l'Andra est revenue à plusieurs reprises, avec des vigiles et des tractopelles, pour enlever quelques barricades, non sans résistances. Un salarié de l'Andra a même été filmé en train de déverser de l'essence sur les opposants pour les déloger.

Ceux-ci appellent à renforcer l'occupation pour peser davantage au moment où des décisions judiciaires sont attendues.







Les occupants du bois Lejuc ont montré leur force lors d'une manifestation le 18 février, qui a réuni 600 personnes devant les grilles de l'Andra. Peu de temps après, Bruno Leroux, ministre de l'Intérieur, a déclaré qu'il ne laisserait pas une ZAD s'installer dans la forêt. Sur le terrain juridique, l'avantage n'est pour le moment pas du côté de l'Andra. Fin février, le tribunal de Nancy a annulé la délibération prise par le conseil municipal de Mandre-en-Barois, qu'il juge irrégulière. La commune a quatre mois pour rendre une nouvelle décision conforme. En attendant, l'agence se considère comme le propriétaire légitime, et ne remet pas en cause son projet ni sa volonté d'obtenir un permis de construire en 2018.

Cependant, la légalité même des préparatifs du chantier n'est pas encore assurée, puisque le tribunal de Bar-le-Duc a déclaré illégales en août dernier les opérations de défrichage menées par l'Andra, qui n'avait pas d'autorisation préfectorale. Un jugement en appel est prévu fin mai.

Début avril, une autre décision de justice devrait être rendue concernant cette fois l'expulsion d'un occupant. Mais pour ces derniers, la forêt doit être protégée. Plusieurs vigies, des postes d'observation et des cabanes dans les arbres sont construites et serviront à la défense du lieu.

Quelques opposants à « la nucléarisation forcée du territoire » invitent ceux qui le veulent à réserver les dates du 12 au 15 août 2017 pour « 4 jours de rassemblement festif, constructif et militant. »



LE RETOUR CONTRAINT ET FORCÉ DES RÉFUGIÉS DE FUKUSHIMA

Six ans après la catastrophe nucléaire de Fukushima-Daiichi, les réfugiés de la radioactivité se voient contraints de rentrer dans leurs villages contaminés. Une aberration dénoncée par le chercheur indépendant japonais Shinzô Kimura.



Flickr/Fotomovimiento

« Les habitants du département de Fukushima ne sont que des pions dans la politique du gouvernement, qui souhaite remobiliser au plus vite la population en faveur du nucléaire. » Cette conclusion amère, le professeur Shinzô Kimura, associé à l'université de médecine Dokkyô, l'a tirée de six années à arpenter le département de Fukushima. Après le tremblement de terre et le tsunami qui ont provoqué la catastrophe nucléaire de Fukushima-Daiichi, le 11 mars 2011, ce fonctionnaire spécialiste de la radioprotection a démissionné de son poste au ministère de la Santé et du Travail après qu'on lui a refusé d'enquêter dans les communes situées à proximité de la centrale ravagée. De passage à Paris, mardi 7 mars, il a alerté les étudiants de l'Inalco (l'Institut national des langues et civilisations orientales) sur le sort des réfugiés de Fukushima.

Au prétexte que le programme de décontamination a bien avancé, le gouvernement a fixé au 31 mars 2017 la fin des

aides financières au logement pour quelque 26.600 personnes parties « de leur propre initiative », selon la nomenclature officielle. Après l'accident, plus de 160.000 personnes avaient été évacuées. Les autorités avaient ordonné les évacuations en fonction des niveaux de radioactivité relevés. Là où le seuil n'était pas atteint, les habitants avaient le choix entre rester ou partir, celles et ceux préférant fuir les radiations bénéficiant de soutiens financiers.

Pour M. Kimura, cette politique de retour est une aberration, comme l'illustre la situation de la commune d'Iitate. Avant la catastrophe, 6.200 personnes habitaient cette paisible bourgade ceinturée de montagnes et de forêts, à une quarantaine de kilomètres de la centrale. Aujourd'hui, « seuls 10 % souhaitent revenir ». Idem dans la commune de Kawauchi : sur 2.734 habitants, seuls 703 auraient définitivement réintégré leurs foyers, contre 1.870 selon les chiffres officiels. Si les réfugiés de Fukushima rechignent autant à

regagner leurs pénates, en particulier les jeunes, c'est qu'ils redoutent la radioactivité et « ont pris goût à la vie en ville », remarque M. Kimura. Mais la fin des aides au logement va lourdement pénaliser ces partisans de l'exil. « Ces personnes qui ne touchent plus d'indemnités et doivent quitter les logements temporaires vont se transformer en une population qui n'a plus d'argent, ne peut plus se nourrir », s'inquiète le professeur.

LES SEUILS D'EXPOSITION « ACCEPTABLE » À LA RADIOACTIVITÉ ONT ÉTÉ RELEVÉS

Quant à celles et ceux qui choisiront, contraints et forcés, de regagner leur commune d'origine, ils devront vivre avec la menace sourde de radiations potentiellement mortelles. Pour gérer la crise, le gouvernement a fortement augmenté le seuil de radioactivité acceptable : entre 20 et 100 millisieverts par an. Or, « ce seuil correspond aux doses recommandées par la Commission internationale de protection radiologique (CIPR) en cas d'urgence, dans une situation post-accidentelle, souligne M. Kimura. Aujourd'hui, six années après, la situation ne relève plus d'un cas d'urgence ! » Les niveaux d'exposition maximum préconisés par le CIPR pour la vie courante en zone contaminée sont plus faibles : entre 1 et 20 millisieverts par an.

Les niveaux de contamination dans les communes concernées par les retours restent importants. À Iitaté, M. Kimura a mesuré le rayonnement à 0,66 microsievert par heure, contre 0,04 microsievert avant l'accident. Là où le dosimètre installé par le gouvernement, planté dans du béton et de la terre décontaminée, n'affiche « que » 0,53 microsievert...

Que risquent les habitants exposés, jour après jour, à de tels niveaux de radiation ? Le professeur se montre prudent : « Il faut dix à vingt ans pour mesurer les conséquences d'une telle exposition, mais on assistera sans doute à une augmentation du nombre de cancers », sachant que « plus de soixante ans après l'explosion des bombes de Hiroshima et Nagasaki, on découvre encore de nouvelles maladies ». Pour l'heure, le gouvernement japonais a lancé un suivi médical sur

cancer de la thyroïde chez les moins de 18 ans résidant dans le département de Fukushima. Selon les chiffres publiés le 27 décembre 2016, 144 cas ont été officiellement confirmés depuis la catastrophe.

DES TERRITOIRES DÉSSERTÉS, UNE AGRICULTURE DÉTRUITE

Outre la radioactivité, d'autres difficultés attendent les revenants. Les hôpitaux sont vides — le magnifique établissement à 9 millions d'euros construit à Iitaté pour encourager les candidats au retour ne compte qu'un seul médecin. L'agriculture locale a particulièrement souffert. À Shidamyo, « le territoire a été façonné par la culture traditionnelle du satoyama, des rizières entourées de montagnes et de forêts. L'herbe des pâturages nourrit le bétail, qui fertilise les rizières dont la paille nourrit les animaux l'hiver. Mais tout ce cycle a été détruit par la radioactivité », se désole M. Kimura. En effet, si l'agriculture est autorisée, sauf dans les zones classées inhabitables, les paysans peinent à vendre leur production contaminée. « À Kawauchi, un jeune agriculteur ambitieux a travaillé très dur pour améliorer ses rendements, mais il n'a pu vendre son riz ni en 2013 ni en 2014, à cause de la contamination, raconte le professeur. Il a mis fin à ses jours en 2015. Il avait 35 ans. » Son cas est loin d'être isolé : depuis la catastrophe, le nombre de suicides a explosé chez les habitants et les réfugiés de Fukushima.

Pourtant, le gouvernement japonais s'entête à vouloir sauver les apparences. « Son objectif est de généraliser sa politique de retour à l'ensemble des communes, y compris celles qui sont encore très contaminées, d'ici à 2021, explique Shinzô Kimura. L'idée, c'est qu'il faut absolument éviter l'image de Tchernobyl à Fukushima. » Mais pour le scientifique, qui arpente depuis six ans les terres dévastées de Fukushima, c'est clair : « Le retour à une vie normale est illusoire. »

Emilie Massemin

Un article du 10 mars 2017 publié sur



« À KAWAUCHI, UN JEUNE AGRICULTEUR AMBITIEUX A TRAVAILLÉ TRÈS DUR POUR AMÉLIORER SES RENDEMENTS, MAIS IL N'A PU VENDRE SON RIZ NI EN 2013 NI EN 2014, À CAUSE DE LA CONTAMINATION, RACONTE LE PROFESSEUR. IL A MIS FIN À SES JOURS EN 2015. »



ENJEUX SUR TOUS LES TERRAINS

Du loisir au business en passant par la politique, le sport n'est pas qu'un simple jeu et demeure une inépuisable source d'enjeux.

Transferts à plusieurs dizaines de millions d'euros, corruption au plus haut niveau, fraudes fiscales, joueurs réduits au rang de produits publicitaires... Le monde du sport, et celui du football en particulier, semble inextricablement lié au business et à l'argent. Devenu en quelques décennies un spectacle commercial et médiatique brassant des sommes colossales, le sport moderne implique un investissement et une recherche de la performance à tout prix pour s'attirer parts d'audience et image de marque.

« Ce qu'on présente comme des dérives actuelles est en réalité consubstantiel au sport, qui s'est développé en étant déterminé par le capitalisme », assène Anthony Pouliquen, animateur d'éducation populaire, ancien handballeur amateur et auteur d'une conférence gesticulée^[1]. « Les idéologies véhiculées sont les mêmes : recherche du gain, concurrence... », poursuit-il. La course au profit trouve ainsi dans le sport une parfaite illustration et pour lui, parler de sport de compétition est un pléonasse : « L'essence même du sport est compétitive,

et d'autant plus depuis qu'il a été institutionnalisé et codifié avec force dans les années 1960. »

Cette institutionnalisation du sport s'est aussi matérialisée avec son entrée dans le milieu scolaire. Ce qui n'était jusqu'à présent que de l'éducation physique devient en effet dans les années 1960 de l'Éducation physique et sportive (EPS), qui se donne pour objectif d'enseigner aussi des notions de progrès et de performance. « Si le gouvernement de l'affiche une volonté d'éduquer par le sport, il montre également son ambition de faire de la

France un pays de sportifs reconnus », rappelle-t-il. Le sport français était alors marqué par les mauvais résultats accumulés dans les compétitions internationales, en particulier en 1960. Cette année-là, les Jeux olympiques de Rome sont une catastrophe pour la France qui ne ramène que cinq médailles, dont aucune en or. Le général de Gaulle, furieux, demande à Maurice Herzog, ancien alpiniste et secrétaire d'État à la jeunesse et aux sports, de développer la pratique du sport pour obtenir de meilleures prestations. « C'est l'idée de la "pyramide" inventée par Pierre de Coubertin, l'inventeur des Jeux olympiques modernes : former des champions par la "masse", explique Anthony Pouliquen. "On va mettre des millions de gamins au sport par l'intermédiaire des écoles et des clubs pour faire émerger une élite qui jouera en compétition et remportera des titres". »

Mais derrière tous ses champions et ses dérives, le sport, ou plutôt toutes les activités sportives ou physiques en général, sont avant tout un objet populaire puissant, créateur de lien social et véhiculant des valeurs de solidarité et de respect. Militer pour un sport ouvert à tous est l'objectif de la Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT), seconde fédération omnisports derrière l'Ufolep. Cette fédération, née en 1934 et agréée d'éducation populaire, compte aujourd'hui 270.000 adhérents, principalement dans les bassins ouvriers et les quartiers populaires, répartis dans 4.700 associations sportives locales et d'entreprises. Elle propose des licences annuelles omnisports à tarifs abordables : 15 euros par enfant, et 30 euros par adulte, auxquels il faut ajouter l'adhésion au club. Cette licence permet de pratiquer dans plusieurs clubs affiliés à la FSGT, du football à l'escalade en passant par la gymnastique.

CONTRE UN SPORT "CONSOMMÉ"

« L'idée portée par la fédération est que le sport peut être un outil important dans l'accomplissement du citoyen, dans son émancipation vis-à-vis du patron et de son travail. Le sport sert à faire du corps autre chose qu'un outil de travail », explique Nicolas Kssis-Martov, salarié de la fédération et auteur d'un livre sur l'histoire de la

FSGT^[2]. Tout au long de son histoire, elle s'engagera pour diverses causes : soutien aux sportifs de pays colonisés, jumelage avec des clubs palestiniens, accueil de réfugiés, lutte contre le fascisme (notamment à l'occasion des Jeux olympiques de Berlin en 1936), etc.

En opposition à un sport marchandisé, la fédération défend le rôle joué par les associations sportives. « On n'est pas opposés par principe au sport de haut niveau, mais on s'attaque plutôt à la logique de consommation, à travers les salles privées ouvertes en permanence qui favorisent un sport individuel, par exemple », précise Nicolas Kssis-Martov. Pour la FSGT, le sport associatif permet d'impliquer et de responsabiliser les pratiquants, avec des disciplines classiques ou d'autres, plus originales. « On développe par exemple dans nos clubs affiliés le football auto-arbitré à 7 contre 7, ou les séances de gymnastique pendant lesquelles les enfants se jugent eux-mêmes. Cette dimension autogérée de l'activité évite que certains écrasent les autres », poursuit Emmanuelle Bonnet-Oulaldj, une autre membre de la fédération.

Revenir à une logique d'éducation populaire à travers le sport, c'est également le but d'Anthony Pouliquen, qui organise des ateliers avec l'association d'éducation Cemea. « On travaille pour réintroduire des jeux traditionnels collectifs et sans objectif de victoire, dans les collèges, les Maisons des Jeunes et de la Culture (MJC), les centres sociaux... L'idée est de penser un jeu qui ne soit pas sérieux, mais qui procure du plaisir, pour développer des activités physiques à visée éducative, face au sport légitime. »

Le sport n'a rien perdu de sa dimension politique. Depuis peu l'extrême droite investit ce terrain, comme à Lille et à Lyon, où les identitaires ont des salles de boxe « réservées aux patriotes ». À l'inverse, certaines structures sportives revendiquent des valeurs humaines, tournées vers le collectif et antifascistes, comme des salles de boxe et d'arts martiaux autogérées à Montreuil ou Marseille, des clubs proposant un football militant et populaire, comme à Lille (Spartak Lillois) ou à Paris (FC Ménilmontant 1871), etc.

Clément Barraud

Pour en savoir plus :

1. À voir, la Conférence gesticulée d'Anthony Pouliquen : "Une autre histoire du sport, pourquoi je ne serai jamais Luis Fernandez".
2. À lire, "La FSGT : du sport rouge au sport populaire" de Nicolas Kssis-Martov aux éditions La ville brûle.



SPARTAK LILLOIS

DU SPORT POPULAIRE ET SOLIDAIRE

Des sportifs unis par leurs valeurs, à commencer par leur volonté d'égalité. C'est à Fives que ça se passe, un quartier de Lille où les membres du Spartak lillois, club fondé en 2010, souhaitent revenir aux bases du sport, sans pression ni enjeux financiers. Pour un euro mensuel, chacun peut pratiquer en loisir basket, handball, volley-ball, fitness, Mölkky, ou encore football.

La pluie s'abat sur le stade Baratte, à Fives. Il est 19 h. Une cinquantaine de footballeurs s'échauffent, bien décidés à braver les gouttes et le froid. Devant le vestiaire, un jeune homme s'interroge : « *C'est bien ici, le Spartak lillois ?* » La nouvelle année et ses bonnes résolutions ont attiré de nouvelles recrues. Laurent, un habitué, les encourage à enfileur leurs crampons et à le rejoindre sur la pelouse. « *Ici, c'est pas le même esprit qu'ailleurs* », lance-t-il. « *Si on vient au Spartak, c'est pas seulement pour le prix, c'est pour l'ambiance.* »

Comme Laurent, les membres du club lillois ne payent qu'un euro par mois pour venir taper le ballon. Un tarif symbolique qui permet à tous de venir jouer. Ceux qui le veulent peuvent payer la licence loisir (50 €, dont 35 versés à la Fédération fran-

çaise de football, le reste étant utilisé pour financer les déplacements) qui permet de participer aux compétitions du département organisées par la ligue. Mais les licenciés sont rares, au Spartak. « *Une vingtaine tout au plus* », précise Benjamin Vandekerckhove, co-président et fondateur de l'association. « *Nous stagnons dans les profondeurs du classement de l'avant dernier groupe mais pour nous, l'essentiel est ailleurs.* »

OUVERT À TOUS

En 2010, Benjamin, alors étudiant à Lille III, la faculté de lettres, a envie de se remettre au sport. Plutôt que d'intégrer un club existant, il décide, « *avec deux trois amis* », de lancer un club de foot militant, plus raccord avec ses principes. « *On voulait qu'il soit ouvert*

à tous, que le sport soit gratuit, non-élitiste, sans niveau et non-machiste », explique le Lillois de 29 ans, aussi militant communiste. « *Dès le début, on a rédigé un manifeste avec nos valeurs, en réaffirmant le fait d'être anti-raciste. L'idée, c'est qu'il y ait ici une place pour tous.* »

Sur le terrain, aucune fille dans l'équipe de football, mais des joueurs de tout âge et de tous niveaux. Au total, près de 70 personnes, la quasi-totalité des adhérents, viennent chaque semaine aux entraînements libres. Il n'y a pas d'entraîneur, chacun s'échauffe à son rythme avant d'enchaîner les matches. « *On ne compte même pas les points !* », lance le co-président, qui refuse tout esprit de compétition. « *Le but de l'association, c'est de participer* », précise Benjamin Vandekerckhove. « *Ça peut être en la-*

vant les chasubles, en ramenant les ballons ou en prenant une initiative pour proposer un échauffement ou un entraînement. »

CONTRE LE FOOT BIZNESS

Avec leur T-shirt rouge ou noir orné d'un casque de gladiateur, en hommage à Spartacus, l'esclave qui s'est révolté, les membres du Spartak souhaitent avant tout revenir aux bases du sport, loin des enjeux financiers. En 2015, ils ont profité de la démission de Sepp Blatter, patron de la Fifa, pour présenter leur candidature à la présidence de la Fédération internationale de football, alors empêtrée dans des affaires de corruption. Une action symbolique, car impossible à mener aussi bien sur le plan financier que sur le plan technique. « *Le but, c'était de lancer le débat sur les véritables valeurs du sport et le business du ballon rond.* »

Pour le Spartak, le terrain ne s'arrête pas aux stades et aux salles de sport. Ils investissent aussi le quartier et la ville de Lille, où ils mènent chaque année de nombreuses actions. Roms, sans papiers, enfants, chacun est invité à participer aux tournois du club, qu'il s'agisse de football ou de Mölkky. Lorsqu'il participe à la course de la braderie de Lille, le Spartak brandit des slogans de solidarité avec la Palestine. Il n'a pas hésité non plus à signer un appel contre un mouvement d'extrême droite et à se joindre aux rangs d'une marche contre le racisme. « *On estime être légitimes sur ces sujets. Les membres de l'association ne font pas que jouer* », souligne Benjamin Vandekerckhove. Les adhérents ont connaissance de la charte militante du club, mais il n'y a bien sûr aucune obligation à rejoindre les manifestations. Tout repose sur la base du volontariat.

DU BASKET AUSSI

En 2013, face à la demande, le Spartak a choisi d'élargir ses activités, et n'a depuis cessé de grandir. Aujourd'hui, le club lillois propose une dizaine de disciplines. Parmi elles, du basket, du handball, du volley-ball, du badminton, du fitness et, depuis 2016, du football triolectique. « *On le joue avec trois équipes et trois buts. Ça casse le*

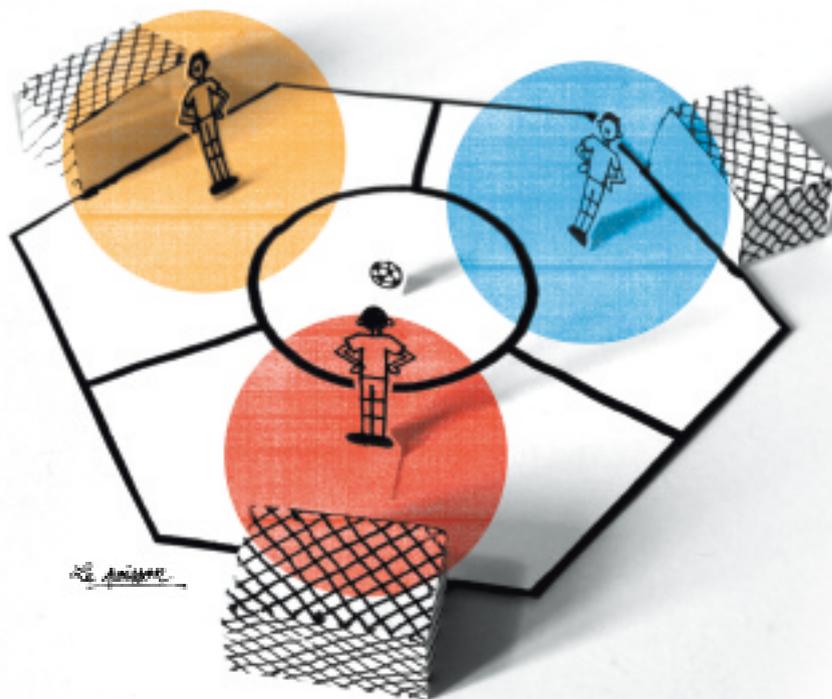
côté binaire du foot et ça fait réfléchir sur la collaboration et l'affrontement », explique Benjamin. « *Quand on repense aux débuts de l'association, on a parcouru un beau chemin.* »

Mais obtenir des salles reste compliqué. Pour le basket, « *ça nous a pris trois ans, avant d'en avoir une.* » Idem pour le stade de football. Les autres associations ne voient pas forcément d'un bon œil l'existence du Spartak et n'apprécient pas de se voir retirer des créneaux horaires. « *Encore aujourd'hui, nous ne sommes pas considérés comme une association sportive au même titre que les autres* », déplore Benjamin Vandekerckhove. « *Si on obtient un ou deux créneaux en plus, cela veut dire qu'une autre structure en aura un ou deux en moins... On essaye de tout faire pour ne pas tomber dans une opposition stérile entre les structures.* » Devant le refus de la ville cette saison de leur octroyer deux créneaux pour le football (c'était le cas pour la saison 2015-2016), le Spartak a décidé de jouer tous ses matchs de championnat loisir à l'extérieur. « *Cela nous permet de garder une séance par semaine ouverte à tous ceux qui n'ont pas de licence.* »

UN APPRENTISSAGE PAR PAIR

Le football n'est pas le seul à attirer les foules. À quelques pas du métro Caulier, la salle Louison Bobet est bondée. Une quarantaine de personnes participent à la première séance de basket de l'année. Les ballons sifflent et se cognent aux paniers. Le son d'un vuvuzela retentit. Benjamin profite du silence pour expliquer le déroulement de la séance aux nouveaux arrivants et rappeler brièvement les valeurs du Spartak. Derrière une table, Matthieu, lui aussi coprésident, récolte les cotisations dans une boîte métallique. « *Lors de la dernière assemblée générale, en mars 2016, on a décidé de remplacer le bureau et son président par une assemblée collégiale. Ça correspond plus à notre philosophie* », précise Matthieu tout en distribuant les cartes d'adhésion. Désormais, ils sont douze à se réunir régulièrement, au café ou chez l'un d'eux, pour gérer l'association et les événements qu'elle organise. « *Douze, c'est un début. On ne s'est pas fixé de limites.* »

Sous les paniers, des filles, des gar-



Le foot triolectique se joue à trois équipes sur un terrain avec trois cages. Cette variante du football permet de casser le côté binaire de l'affrontement à un contre un, en obligeant à mettre en place des stratégies de collaboration.

çons, des ados, des quinquagénaires. De par cette diversité, le basket-ball est sans doute plus représentatif encore des valeurs du Spartak que le football. Meissa, qui connaît un peu ce sport, a proposé de commencer la séance par 30 minutes d'échauffements. « *On fonctionne sur l'apprentissage par pair* », explique Benjamin Vandekerckhove. C'est d'ailleurs l'un des points qui a permis au Spartak d'être lauréat de l'Agence pour l'éducation par le sport en 2014.

Le prix, l'ouverture, l'absence de tests de niveau : les valeurs du Spartak ont rapidement séduit Jérôme et ses collègues. Tous travaillent près de Fives, bien qu'ils ne résident pas tous à Lille. « *On voulait faire un truc ensemble. On est venus à la rentrée, pour tester. On s'est dit : "On reste !"* » Depuis, ils viennent presque chaque semaine. « *Ce qui est bien ici, c'est que quand quelqu'un fait une belle action,*

même dans l'équipe d'en face, on l'applaudit. »

À un euro par mois, difficile pourtant d'avoir des fonds. « *L'unique subvention fixe, c'est celle de la mairie de Lille, soit 500 euros* », déplore Benjamin Vandekerckhove. Désormais attaché parlementaire à Douai¹, le fondateur du Spartak est parvenu à obtenir une part de l'enveloppe du député avec lequel il travaille. Deux autres élus de la région ont déjà versé une aide grâce à leur réserve parlementaire, mais celle-ci ne peut être utilisée qu'une seule fois. « *On répond régulièrement à des appels à projet, mais c'est difficile. Et nous ne voulons pas non plus rentrer dans une "course à la subvention". L'idéal, ce serait de professionnaliser l'association, avec un mi-temps, par exemple.* » Un tel poste permettrait au Spartak de trouver le temps nécessaire pour multiplier ses interventions dans les écoles du quar-

tier et de la ville. Et à continuer de démontrer que l'espace public appartient à tous et que le sport peut être solidaire et populaire, associé au loisir plutôt qu'au business.

Aude Deraedt

1. Du député communiste Jean-Jacques Candelier



**FRÉDÉRIC
RASÉRA**

Sociologue et enseignant à l'université de Lyon 2, Frédéric Rasera a suivi pendant plus de trois ans le quotidien des joueurs d'un club de foot de

Ligue 2 d'une ville non citée de 150.000 habitants. Il en a d'abord fait une thèse, puis un livre : « *Des footballeurs au travail. Au cœur d'un club professionnel* » (éditions Agone, 2016).

TRAVAILLEURS À CRAMpons

Plusieurs travaux de sociologues ont été réalisés sur le football professionnel, mais ils étaient centrés d'abord sur la question de la vocation. Frédéric Rasera a pour sa part choisi d'étudier l'univers des footballeurs professionnels sous l'angle de l'entreprise. Contrairement aux idées reçues d'un monde du football déconnecté de la réalité, en apesanteur sociale, il décrit des travailleurs comme les autres, soumis à de fortes contraintes et des rapports de domination.

VOUS PARLEZ DE FOOTBALLEURS EN SITUATION PROFESSIONNELLE PRÉCAIRE. EST-CE FINALEMENT UN MONDE DU TRAVAIL "CLASSIQUE" QUE VOUS DÉCRIVEZ ?

Il est clair que les conditions d'emploi et le travail en lui-même sont incertains. Les joueurs signent des contrats à durée déterminée (CDD) qui sont très fragiles, avec des présidents ou des entraîneurs qui peuvent chercher à se débarrasser d'un joueur encore sous contrat. Il y a une concurrence et une insta-

bilité très fortes sur ce marché du travail. À cela s'ajoute une incertitude dans le travail quotidien, à travers le système des sélections notamment. Chaque semaine, les joueurs doivent prouver leur qualité sur le terrain, pour être retenus dans l'équipe première.

Ils sont soumis aux choix de l'entraîneur, qui détermine tout au long de la saison le « statut » qu'aura tel ou tel joueur. Du jour au lendemain, ils peuvent se retrouver à disputer un match en équipe réserve parce qu'ils n'ont pas été sélectionnés pour jouer en Ligue 2. Ce qui signifie pour eux une sorte de « *dé-classement* » : jouer à un niveau amateur (en CFA 2, l'équivalent de la cinquième division, NDLR), avec des joueurs qui n'ont pas le même niveau, devant quelques centaines de spectateurs au maximum...

Cependant, ils ne contestent pas ce fonctionnement puisqu'ils le connaissent depuis qu'ils sont tout petits. Ils légitiment complètement ce mode d'organisation de leur travail. Cette incertitude au quotidien, qui pèse beaucoup sur la vie privée, est aussi acceptée parce que les conditions matérielles et financières sont intéressantes. La plupart des joueurs que j'ai côtoyés viennent de milieux populaires « *stabilisés* », avec des parents employés, ouvriers, artisans... Ils connaissent la valeur de l'argent, et savent qu'ils gagnent plutôt bien leur vie. Les salaires mensuels des vingt-deux joueurs de l'équipe professionnelle sur laquelle j'ai travaillé vont en effet de 2.700 euros bruts à 35.000 euros bruts.

« LES JOUEURS NE CONTESTENT PAS CE FONCTIONNEMENT PUISQU'ILS LE CONNAISSENT DEPUIS QU'ILS SONT TOUT PETITS. ILS LÉGITIMENT COMPLÈTEMENT CE MODE D'ORGANISATION DE LEUR TRAVAIL. »

L'AUTRE ASPECT TRÈS PRÉSENT DANS VOTRE LIVRE EST LA TENSION IMPORTANTE ENTRE L'INJONCTION À PENSER COLLECTIF, ET UNE CARRIÈRE SPORTIVE EXTRÊMEMENT INDIVIDUALISÉE. DANS QUELLE MESURE CE PARADOXE EST-IL PRÉGNANT DANS LE QUOTIDIEN DE CES SPORTIFS ?

On valorise en permanence le collectif et la vie de l'équipe, à travers des moments précis, comme passer du temps ensemble, se « *chambrier* » mutuellement pour dynamiser le groupe... Ces contraintes, dites de « *sociabilité* », sont fortes, car les dirigeants, les encadrants sont souvent des anciens footballeurs professionnels et croient eux-mêmes aux vertus du collectif. Ils estiment que c'est un facteur essentiel de la production de performances sportives. Il y a aussi l'idée que ces contraintes de sociabilité sont un moyen d'encadrer les plus jeunes. Dans le même temps, c'est un univers très individuel, dans la gestion de la carrière, la signature de contrats de travail propres à chaque joueur, le système sélectif... Si certains trouvent parfois ça pénible, car leurs intérêts personnels peuvent entrer en concurrence avec ceux du collectif, il s'agit globalement de contraintes de travail qui sont intériorisées.

VOUS MONTREZ AUSSI QUE LES JOUEURS ONT DES COMPÉTENCES TACTIQUES ET PEUVENT LES EXPRIMER DANS LE QUOTIDIEN DU TRAVAIL, JUSQU'À REMETTRE EN CAUSE LES CHOIX D'UN ENTRAÎNEUR.

Il y a un rapport de subordination certain entre les joueurs et leur entraîneur mais il ne faut pas non plus avoir une posture misérabiliste. Même si ce sont des exécutants qui ont intériorisé le poids de la hiérarchie, ils peuvent montrer des formes d'opposition. Ils ne sont pas dans une « *remise de soi* » totale. Vu de l'extérieur, on a tendance à oublier que les footballeurs ont acquis tout au long de leur carrière de vraies connaissances théoriques sur l'exercice de leur métier. Ils trouvent des moments où ils peuvent se réapproprier leur métier, que ce soit en critiquant – en privé — les choix tactiques de l'entraîneur comme j'ai pu l'observer pendant mon enquête, ou en prenant des libertés pendant le match. Ils ne font pas que répéter bêtement ce qu'on leur dit de faire...

Propos recueillis par Clément Barraud

À NOUS LE SUPER- MARCHÉ !



Ouvert fin février, La Louve, à Paris, est le premier supermarché coopératif et participatif à voir le jour en France. Le concept, venu des États-Unis, débarque dans plusieurs villes françaises, avec des formules différentes. Les produits sont 20 à 40 % moins chers qu'ailleurs, mais seuls les coopérateurs peuvent y faire leurs courses en échange de quelques heures de travail par mois.

Des supermarchés où les clients travaillent pour pouvoir payer leurs produits à moindre prix, l'idée a germé en 1973 dans le quartier de Brooklyn, à New York. Aujourd'hui, la Park Slope Food Coop, pionnière des supermarchés coopératifs et participatifs, compte 17.000 membres^[1]. Un modèle qui a poussé deux Américains vivant à Paris à lancer le premier projet français. La Louve, c'est son nom, rassemble 4.000 coopérateurs, et vient d'ouvrir les portes de son local de 1450 m² dans le 18^e arrondissement. Une vingtaine d'autres projets sont en cours de création à travers toute la France. Parmi eux, Le Panier du 12^e, toujours à Paris, l'Éléfan à Grenoble, Scopéli à Nantes, Supercoop à Bordeaux, Demain à Lyon, La Cagette à Montpellier, Le supermarché coopératif d'Orléans, Alpar Coop à Annecy, etc. Le principe est toujours le même : l'accès à des produits de qualité, locaux, biologiques, à des prix inférieurs de 20 à 40 % à ceux de la grande distribution. Pour y arriver, ces supermarchés s'appuient sur des achats groupés, un nombre réduit d'intermédiaires, des marges faibles et peu de salariés.

Pour faire ses achats dans ces magasins, il faut impérativement être coopérateur. Chaque membre doit acheter une part de la coopérative et consacrer trois heures minimum par mois au fonctionnement du supermarché : caisse, mise en rayon, nettoyage... (certains magasins demandent une participation plus importante). Si quelqu'un ne remplit pas sa vacation mensuelle, il ou elle en devra deux par la suite. Ce bénévolat, qui fait la particularité de ces supermarchés, permet aux magasins de proposer des produits à moindre coût. À Nantes par exemple, le calcul a été fait : si la future coopérative atteint 2.000 coopérateurs à l'ouverture du magasin, les 6.000 heures cumulées par mois lui feront économiser l'équivalent de 40 temps pleins. En échange, en plus d'accéder aux rayons, les coopérateurs peuvent prendre part

aux décisions stratégiques lors des assemblées générales, sur le principe d'« une personne égale une voix ».

LANCEMENT PROGRESSIF

Actuellement, hormis La Louve à Paris, toutes les coopératives sont à l'état de projets, plus ou moins avancés. La première étape passe en général par la création d'une association, avant de lancer la société à proprement parler. Partout, le bouche-à-oreille fonctionne et les nouveaux membres affluent de mois en mois « On a commencé à cinq début 2016. Aujourd'hui, on approche les 3.000 adhérents à l'association, c'est allé très vite ! », s'enthousiasme Frédéric Ratouit, un des membres à l'origine du projet nantais. Depuis neuf mois, une dizaine de personnes consacrent bénévolement l'équivalent d'un mi-temps chacune à l'élaboration du projet. Si ces structures reposent principalement sur le bénévolat, certaines tâches seront confiées à des personnes salariées lorsque les coopératives seront fonctionnelles. Ces employés gèreront les questions administratives, les plannings ou encore les relations avec les fournisseurs. Scopéli comptera un équivalent temps plein pour 400 coopérateurs, soit, à terme, entre cinq et sept salariés, espèrent les porteurs du projet.

À Nantes, l'adhésion à l'association La Cantine des Collibris et des Faizeux, pour soutenir le projet, coûte 10 euros. L'implication dans la coopérative Scopéli, une Société par Actions Simplifiée (SAS), se fera dans un second temps (vers la fin du premier trimestre 2017). Pour devenir coopérateur, il faudra acheter cinq parts sociales à 10 €, soit 50 €. Des tarifs réduits à 10 et 20 € seront proposés personnes précaires et aux étudiants. Ces parts sont conservées à vie, ou remboursées si la personne quitte la coopérative. À Bordeaux, l'idée d'un tel commerce est née fin 2014. L'asso-



ciation Les Amis de Supercoop porte le projet depuis mars 2015 et compte 800 adhérents. Un groupement d'achats a été lancé en septembre 2015. Contrairement à Scopéli, il est déjà possible d'acheter des parts de la coopérative (une SAS à capital variable), à 100 € la part sociale, ce qu'ont fait les 33 initiateurs.

GOVERNANCE HORIZONTALE

Dans tous ces exemples, le mode de gouvernance privilégie un partage des postes décisionnels. « *Il ne s'agit pas seulement d'acheter des produits moins chers. On veut encourager une citoyenneté active* », explique Frédéric Ratouit. Les membres de ces supermarchés coopératifs fonctionnent ensemble sur le modèle de l'holocratie, basé sur l'auto-organisation et la constitution d'entités à la fois autonomes et faisant partie d'un tout. Dans le cas de ces coopératives, des groupes ont été constitués pour plancher sur différentes thématiques (achats, communication, gouvernance, gestion, vie associative...). À Nantes par exemple, 200 personnes participent à des groupes de travail. Des référents remontent ensuite les informations à un groupe de coordination pour superviser l'avancée des groupes thématiques.

Les rencontres du groupe de coordination sont l'occasion de faire le point sur l'avancée rapide du projet Scopéli,

plus difficile à gérer qu'au début. « *On est passés très vite d'une petite structure à une grosse organisation. Il n'y avait pas d'enjeu jusqu'à présent, mais dans les prochains mois, on va travailler concrètement sur notre projet d'installation* », avoue Frédéric Ratouit lors d'une réunion de coordination. Les membres de Scopéli ont en effet jeté leur dévolu sur un local appartenant à Nantes Métropole, à Rezé, au sud de Nantes. Situé dans une zone commerciale, il comprend 1.000 m² de bâti et 4.000 m² de terrain. Le loyer sera d'environ 5.000 euros hors-taxes mensuels. La coopérative doit signer un bail de six à neuf ans auprès de la Métropole. À terme, le magasin devrait contenir entre 8.000 et 9.000 références, de l'alimentaire aux produits d'hygiène. Un défi intense pour des personnes qui ne connaissent souvent pas le secteur de la distribution. « *On va tout apprendre sur le tas, des partenariats avec des producteurs à l'aménagement du magasin une fois qu'on l'aura* ».

Le supermarché pourrait ouvrir d'ici fin 2017 - début 2018, à condition que Scopéli compte 3.000 coopérateurs. Un gros travail de « *recrutement* » attend les membres actifs, puisque tous les adhérents actuels ne seront pas forcément des coopérateurs. « *On va perdre 30 % des gens inscrits pour l'instant, ceux pour qui Rezé est trop loin. Mais d'autres vont nous rejoindre* », estime Frédéric. Une campagne de finance-

1. Sorti au cinéma en octobre 2016, le film « *Food Coop* » réalisé par Tom Boothe, un des initiateurs de la Louve à Paris, retrace l'épopée de la coopérative américaine : www.foodcoople-film.com

COOPÉRATEUR
3 HEURES / MOIS



CONSOMMATEUR
3 HEURES / JOUR



ment participatif a permis de récolter plus de 27.000 € en trois mois. L'argent va permettre de créer un site internet marchand, organiser des événements et développer la communication. « *C'est une première base, ça n'est pas suffisant pour ouvrir le supermarché et tenir à terme* », précise Frédéric Ratouit. Entre les travaux d'aménagement, l'achat de matériel et le financement du stock de départ, le budget global nécessaire est en effet compris entre 600.000 et 800.000 €. L'équipe doit donc trouver de nouveaux financements. À Paris, La Louve a pu rassembler 1,5 million d'euros grâce aux coopérateurs, un financement participatif, des subventions de la fondation Macif et de quelques collectivités (Région Île de France, Ville de Paris et mairie du 18^e arrondissement), ainsi que des prêts de France Active (association d'aide à la création d'entreprises) et de la Caisse des Dépôts et Consignations.

ÉTAPES INTERMÉDIAIRES

Dans d'autres villes, les porteurs du projet ne veulent pas aller trop vite. À Grenoble, L'Éléfan dispose d'un local provisoire de 150 m², prêté pour six mois par une société d'économie mixte. Cette étape intermédiaire, appelée « *L'Éléfanto* », sert à tester le concept. « *On a seulement une quarantaine de références pour le moment, mais on prend le temps. Il n'y a pas de date fixe pour trouver quelque chose de plus grand. On va moins vite, mais le but est que tout le monde ait son mot à dire* », explique Maxime Bertolini, fondateur du projet. Créé en mai 2016, l'Éléfan compte un peu plus de 1.000 adhérents. « *On ne veut pas être une société pour l'instant, on reste sur le modèle associatif. L'adhésion annuelle est à prix libre et conscient* », ajoute-t-il.

Au Pays Basque, la future coopérative Otsokop dispose également d'un premier lieu de vente à Anglet. « *On propose 200 références actuellement*, explique Franck Laharrague, président de l'association Les Amis d'Otsokop, qui compte entre 300 et 400 adhérents. *Dans quelques semaines, on va déménager à Bayonne dans une épicerie, avec l'objectif de monter à 400 références.* » Depuis un an et demi, la coopérative travaille en achats groupés et distribue les aliments une fois par semaine après commande sur Internet. « *Ce sont quand même deux tonnes de produits qui partent en deux heures !*, ajoute-t-il. *On a du riz, des œufs, des pâtes, de la viande, du miel, que l'on achète auprès de producteurs locaux.* » Dans le Pays basque, le tissu agricole dense est une mine d'or pour Otsokop. « *Sur à peine 100 kilomètres, il y a 250 fermes bio rassemblées au sein d'un groupement, ce qui va nous permettre de développer une filière locale d'approvisionnement directement avec cet organisme* », détaille Franck Laharrague.

Ces premiers points de vente fonctionnent donc encore comme des petites épiceries. Mais au sein des groupes, des débats ont déjà lieu pour savoir quels produits seront ou ne seront pas proposés dans les futurs magasins. « *À New York par exemple, ils ont décidé après de grosses discussions de mettre en vente des barquettes de Philadelphia, un fromage à tartiner industriel. On a les mêmes problématiques ici : "Est-ce qu'on accepte le Nutella ? Mais aussi la viande ?" Même si la plupart des gens impliqués viennent avec le même objectif, on a tous des visions différentes de ce qui est bon ou pas...* », relate Frédéric Ratouit, de Scopéli. À Paris, La Louve propose à la fois des produits bio et convention-

nels. La plupart des projets en cours envisagent le même fonctionnement et ne sont pas contre disposer des produits de marques.

UN MODÈLE EN QUESTION

Au fur et à mesure que les projets avancent, des questions émergent sur les fondements de ce type de structure, à commencer par la légalité d'un tel modèle. Parmi les membres actifs, il y a peu d'inquiétudes même si la question du travail dissimulé revient à chaque réunion. « *Pour que cela soit du travail dissimulé, il faudrait un lien de subordination. Or il n'y a pas de chef, mais des coordinateurs, assure Maxime Bertolini. D'autre part, les coopérateurs seront aussi toujours membres de l'association, qui continuera d'exister pour faire vivre la communauté, faire de l'éducation populaire, animer des ateliers... cela nous permet d'avoir des bénévoles.* » Selon lui, il y a peu de risques que les supermarchés coopératifs soient attaqués en justice : « *il faudrait alors remettre en cause toutes les crèches parentales de France qui fonctionnent sur le même principe* », lâche-t-il. Ces structures d'accueil pour enfants sont en effet portées par les parents, membres d'une association loi 1901. Ils partagent la responsabilité de la garde des enfants avec des professionnels salariés.

L'un des enjeux pour les porteurs de ces projets est de favoriser la mixité générationnelle et sociale. Pour l'heure, les personnes intéressées ou engagées sont déjà sensibles aux questions de consommation, fréquentent des Amap ou des magasins bio. « *Ce sont plutôt des employés et des cadres, déjà convaincus... On va travailler pour s'adresser davantage à un public jeune et originaire des quartiers populaires* », affirme Frédéric Ratouit. « *Il faut déjà avoir accès à l'information, qui circule surtout dans certains milieux bien définis* », reconnaît Maxime Bertolini, à Grenoble. L'Éléfan s'est justement rapproché de RSA Coop, une association locale d'aide entre allocataires, pour permettre à des personnes précaires de participer à la coopérative. La question du lieu est aussi importante. Plusieurs supermarchés seront ainsi implantés en périphérie des villes, comme à Bordeaux, Nantes ou Grenoble. « *Actuellement, notre local est situé dans un quartier assez aisé. On recherche plutôt au sud de Grenoble, avance Maxime Bertolini. Mais il ne s'agit pas de s'implanter en plein milieu d'un quartier populaire et dire "On vient vous montrer comment il faut manger".* »

Enfin, preuve qu'un nouveau modèle s'invente : les coopérateurs discutent de tout, y compris du nom à donner à leur future structure. Pour certains, le terme de supermarché coopératif n'est pas satisfaisant. « *On a eu des débats animés sur cette question, s'amuse Franck Laharrague, d'Otsokop. C'est une appellation connotée, car elle se place sur le même registre que le commerce classique. Mais en même temps, cela veut bien dire que l'on trouve de tout en quantité. On sait qu'une majorité écrasante de la population consomme dans les supermarchés, et une minorité dans des Amap ou magasins bio. Pour ne pas faire venir que les seconds, il faut que ce soit un supermarché* ». Finalement, les membres d'Otsokop ont opté pour un compromis : leur magasin sera un « *Super Marché* » !

Clément Barraud

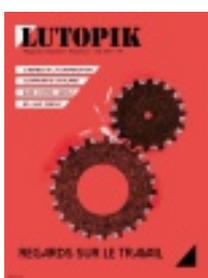
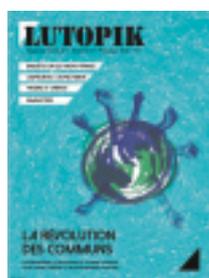


ACHETER PLUSIEURS NUMEROS à un tarif préférentiel pour les distribuer autour de vous.



NOUS PROPOSER DE NOUVEAUX POINTS DE VENTE, vous habitez une région où Lutopik n'est pas encore disponible, vous connaissez une librairie, une épicerie, un petit café, etc. où nos revues seraient les bienvenues, dites-le nous et on les contactera.

ANCIENS NUMEROS DISPONIBLES SUR NOTRE SITE : LUTOPIK.COM



LUTOPIK EST UN MAGAZINE INDÉPENDANT, garanti sans publicité, qui n'appartient à aucune entreprise, parti politique ou fonds de pension. Ce sont les lecteurs qui nous font vivre, et nous avons besoin de vous pour que l'aventure continue. Si vous appréciez Lutopik et que vous souhaitez contribuer à le diffuser plus largement, voici quelques pistes :



EN PARLER AUTOUR DE VOUS, faire tourner vos exemplaires, partager nos articles sur Internet, nous suivre sur les réseaux sociaux, etc.



TENIR UN STAND LUTOPIK lors d'une manifestation près de chez vous (salon, foire, marché, festival...) : on vous enverra alors un paquet de magazines, quelques bulletins d'abonnement et des plaquettes du journal.

NOS POINTS DE VENTE

Voici la liste par département de nos points de vente (MP=Maison de la presse).

01- Bourg-en-Bresse: MP 02- Laon : MP 03- Moulins: MP 04-Forcailquier: Jojoba 09- Foix: Majuscule, Saint-Girons : A la Lettre, La Mousson 13- Martigues : MP, Marseille: Transit 15- Aurillac: Point Virgule 17- La Rochelle: MP, Saintes : Peiro-Caillaud 20- Ajaccio: La Marge 21- Dijon: Grangier, Black Market 22- Trégastel: MP 23- Gentioux: La Loure par les cornes 25- Audincourt: Les papiers bavards Besançon: MP, Les Sandales d'Empédocle, l'Autodidacte Clerval : Tabac Pontarlier: La Tisanerie, Librairie Rousseau, Serreles-Sapins: Croc'Nature, Miserey-Salines: Biocoop Valdahon: Super U 26-Die: Mosaïque, Hauterives: Baz'Art des mots Valence: Notre temps 29- Châteaulin: MP, Le Guilvinec: MP 31- Toulouse: TerraNova 33- Bordeaux : La machine à lire 35- Rennes: MP Le Colombier, Forum du Livre, la Cour des miracles 37- Tours: La boîte à Livres 38- Grenoble : Antigone, La dérive, Vienne: Lucioles 39- Champagnole : MP, Dole: La Civette, Mouchard: MP, ons-Le-Saunier: Guivelle, Poligny: Librairie Polinoise 41- Blois: Labbé 42- Montbrison: Plein Ciel 44- Nantes: Vent d'Ouest Clisson: Le Vers libre Saint-Nazaire: L'Embarcadère 45 - Gien: Au fil des Mots 49- Angers: La Marge 52- Langres: MP 54- Nancy: L'autre rive 56- Augan: Le Champ Commun 58- Nevers : MP 59- Lille: Le Bateau livre 62- Bapaume: MP 63- Clermont-Ferrand: Scop Les Volcans Billom: Il était une fois Domaize : le Demezous 64- Hendaye Plage: MP 67- Strasbourg: Quai des Brumes 69- Lyon: Le Bal des Ardents, Passages, La Gryffe, Villefranche-sur-Saône: Librairie des Marais, Le Bois d'Oingt: Cassiopée 72- Le Mans: Doucet 73- Chambéry: JJ. Rousseau, Garin 75- Paris: Publico, Les Guetteurs de Vent, Quilombo, Libralire, L'Humeur vagabonde, Presse à livres, l'Atelier, Le Monte en l'air 78- Montigny-le-Bretonneux: Le Pavé du canal 79- Niort: Librairie des Halles 80- Amiens:MP 85- Les Sables d'Olonne: MP 86- Poitiers: La Belle aventure 87- Limoges: Page et Plume 90- Belfort : Bio-coop



Pour tout renseignement : contact@lutopik.com

